

MASTERS OF LAW

PLANS D'ÉTUDES 2019-2020

Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel

Avenue du 1^{er}-Mars 26

CH-2000 Neuchâtel

Tél. +41 32 718 12 00

Fax +41 32 718 12 01

www.unine.ch/droit

TABLE DES MATIÈRES

I.	Plans d'études des Masters of Law	3
	A. Préambule	3
	B. Acquis de formation.....	4
II.	Le Master of Law	5
	A. Description	5
	B. Plan d'études	6
	C. Cours (60 crédits ECTS) : liste générale.....	7
	D. Séminaire thématique (12 crédits ECTS).....	10
	E. Master of Law sans orientation	10
III.	Les orientations du Master of Law.....	11
	A. Orientation « avocature (professions judiciaires) »	11
	B. Orientation bilingue « Business & Tax Law »	13
	C. Orientation « politiques publiques »	15
	D. Orientation « droit de la santé et des biotechnologies »	17
	E. Orientation « droit du sport »	18
	F. Orientation « droit international et européen »	19
	G. Orientation « droit social ».....	21
	H. Orientation « innovation - propriété intellectuelle - PME »	23
	I. Orientation « droit pénal et criminologie »	25
IV.	Master of Law bilingue commun avec l'Université de Lucerne	26
	A. Plan d'études	26
	B. Plan d'études à Lucerne	26
	C. Plan d'études à Neuchâtel.....	26
V.	Double Master of Law bilingue avec le King's College London	27
	A. Plan d'études	27
	B. Plan d'études à Londres	27
	C. Plan d'études à Neuchâtel.....	27
VI.	Master in Comparative Health Law Master commun bilingue en droit comparé de la santé	28
	A. Plan d'études	28
	B. Plan d'études à Paris Descartes.....	28
	C. Plan d'études à Neuchâtel.....	28
	D. Plan d'études à Londres	29
VII.	Programme interfacultaire de Master en innovation	30
	A. Présentation du programme	30
	B. Plan d'études du Master of Law en innovation.....	30
VIII.	Annexes	33
IX.	Descriptifs des cours	36

I. PLANS D'ÉTUDES DES MASTERS OF LAW

A. Préambule

Le cursus du Master of Law de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel a pour objectif de permettre à toute personne candidate d'approfondir ses connaissances juridiques et d'acquérir ainsi les compétences nécessaires à une activité professionnelle exigeante.

Conformément à l'article 15 du Règlement d'études et d'examens de la Faculté de droit du 17 juin 2004 (ci-après : REE), le présent plan d'études, adopté par le Conseil de Faculté et approuvé par le Rectorat détermine :

- a) La liste des enseignements offerts chaque semestre, avec leur dotation en h d'enseignement et en crédits ECTS;
- b) Pour chaque enseignement, la forme et les modalités des examens ou des modes alternatifs (mode alt.) d'évaluation des connaissances, ainsi que les conditions d'acquisition des crédits ECTS;
- c) Les conditions spécifiques liées à l'obtention d'une orientation particulière.

L'étudiant-e compose librement chacune de ses sessions d'examens. Les examens oraux durent en principe 15 min. Les examens écrits durent en principe de 2 à 4 h. Les modes alternatifs d'évaluation des connaissances et des compétences font l'objet d'annexes au présent plan d'études.

Les **modules du séminaire thématique** sont évalués par une attestation « Réussi » ou « Echec ». L'étudiant-e doit obtenir pour chaque module une attestation de participation active.

Un **stage pratique** d'au moins quatre semaines consécutives à plein temps dans un milieu juridique peut remplacer un module du séminaire thématique, pour l'équivalent de 4 crédits ECTS. Un second stage pratique dans un milieu juridique, d'une durée équivalant à six semaines à plein temps, peut remplacer un ou deux cours à option, pour l'équivalent de 8 crédits ECTS. Un stage pratique dans un milieu juridique, d'une durée de 3 mois à plein temps ou de six mois à mi-temps, peut remplacer un module du séminaire thématique à concurrence de 4 ECTS ainsi qu'un ou des cours à option à concurrence de 8 ECTS. Les cours obligatoires et les cours à option spécifiques de l'orientation choisie par l'étudiant-e ne peuvent pas être remplacés par un stage pratique.

Les stages ne sont pas évalués par une note mais font l'objet d'un rapport écrit de l'étudiant-e contresigné par le ou la maître de stage, sur la base duquel le décanat accorde l'équivalence. La Directive pour les stages pratiques, accessible sur le site web de la Faculté de droit, règle les modalités pratiques.

La **mobilité**, qui est favorisée par le Rectorat et par la Faculté, influe sur le plan d'études de ceux qui en profitent. Cette institution permet aux étudiant-e-s d'enrichir leur formation, tant en perfectionnant leurs connaissances en langues qu'en acquérant des connaissances dans des branches qui ne sont pas enseignées à l'Université de Neuchâtel. Les différentes possibilités de mobilité internationale (Erasmus, conventions bilatérales) ou nationale (mobilité suisse, BeNeFri, Triangle Azur) ainsi que les modalités d'inscription et les conditions de reconnaissance sont exposées dans le mémento sur la mobilité disponible sur le site Internet de la Faculté de droit.

B. Acquis de formation

Les compétences que les étudiant-e-s possèdent à la fin de leur cursus du Master of Law sont les suivantes :

Connaissance et compréhension :

- Approfondir les connaissances fondamentales de l'ordre juridique suisse, de ses fondements et de sa place dans le contexte socio-économique national et international
- Avoir les connaissances de matières spécifiques dans leur contexte juridique national et international, y compris l'identification des sources du droit
- Identifier les enjeux du domaine juridique étudié
- Formuler les enjeux du domaine juridique étudié

Application des connaissances et de la compréhension :

- Identifier un problème juridique complexe
- Reconnaître les enjeux interdisciplinaires d'une situation juridique
- Déterminer le référentiel pertinent de manière autonome
- Interpréter et appliquer les règles de droit à un cas concret complexe sur la base d'une motivation pertinente
- Combiner avec maîtrise les méthodes de recherche
- Développer un raisonnement juridique complet rassemblant les enjeux multiples d'une situation et orienté vers des solutions pratiques
- Produire un texte juridique élaboré et des documents juridiques dans l'esprit de la pratique
- Intégrer une perspective interdisciplinaire dans la mise en œuvre des connaissances

Capacité à former des jugements :

- Aiguiser son esprit critique
- Questionner les principaux enjeux dans les différents domaines du droit

Savoir-faire en termes de communication :

- Structurer une argumentation convaincante
- Présenter une recherche ou une problématique juridique oralement et par écrit à l'attention des juristes et des non-juristes
- Développer des compétences en matière de négociation et de conseil pratique

Capacité d'apprentissage en autonomie :

- Organiser le travail dans le respect des délais
- Travailler de manière indépendante et de manière collective au sein d'un groupe
- Travailler dans une seconde langue

II. LE MASTER OF LAW

A. Description

Le **Master of Law se compose de 90 crédits ECTS**. L'étudiant-e doit acquérir, en principe au cours de trois semestres d'études, 60 crédits ECTS de cours, 12 crédits ECTS de modules du séminaire thématique et 18 crédits ECTS pour un mémoire de Master d'environ 70 pages ou, pour l'orientation « Business & Tax Law », d'un mémoire d'environ 55 pages, en anglais.

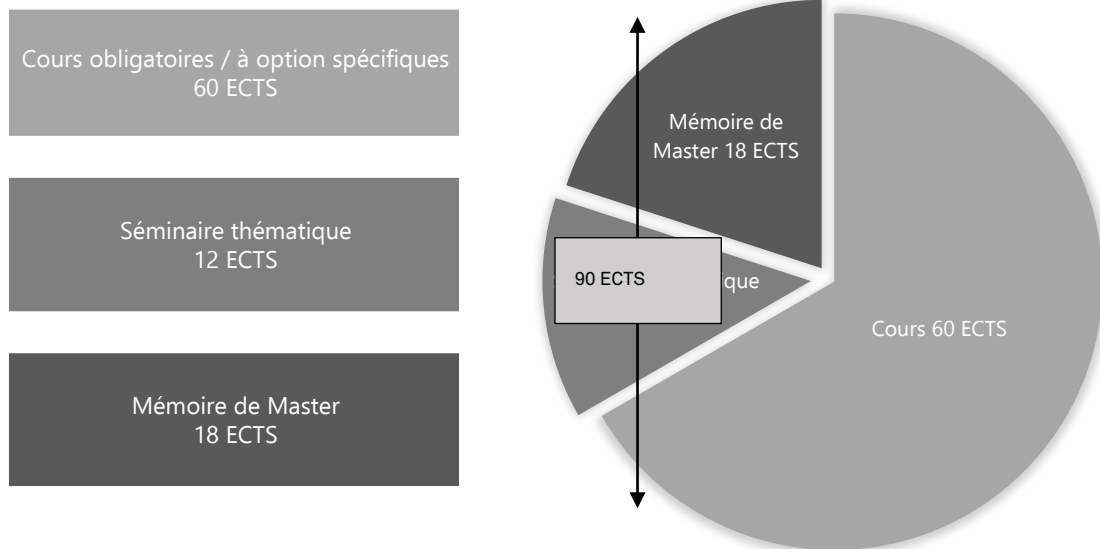
Il est possible d'obtenir un Master of Law sans orientation en choisissant **60 crédits ECTS parmi la liste des cours** ci-après. Il est également possible d'obtenir un Master of Law avec une ou deux orientations. Pour obtenir le Master of Law avec une ou deux orientations (avocature (professions judiciaires); Business & Tax Law; politiques publiques; droit de la santé et des biotechnologies; droit du sport; droit international et européen; droit social; innovation – propriété intellectuelle – PME; droit pénal et criminologie), l'étudiant-e doit faire valoir pour chaque orientation 32 crédits ECTS de cours spécifiques à cette orientation (dont 18, 20, 24 ou 26 crédits ECTS, selon l'orientation, sont obligatoires).

L'étudiant-e doit participer à **trois modules maximum (4 crédits ECTS chacun) du séminaire thématique**. Pour obtenir le Master of Law avec une orientation, l'étudiant-e doit obtenir l'attestation d'un module du séminaire thématique relatif à cette orientation. Le séminaire thématique a pour objectif de permettre aux étudiant-e-s d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant des problématiques actuelles dans une perspective transversale, c'est-à-dire en étudiant un cas pratique sous ses divers aspects (droit privé – droit public; droit matériel – droit formel; droit national – droit international; etc.). Il vise en outre à exercer le travail en groupe, la rédaction juridique et la négociation, ainsi qu'à développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse.

L'étudiant-e doit accomplir un travail écrit jugé suffisant (**mémoire de Master**), d'environ 70 pages (sans les annexes) ou, pour l'orientation « Business & Tax Law », d'un mémoire d'environ 55 pages en anglais, dans l'une des branches enseignées à la Faculté de droit (dans le cursus de Master ou de Bachelor). Par son mémoire de Master, l'étudiant-e doit démontrer qu'il ou elle maîtrise entièrement la méthodologie de la recherche, qu'il ou elle est capable d'analyser, de structurer, d'argumenter et de présenter avec clarté et rigueur une problématique juridique. L'étudiant-e doit au préalable faire accepter son sujet de mémoire par le ou la professeur-e concerné-e. Le mémoire de Master fait l'objet d'une soutenance orale publique.

Des **Masters bilingues comprenant 120 ECTS** sont aussi proposés. Un Master commun bilingue (fr-de) est offert par les facultés de droit des Universités de Neuchâtel et de Lucerne. Un Master en droit comparé de la santé (fr-en) constitue une offre conjointe des facultés de droit de l'Université de Neuchâtel, du King's College London et de l'Université Paris Descartes.

B. Plan d'études¹



¹ Pour un Master avec orientation, l'étudiant-e doit faire valoir 32 crédits ECTS de cours spécifiques à l'orientation. Ces 32 crédits ECTS sont composés de cours obligatoires et de cours à option spécifiques. Les 28 crédits ECTS restants sont composés de cours à option libres

C. Cours (60 crédits ECTS) : liste générale

60 crédits ECTS de cours à choisir dans la liste suivante :

Semestre d'automne = A / Semestre de printemps = P

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Accompagnement d'un projet d'entreprise <i>Business Projects Structuring</i>	1 h. / P	2	Ecrit ^o
Analyse économique du droit <i>Law and Economics</i>	2 h. / A	4	Mode alt. ou oral
Apports de la psychologie à la justice pénale <i>Contributions of Psychology to Criminal Justice</i>	2 h. / P	4	Oral
Approche socio-historique du sport (FLSH)*** <i>A Socio-Historical Approach to Sport***</i>	*	*	*
Associations et organisations sportives <i>Sports Associations and Organisations</i>	2 h. / A	4	Oral
Biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie <i>Biotechnology and Legal Environment of Life Sciences</i>	3 h. / P	6	Oral
Circulation des connaissances : Introduction aux études genre (FLSH) <i>Knowledge in Motion : Introduction to Genre Studies</i>	*	*	*
Circulation des personnes : Le sport comme « fabrique de l'homme » (FLSH) <i>The Movement of People : Sport as the «Factory of Man»</i>	*	*	*
Comparative and European Private Law	3 h. / P	6	Oral
Competition Law and Policy	4 h. / A	8	Oral
Concours européen des Droits de l'Homme - René Cassin <i>René Cassin - European Human Rights Moot Court Competition</i>	-	8 ou 12	Mode alt. #
Concours International Francophone de Médiation organisé par le CMAP <i>International Francophone Mediation Competition organized by CMAP</i>	-	8	Mode alt. #
Concours Jean-Pictet <i>Jean-Pictet Competition</i>	-	4 ou 12	Mode alt. #
Consolidation (ou autre cours FSE)***	**	**	**
Contentieux international en droit des affaires <i>International Business Litigation</i>	2 h. / P	4	Oral
Digital Law Moot Court	-	4 ou 8	Mode alt. #
Droit approfondi de l'insolvabilité des entreprises <i>Advanced Corporate Insolvency Law</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2019-2020)	2 h. / A	4	Oral
Droit constitutionnel comparé et européen <i>Comparative and European Constitutional Law</i>	3 h. / P	6	Mode alt. ou oral
Droit de la communication (FLSH)*** <i>Communication Law***</i>	*	*	*
Droit de la consommation <i>Consumer Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit de la prévoyance professionnelle <i>Pensions Law</i>	2 h. / A	4	Oral
Droit de la propriété collective <i>Co-Ownership Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit de la santé publique <i>Public Health Law</i>	4 h. / P	8	Ecrit ^o
Droit des assurances privées <i>Private Insurance Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit des assurances sociales approfondi <i>Advanced Social Security Law</i>	2 h. / A	4	Ecrit ^o
Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes <i>Migration Law : Free Movement of Persons</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations : droits humains <i>Migration Law : Human Rights</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations : partie générale <i>Migration Law : General Part</i>	4 h. / A	8	Oral
Droit des professions judiciaires <i>Legal Professions</i>	2 h. / A	4	Oral
Droit du bail <i>Landlord and Tenant Law</i>	2 h. / A	4	Oral
Droit du développement territorial <i>Land Use Regulation</i>	2 h. / A	4	Oral
Droit du dopage	2 h. / P	4	Oral

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<i>Anti-Doping Law</i>			
Droit du travail approfondi <i>Advanced Labour Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit économique et sport <i>Economic Law and Sports</i>	2 h. / A	4	Ecrit [°]
Droit et progrès médical <i>Medical Progress and the Law</i>	2 h. / P	4	Mode alt. ou oral
Droit fiscal de l'entreprise <i>Corporate Tax Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit international des espaces <i>International Law of Spaces</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2020-2021)	2 h. / A	4	Oral
Droit international public approfondi (ONU, maintien de la paix et recours à la force) <i>Advanced Public International Law (UN, Peacekeeping and Use of Force)</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2019-2020)	2 h. / A	4	Ecrit [°]
Droit médical <i>Medical Law</i>	4 h. / P	8	Ecrit [°]
Droit pénal administratif <i>Criminal Administrative Law</i>	2 h. / P	4	Ecrit [°]
Droit pénal économique <i>Business Criminal Law</i>	2 h. / A	4	Oral
Droit pénal et procédure pénale des mineurs <i>Juvenile Criminal Law and Litigation</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit pharmaceutique et des autres produits de santé <i>Therapeutic and other Health Products Law</i>	2 h. / P	4	Mode alt. ou oral
Droit public approfondi : questions choisies (protection des données, transparence et fonction publique) <i>Advanced Public Law : Selected Issues (Data Protection, Transparency and Civil Service)</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit social et droits sociaux : perspectives théorique et internationale <i>Social Law and Social Rights : Theoretical and International Perspectives</i>	2 h. / P	4	Oral
European Intellectual Property Law	2 h. / P	4	Oral
Epistémologie des dominé.e.s : Décentrer les études genre (FLSH)	*	*	*
European Law Moot Court (ELMC) Competition	-	12 ou 16	Mode alt. #
External Relations of the EU	4 h. / P	8	Mode alt.
Fusions, acquisitions et restructurations d'entreprises <i>Mergers, Acquisitions and Corporate Restructuring</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2020-2021)	2 h. / A	4	Oral
Histoire de la codification en Europe <i>History of Codification in Europe</i>	2 h. / A	4	Mode alt. ou oral
ICC International Commercial Mediation Competition	-	8 ou 12	Mode alt. #
Internal Market Law of the EU	4 h. / A	8	Mode alt.
International and European Taxation	2 h. / P	4	Ecrit [°]
International Arbitration	2 h. / A	4	Oral
International Financial Reporting Standards (ou autre cours FSE)***	**	**	**
International Humanitarian Law (Law of Armed Conflicts)	2 h. / P	4	Oral
Introduction à la sociologie du sport (FLSH)*** <i>Introduction to the Sociology of Sport***</i>	*	*	*
Introduction aux études des migrations I : perspectives des sciences sociales et de droit (FLSH)*** <i>Introduction to Migration Studies I : Perspectives from the Social Sciences and Law***</i>	*	*	*
Introduction aux études des migrations II : perspectives des sciences sociales et de droit (FLSH)*** <i>Introduction to Migration Studies II : Perspectives from the Social Sciences and Law***</i>	*	*	*
Lawyering Skills and Legal Writing	2 h. / A	4	Ecrit [°]
Legal Aspects of Swiss Company Law in an Innovative Perspective	2 h. / A	4	Oral
Le marketing social pour l'innovation sociale (FSE) <i>Social Marketing</i>	**	**	**
Les contrats dans le domaine du sport <i>Sports-related Contracts</i>	2 h. / P	4	Oral
Modes amiables de gestion des conflits <i>Amicable Dispute Resolution</i>	2 h. / P	4	Oral
Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale <i>Restorative Justice</i>	2 h. / A	4	Oral
Négociation	2 h. / P	4	Oral

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
<i>Negotiation</i>			
Organisation et financement des soins de santé <i>Organization and Funding of Healthcare</i>	2 h. / P	4	Oral
Procédure administrative <i>Administrative Procedure</i>	4 h. / P	8	Ecrit [°]
Procédure pénale <i>Criminal Procedure</i>	2 h. / A	4	Oral
Procès civil social <i>Civil Social Procedure</i>	2 h. / A	4	Oral
Propriété intellectuelle <i>Intellectual Property Law</i>	4 h. / A	8	Oral
Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication <i>Intellectual Property Law & Information and Communication Technologies</i>	2 h. / P	4	Oral
Recherche juridique informatisée avancée <i>Advanced Computer-assisted Legal Research</i>	2 h. / P	4	A définir
Rédaction de contrats <i>Contract Drafting</i>	2 h. / A	4	Oral
Relations familiales internationales <i>International Family Law</i>	2 h. / A	4	Oral
Rhétorique <i>Rhetorics</i>	2 h. / P	4	Oral
Séminaire de Strasbourg <i>Strasbourg Seminar</i>	1 sem. bloc / P	4	Mode alt.#
Séminaire interdisciplinaire : Migrations forcées (FLSH) <i>Interdisciplinary Seminar : Forced Migrations</i>	*	*	*
Statut personnel du sportif <i>Personal Status of Athletes</i>	2 h. / P	4	Oral
Structures et organisations du sport suisse et international I <i>Swiss and International Sports Structures and Governance I</i>	2 h. / A	4	Oral
Structures et organisations du sport suisse et international II <i>Swiss and International Sports Structures and Governance II</i>	2 h. / P	4	Oral
Swiss Moot Court	-	4 ou 8	Mode alt.#
Traitement des victimes d'événements criminels par la justice <i>Victims in the Justice System</i>	2 h. / A	4	Oral**
Valorisation des droits de propriété intellectuelle et innovation <i>Technology Transfer, Intellectual Property Rights Management and Innovation</i>	2 h. / P	4	Oral
Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot	-	12 ou 16	Mode alt.#
WTO Law	4 h. / P	8	Mode alt.

* Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH).

** Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des sciences économiques (FSE).

*** Cours de niveau Bachelor dispensé dans d'autres facultés et permettant d'acquérir des compétences transversales utiles à la formation du Master of Law.

° Examens écrits d'une durée de 2 h.

** Examens oraux d'une durée de 20 min.

Voir descriptif des cours (pages 46 à 113).

D. Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Trois modules du séminaire thématique (12 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante:

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 1	Un procès civil en matière médicale (Séminaire de Toulon) A Civil Lawsuit in Medical Malpractice	Automne	4
Module 2	Familles, égalité de traitement et fiscalité Families, Equality of Treatment and Tax Law	Automne	4
Module 3	Les infractions dans le Code mondial antidopage Violations of the World Anti-Doping Code	Automne	4
Module 4	La propriété intellectuelle en pratique Applied Intellectual Property	Automne	4
Module 5	Code is Law	Automne	4
Module 6	Marchés financiers – Droit et compliance Financial Markets – Legal & Compliance	Automne	4
Module 7	Projet innocence : de coupable à innocent en passant par la révision Innocence Projects : from Guilty to Innocent through Retrial	Automne	4
Module 8	La prise en charge des soins de la santé dans les institutions transnationales Healthcare Benefits in Transnational Situations	Printemps	4
Module 9	Les contrats de construction Construction Contracts	Printemps	4
Module 10	Procès fictif de droit pénal Penal Moot Court	Printemps	4
Module 11	Les travailleurs-euses détaché-e-s de l'UE en Suisse European Seminar : Posted Workers from EU to Switzerland	Printemps	4
Module 12	Sport, corruption et paris sportifs Sport, Corruption and Betting	Printemps	4
Module 13	Le dédale du plastique The Maze of Plastic	Printemps	4
Module 14	La Commission du droit international des Nations Unies The United Nations International Law Commission	Printemps	4

Ces 14 modules du séminaire thématique sont présentés dans la brochure du séminaire thématique disponible au secrétariat de la Faculté et sur le site www.unine.ch/droit.

E. Master of Law sans orientation

Pour obtenir un Master of Law sans orientation, l'étudiant-e choisit librement des cours à option pour 60 crédits ECTS parmi la liste générale des cours sous chiffre II.C. (pages 8 à 11).

III. LES ORIENTATIONS DU MASTER OF LAW

Pour obtenir un Master of Law avec une ou deux orientations (maximum), l'étudiant-e doit faire valoir pour chaque orientation 32 crédits ECTS de cours spécifiques à cette orientation (dont 18, 20, 24 ou 26 crédits ECTS, selon l'orientation, sont obligatoires).

A. Orientation « avocature (professions judiciaires) »

Cours obligatoires (20 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo	ECTS	Eval.
Droit des professions judiciaires <i>Legal Professions</i>	2 h. / A	4	Oral
International Arbitration⁺	2 h. / A	4	Oral
Modes amiables de gestion des conflits⁺ <i>Amicable Dispute Resolution⁺</i>	2 h. / P	4	Oral
Négociation⁺ <i>Negotiation⁺</i>	2 h. / P	4	Oral
Procédure administrative <i>Administrative Procedure</i>	4 h. / P	8	Ecrit [°]
Procédure pénale <i>Criminal Procedure</i>	2 h. / A	4	Oral
Rhétorique⁺ <i>Rhetorics⁺</i>	2 h. / P	4	Oral

⁺ Un des quatre cours doit être suivi pour un total de 4 crédits ECTS.

[°] Examen écrit d'une durée de 2 h.

Cours à option spécifiques (12 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Competition Law and Policy	4 h. / A	8	Oral
Concours européen des Droits de l'Homme - René Cassin <i>René Cassin - European Human Rights Moot Court Competition</i>	-	8 ou 12	Mode alt.#
Concours International Francophone de Médiation organisé par le CMAP <i>International Francophone Mediation Competition organized by CMAP</i>	-	8	Mode alt.#
Contentieux international en droit des affaires <i>International Business Litigation</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit de la propriété collective <i>Co-Ownership Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit du bail <i>Landlord and Tenant Law</i>	2 h. / A	4	Oral
Droit du travail approfondi <i>Advanced Labour Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit pénal administratif <i>Criminal Administrative Law</i>	2 h. / P	4	Ecrit [°]
Droit pénal et procédure pénale des mineurs <i>Juvenile Criminal Law and Litigation</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit public approfondi : questions choisies (protection des données, transparence et fonction publique) <i>Advanced Public Law : Selected Issues (Data Protection, Transparency and Civil Service)</i>	2 h. / P	4	Oral
ICC International Commercial Mediation Competition	-	8 ou 12	Mode alt.#
International Arbitration⁺	2 h. / A	4	Oral
Modes amiables de gestion des conflits⁺ <i>Amicable Dispute Resolution⁺</i>	2 h. / P	4	Oral
Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale <i>Restorative Justice</i>	2 h. / A	4	Oral
Négociation⁺ <i>Negotiation⁺</i>	2 h. / P	4	Oral
Procès civil social <i>Civil Social Procedure</i>	2 h. / A	4	Oral
Propriété intellectuelle <i>Intellectual Property Law</i>	4 h. / A	8	Oral
Rédaction de contrats <i>Contract Drafting</i>	2 h. / A	4	Oral
Relations familiales internationales <i>International Family Law</i>	2 h. / A	4	Oral
Rhétorique⁺ <i>Rhetorics⁺</i>	2 h. / P	4	Oral
Séminaire de Strasbourg <i>Strasbourg Seminar</i>	1 sem. Bloc / P	4	Mode alt.#

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Swiss Moot Court	-	4 ou 8	Mode alt.#
Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot	-	12 ou 16	Mode alt.#

+ Ceux des quatre cours qui n'ont pas été suivis à titre de cours obligatoire.

Voir descriptif des cours (pages 46 à 113).

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 8 à 11).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 1	Un procès civil en matière médicale (Séminaire de Toulon) A Civil Lawsuit in Medical Malpractice	Automne	4
Module 5	Code is Law	Automne	4
Module 9	Les contrats de construction Construction Contracts	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 12). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

B. Orientation bilingue « Business & Tax Law »

Cours obligatoires (24 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Competition Law and Policy	4 h. / A	8	Oral
Droit fiscal de l'entreprise <i>Corporate Tax Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit approfondi de l'insolvabilité des entreprises⁺ <i>Advanced Corporate Insolvency Law</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2019-2020)	2 h. / A	4	Oral
Fusions, acquisitions et restructurations d'entreprises⁺ <i>Mergers, Acquisitions and Corporate Restructuring⁺</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2020-2021)	2 h. / A	4	Oral
International and European Taxation	2 h. / P	4	Ecrit [°]
Legal Aspects of Swiss Company Law in an Innovative Perspective	2 h. / A	4	Oral

[°] Examen écrit d'une durée de 2 h.

⁺ Un des deux cours doit être suivi.

Cours à option spécifiques (8 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Accompagnement d'un projet d'entreprise <i>Business Projects Structuring</i>	1 h. / P	2	Ecrit [°]
Analyse économique du droit <i>Law and Economics</i>	2 h. / A		Mode alt. ou oral
Comparative and European Private Law	3 h. / P	6	Oral
Consolidation (ou autre cours FSE)^{***}	**	**	**
Contentieux international en droit des affaires <i>International Business Litigation</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit de la consommation <i>Consumer Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit des assurances privées <i>Private Insurance Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit du travail approfondi <i>Advanced Labour Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit pénal administratif <i>Criminal Administrative Law</i>	2 h. / P	4	Ecrit [°]
Droit pénal économique <i>Business Criminal Law</i>	2 h. / A	4	Oral
European Intellectual Property Law	2 h. / P	4	Oral
European Law Moot Court (ELMC) Competition	-	12 ou 16	Mode alt. [#]
ICC International Commercial Mediation Competition	-	8 ou 12	Mode alt. [#]
Internal Market Law of the EU	4 h. / A	8	Mode alt.
International Arbitration	2 h. / A	4	Oral
International Financial Reporting Standards (ou autre cours FSE)^{***}	**	**	**
Lawyering Skills and Legal Writing	2 h. / A	4	Ecrit [°]
Négociation <i>Negotiation</i>	2 h. / P	4	Oral
Propriété intellectuelle <i>Intellectual Property Law</i>	4 h. / A	8	Oral
Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication <i>Intellectual Property Law & Information and Communication Technologies</i>	2 h. / P	4	Oral
Rédaction de contrats <i>Contract Drafting</i>	2 h. / A	4	Oral
Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot	-	12 ou 16	Mode alt. [#]

^{**} Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des sciences économiques (FSE).

^{***} Cours de niveau Bachelor dispensé dans d'autres facultés et permettant d'acquérir des compétences transversales utiles à la formation du Master of Law.

[°] Examens écrits d'une durée de 2 h.

[#] Voir descriptif des cours (pages 46 à 113).

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 8 à 11).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 2	Familles, égalité de traitement et fiscalité Families, Equality of Treatment and Tax Law	Automne	4
Module 4	La propriété intellectuelle en pratique Applied Intellectual Property	Automne	4
Module 6	Marchés financiers – Droit et compliance Financial Markets – Legal & Compliance	Automne	4
Module 5	Code is Law	Automne	4
Module 9	Les contrats de construction Construction Contracts	Printemps	4
Module 11	Les travailleurs détachés de l'UE en Suisse European Seminar : Posted Workers from EU to Switzerland	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 12). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

Dans l'orientation bilingue « Business & Tax Law », la rédaction d'un mémoire en anglais valant 18 ECTS est requise.

Ce mémoire comporte en principe entre 150'000 et 200'000 caractères au total (espaces compris), ce qui correspond à environ 55 pages.

C. Orientation « politiques publiques »

Cours obligatoires (18 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Droit constitutionnel comparé et européen <i>Comparative and European Constitutional Law</i>	3 h. / P	6	Mode alt. ou oral
Droit du développement territorial <i>Land Use Regulation</i>	2 h. / A	4	Oral
Procédure administrative <i>Administrative Procedure</i>	4 h. / P	8	Ecrit [*]

* Examen écrit d'une durée de 2 h.

Cours à option spécifiques (14 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Concours européen des Droits de l'Homme - René Cassin <i>René Cassin - European Human Rights Moot Court Competition</i>	-	8 ou 12	Mode alt. [#]
Concours Jean-Pictet <i>Jean-Pictet Competition</i>	-	4 ou 12	Mode alt. [#]
Droit de la communication (FLSH)^{***} <i>Communication Law^{***}</i>	*	*	*
Droit de la santé publique <i>Public Health Law</i>	4 h. / P	8	Ecrit [°]
Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes <i>Migration Law : Free Movement of Persons</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations : droits humains <i>Migration Law : Human Rights</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations : partie générale <i>Migration Law : General Part</i>	4 h. / A	8	Oral
Droit pénal administratif <i>Criminal Administrative Law</i>	2 h. / P	4	Ecrit [°]
Droit public approfondi : questions choisies : (protection des données, transparence et fonction publique) <i>Advanced Public Law : Selected Issues (Data Protection, Transparency and Civil Service)</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit social et droits sociaux : perspectives théorique et internationale <i>Social Law and Social Rights : Theoretical and International Perspectives</i>	2 h. / P	4	Oral
Histoire de la codification en Europe <i>History of Codification in Europe</i>	2 h. / A	4	Mode alt. ou oral
Introduction aux études des migrations I : perspectives des sciences sociales et du droit (FLSH)^{***} <i>Introduction to Migration Studies I : Perspectives from the Social Sciences and Law^{***}</i>	*	*	*
Introduction aux études des migrations II : perspectives des sciences sociales et du droit (FLSH)^{***} <i>Introduction to Migration Studies II : Perspectives from the Social Sciences and Law^{***}</i>	*	*	*
Négociation <i>Negotiation</i>	2 h. / P	4	Oral
Organisation et financement des soins de santé <i>Organization and Funding of Healthcare</i>	4 h. / P	4	Oral
Séminaire de Strasbourg <i>Strasbourg Seminar</i>	1 sem. bloc / P	4	Mode alt. [#]
Séminaire interdisciplinaire : Migrations forcées (FLSH) <i>Interdisciplinary Seminar : Forced Migrations</i>	*	*	*

* Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH).

° Examens écrits d'une durée de 2 h.

Voir descriptif des cours (pages 46 à 113).

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 7 à 11).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 2	Familles égalité de traitement et fiscalité <i>Families, Equality of Treatment and Tax Law</i>	Automne	4
Module 6	Marchés financiers – Droit et compliance <i>Financial Markets – Legal & Compliance</i>	Automne	4

Module 11	Les travailleurs détachés de l'UE en Suisse European Seminar : Posted Workers from EU to Switzerland	Printemps	4
Module 13	Le dédale du plastique The Maze of Plastic	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 12). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

Stage (12 ECTS)

L'étudiant-e inscrit dans l'orientation « politiques publiques » peut effectuer un stage juridique en lien avec l'orientation (administrations, cours de droit public des tribunaux). Le stage est facultatif, et non obligatoire pour obtenir l'orientation. Doté de 12 ECTS, le stage permet de remplacer par équivalence des cours à option libres et un module du séminaire thématique. La durée du stage est de 3 mois à temps plein ou 6 mois à mi-temps.

L'étudiant-e s'adresse en premier lieu aux professeurs responsables de l'orientation, qui possèdent la liste des stages disponibles, font une première sélection et valident les stages.

Pour les modalités du stage, se référer au surplus à la Directive pour les stages pratiques.

D. Orientation « droit de la santé et des biotechnologies »

Cours obligatoires (26 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie <i>Biotechnology and Legal Environment of Life Sciences</i>	3 h. / P	6	Oral
Droit de la santé publique <i>Public Health Law</i>	4 h. / P	8	Ecrit ^o
Droit médical <i>Medical Law</i>	4 h. / P	8	Ecrit ^o
Organisation et financement des soins de santé <i>Organization and Funding of Healthcare</i>	2 h. / P	4	Oral

^o Examens écrits d'une durée de 2 h.

Cours à option spécifiques (6 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Droit des assurances privées <i>Private Insurance Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit des assurances sociales approfondi <i>Advanced Social Security Law</i>	2 h. / A	4	Ecrit ^o
Droit du dopage <i>Anti-Doping Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit du travail approfondi <i>Advanced Labour Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit et progrès médical <i>Medical Progress and the Law</i>	2 h. / P	4	Mode alt. ou oral
Droit pénal administratif <i>Criminal Administrative Law</i>	2 h. / P	4	Ecrit ^o
Droit pharmaceutique et des autres produits de santé <i>Therapeutic and other Health Products Law</i>	2 h. / P	4	Mode alt. ou oral
Le marketing social pour l'innovation sociale (FSE) <i>Social Marketing</i>	**	**	**
Propriété intellectuelle <i>Intellectual Property Law</i>	4 h. / A	8	Oral
Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication <i>Intellectual Property Law & Information and Communication Technologies</i>	2 h. / P	4	Oral
Valorisation des droits de propriété intellectuelle et innovation <i>Technology Transfer, Intellectual Property Rights Management and Innovation</i>	2 h. / P	4	Oral

** Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des sciences économiques (FSE).

^o Examen écrit d'une durée de 2 h.

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 7 à 11).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 1	Un procès civil en matière médicale (Séminaire de Toulon) <i>A Civil Lawsuit in medical malpractice</i>	Automne	4
Module 4	La propriété intellectuelle en pratique <i>Applied Intellectual Property</i>	Automne	4
Module 8	La prise en charge des soins de santé dans des situations transnationales <i>Healthcare Benefits in Transnational Situations</i>	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 12). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

E. Orientation « droit du sport »

Cours obligatoires (20 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Associations et organisations sportives <i>Sports Associations and Organisations</i>	2 h. / A	4	Oral
Droit du dopage* <i>Anti-Doping Law*</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit économique et sportif* <i>Economic Law and Sports*</i>	2 h. / A	4	Ecrit*
International Arbitration	2 h. / A	4	Oral
Statut personnel du sportif* <i>Personal Status of Athletes*</i>	2 h. / P	4	Oral
Structures et organisations du sport suisse et international I <i>Swiss and International Sports Structures and Governance I</i>	2 h. / A	4	Oral

* Deux des trois cours doivent être suivis pour un total de 8 crédits ECTS.

* Examen écrit d'une durée de 2 h.

Cours à option spécifiques (12 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Approche socio-historique du sport (FLSH)*** <i>A Socio-Historical Approach to Sport***</i>	*	*	*
Circulation des personnes : Le sport comme «fabrique de l'homme» (FLSH) <i>The Movement of People : Sport as the «Factory of Man»</i>	*	*	*
Droit du dopage* <i>Anti-Doping Law*</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit économique et sportif* <i>Economic Law and Sports*</i>	2 h. / A	4	Ecrit*
Droit pénal économique <i>Business Criminal Law</i>	2 h. / A	4	Oral
Introduction à la sociologie du sport (FLSH)*** <i>Introduction to the Sociology of Sport***</i>	*	*	*
Les contrats dans le domaine du sport <i>Sports-related Contracts</i>	2 h. / P	4	Oral
Statut personnel du sportif* <i>Personal Status of Athletes*</i>	2 h. / P	4	Oral
Structures et organisations du sport suisse et international II <i>Swiss and International Sports Structures and Governance II</i>	2 h. / P	4	Oral

* Examen écrit d'une durée de 2 h.

* Celui des trois cours qui n'a pas été suivi à titre de cours obligatoire.

* Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH). Un seul des trois cours à choix peut être suivi comme cours à option spécifique dans le Master orientation droit du sport.

*** Cours de niveau Bachelor dispensé dans d'autres facultés et permettant d'acquérir des compétences transversales utiles à la formation du Master of Law.

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 8 à 11).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 3	Les infractions dans le Code mondial antidopage <i>Violations of the World Anti-Doping Code</i>	Automne	4
Module 12	Sport, corruption et paris sportifs <i>Sport, Corruption and Betting</i>	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 12). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

F. Orientation « droit international et européen »

Cours obligatoires (20 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Droit international des espaces⁺ <i>International Law of Spaces⁺</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2020-2021)	2 h. / A	4	Oral
Droit international public approfondi (ONU, maintien de la paix et recours à la force)⁺ <i>Advanced Public International Law (UN, Peacekeeping and Use of Force)⁺</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2019-2020)	2 h. / A	4	Ecrit [°]
Internal Market Law of the EU	4 h. / A	8	Mode alt.
WTO Law	4 h. / P	8	Mode alt.

[°] Examen écrit d'une durée de 2 h.

⁺ Un des deux cours doit être suivi.

Cours à option spécifiques (12 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Analyse économique du droit <i>Law and Economics</i>	2 h. / A	4	Mode alt. ou oral
Comparative and European Private Law	3 h. / P	6	Oral
Competition Law and Policy	4 h. / A	8	Oral
Concours européen des Droits de l'Homme, René Cassin <i>René Cassin European Human Rights Moot Court Competition</i>	-	8 ou 12	Mode alt. [#]
Concours Jean-Pictet <i>Jean-Pictet Competition</i>	-	4 ou 12	Mode alt. [#]
Contentieux international en droit des affaires <i>International Business Litigation</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit constitutionnel comparé et européen <i>Comparative and European Constitutional Law</i>	3 h. / P	6	Mode alt. ou oral
Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes <i>Migration Law : Free Movement of Persons</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations : droits humains <i>Migration Law : Human Rights</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations : partie générale <i>Migration Law : General Part</i>	4 h. / A	8	Oral
Droit international des espaces⁺ <i>International Law of Spaces⁺</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2020-2021)	2 h. / A	4	Oral
Droit international public approfondi (ONU, maintien de la paix et recours à la force)⁺ <i>Advanced Public International Law (UN, Peacekeeping and Use of Force)⁺</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2019-2020)	2 h. / A	4	Ecrit [°]
Droit pénal économique <i>Business Criminal Law</i>	2 h. / A	4	Oral
European Intellectual Property Law	2 h. / P	4	Oral
European Law Moot Court (ELMC) Competition	-	12 ou 16	Mode alt. [#]
External Relations of the EU	4 h. / P	8	Mode alt.
Histoire de la codification en Europe <i>History of Codification in Europe</i>	2 h. / A	4	Mode alt. ou oral
International and European Taxation	2 h. / P	4	Ecrit [°]
International Arbitration	2 h. / A	4	Oral
International Humanitarian Law (Law of Armed Conflicts)	2 h. / P	4	Oral
Lawyering Skills and Legal Writing	2 h. / A	4	Ecrit [°]
Rédaction de contrats <i>Contract Drafting</i>	2 h. / A	4	Oral
Relations familiales internationales <i>International Family Law</i>	2 h. / A	4	Oral
Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot	-	12 ou 16	Mode alt. [#]

[°] Examens écrits d'une durée de 2 h.

[#] Voir descriptif des cours (pages 46 à 113).

⁺ Celui des deux cours qui n'a pas été suivi à titre de cours obligatoire.

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 8 à 11).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 5	Code is Law	Automne	4
Module 11	Les travailleurs détachés de l'UE en Suisse European Seminar : Posted Workers from EU to Switzerland	Printemps	4
Module 14	La Commission du droit international des Nations Unies The United Nations International Law Commission	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 12). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

G. Orientation « droit social »

Cours obligatoires (24 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Droit de la prévoyance professionnelle⁺ <i>Pensions Law⁺</i>	2 h. / A	4	Oral
Droit des assurances sociales approfondi <i>Advanced Social Security Law</i>	2 h. / A	4	Ecrit [°]
Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes⁺ <i>Migration Law : Free Movement of Persons⁺</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations : droits humains⁺ <i>Migration Law : Human Rights⁺</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations : partie générale⁺ <i>Migration Law : General Part⁺</i>	4 h. / A	8	Oral
Droit du bail⁺ <i>Landlord and Tenant Law⁺</i>	2 h. / A	4	Oral
Droit du travail approfondi <i>Advanced Labour Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit social et droits sociaux : perspectives théorique et internationale <i>Social Law and Social Rights : Theoretical and International Perspectives</i>	2 h. / P	4	Oral
Organisation et financement des soins de santé⁺ <i>Organization and Funding of Healthcare⁺</i>	4 h. / P	4	Oral

[°] Examen écrit d'une durée de 2 h.

⁺ Des cours doivent être suivis pour un total de 12 crédits ECTS.

Cours à option spécifiques (8 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Droit de la consommation <i>Consumer Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit de la prévoyance professionnelle⁺ <i>Pensions Law⁺</i>	2 h. / A	4	Oral
Droit de la propriété collective <i>Co-Ownership Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit des assurances privées <i>Private Insurance Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes⁺ <i>Migration Law : Free Movement of Persons⁺</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations : droits humains⁺ <i>Migration Law : Human Rights⁺</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit des migrations : partie générale⁺ <i>Migration Law : General Part⁺</i>	4 h. / A	8	Oral
Droit du bail⁺ <i>Landlord and Tenant Law⁺</i>	2 h. / A	4	Oral
Droit médical <i>Medical Law</i>	4 h. / P	8	Ecrit [°]
Droit pénal administratif <i>Criminal Administrative Law</i>	2 h. / P	4	Ecrit [°]
Droit public approfondi : questions choisies (protection des données, transparence et fonction publique) <i>Advanced Public Law : Selected Issues (Data Protection, Transparency and Civil Service)</i>	2 h. / P	4	Oral
International Humanitarian Law (Law of Armed Conflicts)	2 h. / P	4	Oral
Modes amiables de gestion des conflits <i>Amicable Dispute Resolution</i>	2 h. / P	4	Oral
Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale <i>Restorative Justice</i>	2 h. / A	4	Oral
Organisation et financement des soins de santé⁺ <i>Organization and funding of healthcare⁺</i>	4 h. / P	4	Oral
Procédure administrative <i>Administrative Procedure</i>	4 h. / P	8	Ecrit [°]
Procès civil social <i>Civil Social Procedure</i>	2 h. / A	4	Oral
Rédaction de contrats <i>Contract Drafting</i>	2 h. / A	4	Oral
Relations familiales internationales <i>International Family Law</i>	2 h. / A	4	Oral

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Traitement des victimes d'évènements criminels par la justice <i>Victims in the Justice System</i>	2 h. / A	4	Oral**

* Examens écrits d'une durée de 2 h.

** Examens oraux d'une durée de 20 min.

+ Uniquement les cours qui n'ont pas été suivis à titre de cours obligatoires.

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 8 à 11).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 2	Familles, égalité de traitement et fiscalité Families, Equality of Treatment and Tax Law	Automne	4
Module 8	La prise en charge des soins de santé dans des situations transnationales Healthcare benefits in Transnational Situations	Printemps	4
Module 11	Les travailleurs détachés de l'UE en Suisse European Seminar : Posted Workers from EU to Switzerland	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 12). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

H. Orientation « innovation - propriété intellectuelle - PME »

Cours obligatoires (26 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Accompagnement d'un projet d'entreprise <i>Business Projects Structuring</i>	1 h. / P	2	Ecrit*
Droit approfondi de l'insolvabilité des entreprises⁺ <i>Advanced Corporate Insolvency Law</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2019-2020)	2 h. / A	4	Oral
Fusions, acquisitions et restructurations d'entreprises⁺ <i>Mergers, Acquisitions and Corporate Restructuring</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2020-2021)	2 h. / A	4	Oral
Legal Aspects of Swiss Company Law in an Innovative Perspective	2 h. / A	4	Oral
Propriété intellectuelle <i>Intellectual Property Law</i>	4 h. / A	8	Oral
Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication <i>Intellectual Property Law & Information and Communication Technologies</i>	2 h. / P	4	Oral
Valorisation des droits de propriété intellectuelle et innovation <i>Technology Transfer, Intellectual Property Rights Management and Innovation</i>	2 h. / P	4	Oral

* Examen écrit d'une durée de 2 h.

+ Un des deux cours doit être suivi.

Cours à option spécifiques (6 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Analyse économique du droit <i>Law and Economics</i>	2 h. / A	4	Mode alt. ou oral
Biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie <i>Biotechnology and Legal Environment of Life Sciences</i>	3 h. / P	6	Oral
Competition Law and Policy	4 h. / A	8	Oral
Consolidation (ou autre cours FSE)**	**	**	**
Digital Law Moot Court	-	4 ou 8	Mode alt.#
Droit de la consommation <i>Consumer Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit des assurances privées <i>Private Insurance Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit du travail approfondi <i>Advanced Labour Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit fiscal de l'entreprise <i>Corporate Tax Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit pénal économique <i>Business Criminal Law</i>	2 h. / A	4	Oral
Droit pharmaceutique et des autres produits de santé <i>Therapeutic and other Health Products Law</i>	2 h. / P	4	Mode alt. ou oral
European Intellectual Property Law	2 h. / P	4	Oral
International Financial Reporting Standards (ou autre cours FSE)**	**	**	**
Rédaction de contrats <i>Contract Drafting</i>	2 h. / A	4	Oral

** Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des sciences économiques (FSE).

*** Cours de niveau Bachelor dispensé dans d'autres facultés et permettant d'acquérir des compétences transversales utiles à la formation du Master of Law.

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 8 à 11).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 4	La propriété intellectuelle en pratique <i>Applied Intellectual Property</i>	Automne	4
Module 5	Code is Law	Automne	4
Module 13	Le dédale du plastique <i>The Maze of Plastic</i>	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 12). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

I. Orientation « droit pénal et criminologie »

Cours obligatoires (24 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Apports de la psychologie à la justice pénale* <i>Contributions of Psychology to Criminal Justice</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit des professions judiciaires <i>Legal Professions</i>	2 h. / A	4	Oral
Droit pénal administratif <i>Criminal Administrative Law</i>	2 h. / P	4	Ecrit*
Droit pénal économique <i>Business Criminal Law</i>	2 h. / A	4	Oral
Droit pénal et procédure pénale des mineurs <i>Juvenile Criminal Law and Litigation</i>	2 h. / P	4	Oral
Modes amiables de résolutions des conflits en matière pénale <i>Restorative Justice</i>	2 h. / A	4	Oral
Procédure pénale <i>Criminal Procedure</i>	2 h. / A	4	Oral

* Examen écrit d'une durée de 2 h.

* Seul-e-s les étudiant-e-s ayant suivi le cours de « Droit pénal spécial et droit pénal économique » durant leur cursus de Bachelor of Law en 2016/17 suivent le cours de « Apports de la psychologie à la justice pénale » au titre de cours obligatoire (en lieu et place du cours de « Droit pénal économique »).

Cours à option spécifiques (8 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.
Apports de la psychologie à la justice pénale <i>Contributions of Psychology to Criminal Justice</i>	2 h. / P	4	Oral**
Droit des migrations : droits humains <i>Migration Law : Human Rights</i>	2 h. / P	4	Oral
Droit du dopage <i>Anti-Doping Law</i>	2 h. / P	4	Oral
Histoire de la codification en Europe <i>History of Codification in Europe</i>	2 h. / A	4	Mode alt. ou oral
International Humanitarian Law (Law of Armed Conflicts)	2 h. / P	4	Oral
Modes amiables de gestion des conflits <i>Amicable Dispute Resolution</i>	2 h. / P	4	Oral
Rhétorique <i>Rhetorics</i>	2 h. / P	4	Oral
Structures et organisations du sport suisse et international II <i>Swiss and International Sports Structures and Governance II</i>	2 h. / P	4	Oral
Traitement des victimes d'événements criminels par la justice <i>Victims in the Justice System</i>	2 h. / A	4	Oral**

** Examens oraux d'une durée de 20 min.

* Le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines (FLSH).

Cours à option libres (28 crédits ECTS)

28 crédits ECTS de cours à option à choisir parmi tous les autres cours de la liste générale sous chiffre II.C. (pages 8 à 11).

Séminaire thématique (12 crédits ECTS)

Un module obligatoire du séminaire thématique (4 crédits ECTS) à choisir dans la liste suivante :

Module	Intitulé	Semestre	ECTS
Module 7	Projet innocence : de coupable à innocent en passant par la révision <i>Innocence Project : from Guilty to Innocent through Retrial</i>	Automne	4
Module 10	Procès fictif de droit pénal <i>Penal Moot Court</i>	Printemps	4
Module 12	Sport, corruption et paris sportifs <i>Sport, Corruption and Betting</i>	Printemps	4

Deux autres modules (8 crédits ECTS) sont à choisir parmi tous les autres modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D. (page 12). Un ou deux modules peuvent également être remplacés par un concours figurant dans la liste générale.

Mémoire de Master (18 crédits ECTS)

IV. MASTER OF LAW BILINGUE COMMUN AVEC L'UNIVERSITÉ DE LUCERNE

A. Plan d'études

Le Master of Law bilingue commun Neuchâtel et Lucerne est ouvert aux étudiant-e-s titulaires du titre de Bachelor of Law d'une Faculté de droit suisse ou d'un titre jugé équivalent.

Les étudiant-e-s peuvent commencer le Master of Law bilingue soit à Lucerne soit à Neuchâtel, au début du semestre d'automne ou de printemps.

Le Master of Law bilingue se compose de 120 crédits ECTS dont 60 crédits ECTS doivent être acquis à l'Université de Neuchâtel et 60 crédits ECTS à l'Université de Lucerne, selon le plan d'études lucernois.

B. Plan d'études à Lucerne

La partie lucernoise du Master of Law bilingue est composée des disciplines juridiques suivantes du plan d'études du Master of Law général (pour les détails, se référer au Règlement d'études et d'examens « Studien- und Prüfungsordnung ») :

Discipline	ECTS
1. Cours à option (enseignements libres)	
Les étudiant-e-s choisissent parmi l'ensemble des cours proposés dans le cadre du Master of Law général.	50
2. Mémoire de Master	
Les étudiant-e-s rédigent un mémoire (en allemand) d'environ 35-40 pages.	10
TOTAL	60

C. Plan d'études à Neuchâtel

Dans la partie neuchâteloise du Master of Law bilingue, les étudiant-e-s doivent effectuer les prestations d'études suivantes :

Discipline	ECTS
1. Cours	
A choisir parmi la liste générale des cours qui figurent sous chiffre II.C ci-dessus (pages 8 à 11). Pour obtenir le diplôme de Master of Law bilingue avec une ou deux orientations, les étudiant-e-s doivent remplir les conditions prévues pour l'orientation et rappelées ci-dessus sous chiffres III.A à III.I (ie. acquérir au minimum 32 crédits ECTS de cours spécifiques, dont les crédits ECTS relatifs aux cours obligatoires). Il est possible de faire valoir, par équivalence, des cours réussis dans « la partie lucernoise » du Master pour l'octroi d'une ou deux orientations dans la partie neuchâteloise. Cette possibilité est sans préjudice de l'obligation d'acquérir 60 ECTS dans chaque Faculté. Les étudiant-e-s concluent un <i>learning agreement</i> avec le Conseiller aux études de l'UniNE avant leur départ à l'UNILU.	44
2. Modules du séminaire thématique	
Les étudiant-e-s choisissent deux modules parmi tous les modules du séminaire thématique mentionnés sous chiffre II.D ci-dessus (page 12). Pour obtenir le diplôme de Master of Law bilingue avec une ou deux orientations, les étudiant-e-s doivent remplir les conditions prévues pour cette/ces orientation/s et rappelées ci-dessus sous chiffres III.A à III.I (ie. obtenir l'attestation d'au moins un module relatif à l'orientation). Un module du séminaire thématique peut être remplacé par un stage pratique dans un milieu juridique d'au moins quatre semaines consécutives à plein temps.	8
3. Mémoire de Master	
Les étudiant-e-s rédigent un mémoire de Master d'environ 25-30 pages dans l'une des branches proposées aux étudiant-e-s du Master of Law à Neuchâtel. Pour l'orientation « Business & Tax Law », le mémoire doit être rédigé en anglais. Au surplus, l'article 19 du Règlement d'études et d'examens est applicable par analogie.	8
TOTAL	60

V. DOUBLE MASTER OF LAW BILINGUE AVEC LE KING'S COLLEGE LONDON

A. Plan d'études

Le double Master of Law bilingue avec le King's College London est ouvert aux étudiant-e-s inscrit-e-s en Master of Law à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel y ayant déjà effectué une année et obtenu 60 crédits ECTS. Il a été mis en place en 2009 conjointement avec la School of Law du King's College London et offre une vraie double formation composée d'un Master of Law de l'Université de Neuchâtel et d'un LL.M du King's College London.

Cette double formation véritablement bilingue permet aux participant-e-s d'étudier une année à Neuchâtel et une année au cœur de Londres. Les étudiant-e-s passent deux semestres dans chaque Université où ils ou elles suivent les enseignements spécifiques prévus (cours et séminaires) et rédigent un mémoire en anglais qui peut aussi être codirigé par un-e professeur-e de Londres et un-e professeur-e de Neuchâtel.

Le double Master se compose de 120 crédits ECTS dont 60 crédits ECTS doivent être acquis à l'Université de Neuchâtel et 60 crédits ECTS au King's College London, selon le plan d'études londonien.

B. Plan d'études à Londres

Programme du LL.M. défini par le King's College London (cours à choisir dans la liste générale du programme), y compris un mémoire en anglais, lequel peut être codirigé par un-e professeur-e de la School of Law du King's College London et un-e professeur-e de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel.

C. Plan d'études à Neuchâtel

Programme libre de 60 crédits ECTS composé de cours à option, modules du séminaire thématique à choisir dans la liste générale du programme de Master of Law. L'étudiant-e doit se référer à la Directive du Décanat concernant le Double Master of Law délivré par la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel et la School of Law at King's College London, disponible sur le site web de la Faculté de droit.

VI. MASTER IN COMPARATIVE HEALTH LAW MASTER COMMUN BILINGUE EN DROIT COMPARÉ DE LA SANTÉ

A. Plan d'études

Le Master in Comparative Health Law (en français « Master commun bilingue en droit comparé de la santé ») des Universités de Neuchâtel, Paris V Descartes et King's College est ouvert aux étudiant-e-s titulaires du titre de Bachelor of Law d'une Faculté de droit suisse ou d'un titre jugé équivalent.

Un nombre maximum de 25 étudiant-e-s est admis par année universitaire, pour des raisons pédagogiques et pour assurer la qualité de l'enseignement. La sélection des candidat-e-s est effectuée en principe sur dossier par le comité interinstitutionnel du programme.

Les étudiant-e-s qui ne sont pas de langue maternelle anglaise doivent atteindre le niveau d'anglais exigé par la Faculté de droit du King's College de Londres pour un-e étudiant-e de 3ème cycle, à savoir soit l'IELTS avec une note minimale de 7, soit le Cambridge Proficiency avec la note A. Les étudiant-e-s qui ne sont pas de langue maternelle française doivent être titulaires d'un certificat ou diplôme attestant que leur niveau de français correspond au niveau C1 du référentiel européen.

Le Master in comparative Health Law commence toujours au semestre d'automne à Paris V Descartes. Le semestre de printemps se déroule ensuite à Neuchâtel. Les étudiant-e-s poursuivent le programme au semestre d'automne à Londres. Pour le 4ème semestre, les étudiant-e-s s'inscrivent dans l'université de leur choix afin de rédiger leur mémoire de Master.

Pour l'obtention du Master, l'étudiant-e doit acquérir un total de 120 crédits ECTS, soit 30 crédits ECTS par semestre, selon le plan d'études établi par les universités partenaires.

Les modalités de cours ainsi que la forme des examens et du Mémoire de Master sont déterminées par les règlements des universités partenaires concernées.

B. Plan d'études à Paris Descartes

La partie parisienne du Master a lieu durant le semestre d'automne.

Les étudiant-e-s doivent effectuer un cursus comprenant les disciplines suivantes (30 crédits ECTS) :

Enseignements	ECTS
Politiques de santé : aspects comparatifs	6
Responsabilité en santé	4
Tort law and medical liability	3
Droit des malades : aspects de droit comparé	5
Droit des produits de santé	5
Les conférences de la globalisation de la santé	3
Financement et santé	4

C. Plan d'études à Neuchâtel

La partie neuchâteloise du Master (30 crédits ECTS) a lieu durant semestre de printemps.

Les étudiant-e-s doivent effectuer un cursus comprenant des cours obligatoires (pour un total de 26 crédits ECTS) et des cours à option (pour un total de 4 crédits ECTS).

Cours obligatoires (26 crédits ECTS)

Enseignements	H / semestre	ECTS	Eval.
Biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie <i>Biotechnology and Legal Environment of Life Sciences</i>	42	6	Oral
Droit de la santé publique <i>Public Health Law</i>	56	8	Ecrit*
Droit médical <i>Medical Law</i>	56	8	Ecrit*
Droit et progrès médical <i>Medical Progress and the Law</i>	28	4	Oral

* Examens écrits d'une durée de 2 h

Cours à option spécifiques (4 crédits ECTS)

Enseignements	H / semestre	ECTS	Eval.
Organisation et financement des soins de santé <i>Organization and Funding of Healthcare</i>	28	4	Oral
Droit du dopage <i>Anti-Doping Law</i>	28	4	Oral
Stage pratique juridique dans le domaine de la santé	1 mois à plein temps	4	Rapport écrit

D. Plan d'études à Londres

Le programme d'enseignements proposé à Londres (30 crédits ECTS) a lieu durant le semestre d'automne. Il se compose d'un enseignement obligatoire (valant 10 crédits ECTS) et de cours à options spécifiques (pour un total de 20 crédits ECTS).

Cours obligatoires (10 crédits ECTS)

Enseignement	ECTS
Medical law 1 : Consent, refusal & request	10

Les étudiant-e-s devront également obtenir 20 autres crédits ECTS parmi la liste proposée ci-dessous :

Cours à option spécifiques (20 crédits ECTS)

Enseignements	ECTS
Law at the end of life	10
Law and reproduction	10
Mental health law : the civil context	10

Mémoire de Master (30 crédits ECTS)

Durant le 4ème semestre, la rédaction du mémoire de Master s'effectue, soit en français, soit en anglais, dans l'université choisie par l'étudiant-e, sous la supervision d'un-e professeur-e de l'une des trois universités partenaires et selon les modalités déterminées par ces dernières.

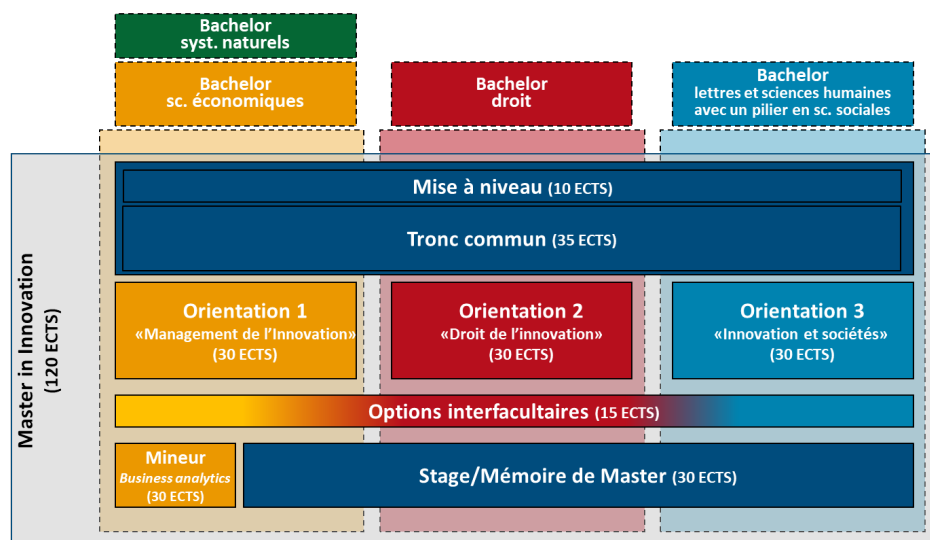
VII. PROGRAMME INTERFACULTAIRE DE MASTER EN INNOVATION

A. Présentation du programme

Le Master en innovation se veut interfacultaire et interdisciplinaire. Il est ouvert aux titulaires d'un Bachelor avec branches d'études en droit, en lettres et sciences humaines avec un pilier principal en sciences sociales, en sciences (systèmes naturels) ou en sciences économiques délivré par une université suisse ou d'un autre titre universitaire jugé équivalent.

Les étudiant-e-s possédant un Bachelor of Law doivent s'immatriculer en Master auprès de la Faculté de droit et suivront « l'orientation Droit de l'innovation », aboutissant à la délivrance d'un diplôme de Master of Law en innovation.

Pour l'obtention du Master, l'étudiant-e doit acquérir un total de 120 crédits ECTS, selon le plan d'études ci-dessous. Le programme est régi par le règlement du Master en innovation commun aux trois facultés partenaires du programme.



B. Plan d'études du Master of Law en innovation

Mise à niveau (10 crédits ECTS) enseignements de cursus de Bachelor à suivre en fonction du titre obtenu

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.	Cours
Anthropologie thématique : TP la méthode Ethnographique SELIN (FLSH)	2 h. / A ou P	-	-	Obligatoire
Changements sociaux et sociétés contemporaines (FLSH) <i>Social Change and Contemporary Societies</i>	2 h. / A	-	-	Obligatoire
Economie publique (FSE)* <i>Public Economics</i>	2 h. / P	-	-	Obligatoire
Introduction à l'économie politique (FSE)* <i>Introduction to Economics</i>	2 h. / P	-	-	Obligatoire
Stratégies de l'entreprise (FSE) Business Strategies	4 h. / P	-	-	Obligatoire
Travail personnel <i>Personal Work</i>		10	Travail écrit	Obligatoire

La mise à niveau doit être effectuée pendant la première année d'inscription au Master.

*un des deux cours à choix.

Tronc commun (35 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.	Cours
Accompagnement d'un projet d'entreprise (FD) <i>Business Projects Structuring</i>	1 h. / P	2	Ecrit	Obligatoire
Approches critiques de la mondialisation I (FLSH) <i>Critical Approaches to Globalisation I</i>	2 h. / A	5	Oral	Obligatoire
Cours/Séminaire d'histoire: Histoire de l'innovation (FLSH)	2 h. / A	5	Oral	Obligatoire
Global Innovation Management (FSE)	4 h. / P	6	EI ²	Obligatoire

² EI : évaluations internes organisées au cours du semestre.

Innovation Process (FSE)	2 h. / A	3	EI ³	Obligatoire
Propriété intellectuelle (sans procédure)⁴ (FD) <i>Intellectual Property Law (without procedure)</i>	4 h. / A	6	Oral	Obligatoire
Cours interdisciplinaires sur les théories de l'innovation (FLSH) <i>Interdisciplinary Lecture on Innovation Theories</i>	2 h. / A - P			Obligatoire
Cycles de conférences sur les enjeux contemporains de l'innovation (FLSH) <i>Conference Cycle on Contemporary Issues of Innovation</i>	1 h. / A - P	8	Oral	Obligatoire
Séminaire interdisciplinaire en innovation contemporaine (FD) <i>Interdisciplinary Seminar on Contemporary Innovation</i>	1 h. / P	-	Attestation	Obligatoire

« Orientation Droit de l'innovation » (30 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.	Cours
Biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie (FD) <i>Biotechnology and Legal Environment of Life Sciences</i>	3 h. / P	6	Oral	A option
Competition Law and Policy (FD)	4 h. / A	8	Oral	A option
Digital Law Moot Court	-	4 ou 8	Mode alt.#	A option
Droit approfondi de l'insolvabilité des entreprises <i>Advanced Corporate Insolvency Law</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2019-2020)	2 h. / A	4	Oral	
Droit du travail approfondi (FD) <i>Advanced Labour Law</i>	2 h. / P	4	Oral	A option
Droit fiscal de l'entreprise (FD) <i>Corporate Tax Law</i>	2 h. / P	4	Oral	A option
European Intellectual Property Law (FD)	2 h. / P	4	Oral	A option
Fusions, acquisitions et restructurations d'entreprises (FD) <i>Mergers, Acquisitions and Corporate Restructuring</i> (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2020-2021)	2 h. / A	4	Oral	A option
Legal Aspects of Swiss Company Law in an Innovative Perspective (FD)	2 h. / A	4	Oral	A option
Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication (FD) <i>Intellectual Property Law & Information and Communication Technologies</i>	2 h. / P	4	Oral	A option
Protection des données et transparence⁵ (FD) <i>Data Protection</i>	1 h. / P	2	Oral	A option
Rédaction de contrats (FD) <i>Contract Drafting</i>	2 h. / A	4	Oral	A option
Séminaire thématique en innovation I (Module 04 (1920)) La propriété intellectuelle en pratique (FD) <i>Applied Intellectual Property</i>	A	4	Attestation	A option
Valorisation des droits de propriété intellectuelle et innovation (FD) <i>Technology Transfer, Intellectual Property Rights Management and Innovation</i>	2 h. / P	4	Oral	A option

Options interfacultaires (15 crédits ECTS)

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.	Cours
Anthropologie thématique : séminaire de socio-anthropologie de l'aide internationale (FLSH)	2 h. / A	5	Note d'enseignement	A option
Anthropologie thématique - Une anthropologie politique de la nature: ONG, réseaux et mouvements sociaux environnementaux (FLSH)	2 h. / A	5	Note d'enseignement	A option
Approches critiques de la mondialisation II (FLSH) <i>Critical Approaches to Globalisation II</i>	2 h. / P	5	Oral	A option
Approches socio-anthropologiques de la culture (FLSH) <i>Socio-Anthropological Approaches to Culture</i>	2 h. / A	6	Note d'enseignement	A option
Biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie (FD) <i>Biotechnology and Legal Environment of Life Sciences</i>	3 h. / P	6	Oral	A option
Competition Law and Policy (FD)	4 h. / A	8	Oral	A option
Créativités : se représenter et produire des nouveautés (FLSH)	2 h. / P	5	Note d'enseignement	A option

³ EI : évaluations internes organisées au cours du semestre.

⁴ Le cours a lieu durant une partie du semestre.

⁵ Moitié du cours : Droit public approfondi: questions choisies (protection des données, transparence et fonction publique).

Enseignements	H/Hebdo.	ECTS	Eval.	Cours
Culture, Human Resources and International Firms (FSE)	2 h / P	3	Ecrit, note d'enseignement	A option
Développement de nouveaux produits (FSE)	2 h. / A	3	Ecrit	A option
Digital Law Moot Court	-	4 ou 8	Mode alt. #	A option
Droit approfondi de l'insolvabilité des entreprises Advanced Corporate Insolvency Law (FD) (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2019-2020)	2 h. / A	4	Oral	A option
Droit du travail approfondi (FD) Advanced Labour Law	2 h. / P	4	Oral	A option
Droit fiscal de l'entreprise (FD) Corporate Tax Law	2 h. / P	4	Oral	A option
Energy Economics (FSE)	2 h. / P	3	EI ⁶	A option
Enjeux des systèmes d'information (FSE)	4 h. / P	6	Ecrit, note d'enseignement	A option
Environnement and agri-food systems (FLSH)	2 h. / P	5	Note d'enseignement	A option
Espaces et lien social (Mondialisation urbaine I) (FLSH) Spaces and social relations	2 h. / A	5	Note d'enseignement	A option
European Intellectual Property Law (FD)	2 h. / P	4	Oral	A option
Fusions, acquisitions et restructurations d'entreprises (FD) Mergers, Acquisitions and Corporate Restructuring (enseignement un an sur deux, ce cours aura lieu en 2020-2021)	2 h. / A	4	Oral	A option
Innovation and Technology Policies (FSE)	2 h. / P	3	Ecrit	A option
Legal Aspects of Swiss Company Law in an Innovative Perspective (FD)	2 h. / A	4	Oral	A option
Le marketing social pour l'innovation sociale (FSE) Social Marketing	4 h. / P	6	EI ⁶	A option
Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication (FD) Intellectual Property Law & Information and Communication Technologies	2 h. / P	4	Oral	A option
Protection des données et transparence ⁷ (FD) Data Protection and Transparency	1 h. / P	2	Oral	A option
Rédaction de contrats (FD) Contract Drafting	2 h. / A	4	Oral	A option
Regards sur la transmission et l'innovation : circulation des techniques, pratiques de savoir et rapports de pouvoir (FLSH)	2 h. / P	5	Note d'enseignement	A option
Séminaire de recherche innovation, économie et société (FLSH)	2 h. / A – P	10	Note d'enseignement	A option
Séminaire thématique en innovation I (Module 04 (1920) La propriété intellectuelle en pratique (FD) Applied Intellectual Property	A	4	Attestation	A option
Social Policy (FSE)	2 h. / P	3	E ⁸	A option
Sociologie politique de l'action publique (FLSH)	2 h. / P	5	Note d'enseignement	A option
Strategic Management of Technology & Innovations (FSE)	2 h. / A	3	Note d'enseignement	A option
Terrain urbain (FLSH) Urban Terrain	2h. / P	5	Note d'enseignement	A option
Valorisation des droits de propriété intellectuelle et innovation (FD) Technology Transfer, Intellectual Property Rights Management and Innovation	2 h. / P	4	Oral	A option

Mémoire de Master ou stage de 12 semaines (30 crédits ECTS)

	ECTS	Evaluation
Mémoire de Master Master Thesis	30	Mémoire et soutenance orale
Stage de 12 semaines	30	Rapport de stage et présentation orale

⁶ EI : évaluations internes organisées au cours du semestre.

⁷ Moitié du cours : Droit public approfondi: questions choisies (protection des données, transparence et fonction publique).

⁸ E : examen durant la session d'examens de fin de semestre.

VIII. ANNEXES

Modes alternatifs d'évaluation

1. Mode d'évaluation des connaissances pour les cours « WTO Law », « External Relations of the EU » et « Internal Market Law of the EU »

L'évaluation des connaissances pour les cours « WTO Law », « External Relations of the EU » et « Internal Market Law of the EU » s'effectue de la manière suivante :

- a) L'évaluation des étudiant-e-s a lieu sur la base d'un mode alternatif d'évaluation. Seul-e-s les étudiant-e-s ayant échoué dans le mode alternatif d'évaluation sont soumis à un examen « classique » (oral) organisé lors de la prochaine session d'examens à laquelle ils ou elles s'inscrivent. L'échec à cet examen oral est définitif.
- b) Une part importante de la note finale se fonde sur la participation en classe, de sorte que la présence aux cours est fortement souhaitée et recommandée.
- c) Le mode alternatif d'évaluation repose sur les facteurs suivants :
 1. Les étudiant-e-s doivent répondre à un questionnaire écrit à choix multiples à la mi-semestre (valeur : 50% de la note).

Les étudiant-e-s doivent répondre à un second questionnaire écrit à choix multiples à la fin du semestre (valeur : 50% de la note). Les étudiant-e-s disposent d'une durée de deux h pour répondre à chacun des deux questionnaires.

2. La note finale est composée de la note moyenne obtenue aux deux questionnaires. La participation active aux cours est, le cas échéant, prise en compte comme facteur d'amélioration de la note finale. En revanche, la non-participation n'influence aucunement la note finale.

Afin de connaître au plus vite les étudiant-e-s qui doivent être évalué-e-s, une liste définitive de participation aux cours est établie lors de la troisième semaine du semestre du cours. Aucune modification ultérieure ne peut être apportée à cette liste.

2. Mode d'évaluation des connaissances pour le cours « Droit constitutionnel comparé et européen »

L'évaluation des connaissances pour le cours « Droit constitutionnel comparé et européen » s'effectue de la manière suivante :

1. Les étudiant-e-s ont le choix entre :
 - l'examen « classique » (oral), passé à l'issue du semestre du cours et dont l'objet porte sur la matière du cours; et
 - la présentation, dans le courant du semestre du cours, d'un travail écrit de droit constitutionnel comparé, de 20 à 40 pages environ, sur un thème préalablement discuté avec l'enseignant-e et agréé par celui-ci ou celle-ci (mode alternatif).
 - L'étudiant-e inscrit-e au mode alternatif d'évaluation peut se retirer de ce mode d'évaluation au plus tard 14 jours avant la date fixée pour la restitution du travail écrit. Il ou elle sera alors soumis-e à l'examen oral.
2. Pour les étudiant-e-s qui choisissent le mode alternatif, la validation des résultats s'effectue selon la procédure suivante :
 - le travail est rédigé individuellement;
 - une fois achevé, le travail est remis à l'enseignant-e, lequel ou laquelle le corrige et l'évalue par une note, communiquée à l'étudiant-e concerné-e;
 - si la note est suffisante, l'étudiant-e peut demander qu'elle soit validée en déclarant renoncer à l'examen oral; il ou elle le fait par une déclaration écrite remise à l'enseignant-e dans les dix jours qui suivent la communication de la note du travail; cette note se substitue alors à celle de l'examen oral et est acquise (elle est inscrite au procès-verbal des examens prévu par l'article 16 al. 2 du Règlement d'études et d'examens);
 - les étudiant-e-s qui renoncent à faire valider la note du travail doivent se présenter à l'examen oral, en s'inscrivant à ce dernier conformément aux dispositions correspondantes du Règlement d'études et d'examens; dans cette hypothèse, seule est acquise la note obtenue à l'examen, même si elle est inférieure à celle du travail;
 - si la note du travail est insuffisante, l'étudiant-e concerné-e doit se présenter à l'examen oral. L'échec à cet examen oral est définitif.

3. Mode d'évaluation des connaissances pour les cours « Droit et progrès médical » et « Droit pharmaceutique et des autres produits de santé »

L'évaluation des connaissances pour le cours « Droit et progrès médical » et « Droit pharmaceutique et des autres produits de santé » s'effectue de la manière suivante :

1. Les étudiant-e-s ont le choix entre :
 - l'examen « classique » (oral, avec préparation de 15 min), passé à l'issue du semestre du cours. L'évaluation porte sur les compétences de l'étudiant-e à présenter ses connaissances transversales sur l'ensemble de la matière. L'étudiant-e doit être prêt à répondre à une ou plusieurs questions tirées au sort. Il n'a pas le choix des questions; et
 - le mode alternatif d'évaluation qui porte sur un rapport écrit de 10 à 15 pages (maximum) et un exposé oral, de 15 min au maximum, présenté en classe par l'étudiant-e, sur un thème spécifique. L'étudiant-e a le libre choix de la question dans les limites de la matière enseignée, le thème étant toutefois arrêté au moins quatre semaines avant la présentation, d'entente avec l'enseignant-e. Le rapport écrit doit être déposé une semaine avant la présentation orale.
2. Dans le mode alternatif d'évaluation, le rapport écrit représente 80% de la note et l'exposé oral 20%. L'enseignant-e responsable corrige le rapport à bref délai et, s'il est jugé suffisant (note égale ou supérieure à 4), lui attribue une note qu'il ou elle communique à l'étudiant-e en même temps que la note de l'exposé oral. Si le rapport écrit est jugé insuffisant quoique perfectible, l'étudiant-e est invité-e à apporter les corrections nécessaires dans un délai maximum de cinq jours.

3. Si le rapport écrit est jugé à ce point insuffisant que des corrections ne permettraient pas de le rendre acceptable, ou lorsqu'il n'est toujours pas suffisant au terme du délai supplémentaire de cinq jours, il est réputé échoué. L'étudiant-e doit alors passer l'examen oral. L'échec à cet examen oral est définitif.
4. L'enseignant-e responsable transmet la note finale au secrétariat de la Faculté qui adresse à l'étudiant-e un procès-verbal contenant la note et les crédits ECTS (4) obtenus, comme en cas d'examen oral.

4. Mode d'évaluation des connaissances pour le cours « Histoire de la codification en Europe »

L'évaluation des connaissances pour le cours « Histoire de la codification en Europe » s'effectue de la manière suivante :

1. Les étudiant-e-s ont le choix entre :
 - l'examen « classique » (oral), passé à l'issue du semestre du cours et dont l'objet porte sur la matière de cours, et
 - le mode alternatif d'évaluation qui porte sur un rapport écrit de 10 à 15 pages (maximum), puis, d'un exposé oral, de 15 min au maximum, présenté en classe par l'étudiant-e sur un thème spécifique fixé d'entente avec l'enseignant-e.
2. Dans le mode alternatif d'évaluation, le rapport écrit et l'exposé représentent chacun 50% de la note, étant précisé que le rapport écrit doit être obligatoirement suffisant (note égale ou supérieure à 4).
3. Le rapport écrit doit être communiqué à l'enseignant-e responsable une semaine avant la présentation orale. L'enseignant-e corrige le rapport à bref délai et, s'il est jugé suffisant (note égale ou supérieure à 4), lui attribue une note qu'il ou elle communique à l'étudiant-e en même temps que la note de l'exposé oral. Si le rapport écrit est jugé insuffisant quoique perfectible, l'étudiant-e est invité-e à apporter les corrections nécessaires dans un délai maximum de cinq jours.
4. L'enseignant-e responsable transmet la note finale au secrétariat de la faculté qui communique à l'étudiant-e un procès-verbal contenant la note et les crédits ECTS (4) obtenus.
5. Si le rapport écrit est jugé à ce point insuffisant que des corrections ne permettraient pas de le rendre acceptable, ou lorsqu'il n'est toujours pas suffisant au terme du délai supplémentaire de cinq jours, il est réputé échoué. L'étudiant-e doit alors passer l'examen oral. L'échec à cet examen oral est définitif.
6. Si la moyenne des notes attribuées pour le rapport écrit et la présentation orale est inférieure à 4, l'étudiant-e concerné-e doit se présenter à l'examen oral. L'échec à cet examen oral est définitif.
7. L'étudiant-e inscrit-e au mode alternatif d'évaluation peut se retirer de ce mode d'évaluation au plus tard 14 jours avant la date fixée pour la restitution du travail écrit. Il ou elle sera alors soumis-e à l'examen oral.

5. Mode d'évaluation des connaissances pour le cours « Analyse économique du droit »

L'évaluation des connaissances pour le cours « Analyse économique du droit » s'effectue de la manière suivante :

1. Les étudiants-e-s ont le choix entre :
 - l'examen « classique » (oral), passé à l'issue du semestre du cours et dont l'objet porte sur la matière de cours, et
 - le mode alternatif d'évaluation qui porte sur un rapport écrit de 10 à 15 pages (maximum), puis, d'un exposé oral, de 20 min au maximum, présenté en classe par l'étudiant-e sur un thème spécifique fixé d'entente avec l'enseignant-e.
2. Dans le mode alternatif d'évaluation, le rapport écrit et l'exposé représentent chacun 50% de la note, étant précisé que le rapport écrit doit être obligatoirement suffisant (note égale ou supérieure à 4).
3. Le rapport écrit doit être communiqué à l'enseignant-e responsable une semaine avant la présentation orale. L'enseignant-e corrige le rapport à bref délai et, s'il est jugé suffisant (note égale ou supérieure à 4), lui attribue une note qu'il ou elle communique à l'étudiant-e en même temps que la note de l'exposé oral. Si le rapport écrit est jugé insuffisant quoique perfectible, l'étudiant-e est invité-e à apporter les corrections nécessaires dans un délai maximum de cinq jours.
4. L'enseignant-e responsable transmet la note finale au secrétariat de la faculté qui communique à l'étudiant-e un procès-verbal contenant la note et les crédits ECTS (4) obtenus.
5. Si le rapport écrit est jugé à ce point insuffisant que des corrections ne permettraient pas de le rendre acceptable, ou lorsqu'il n'est toujours pas suffisant au terme du délai supplémentaire de cinq jours, il est réputé échoué. L'étudiant-e doit alors passer l'examen oral. L'échec à cet examen oral est définitif.
6. Si la moyenne des notes attribuées pour le rapport écrit et la présentation orale est inférieure à 4, l'étudiant-e concerné-e doit se présenter à l'examen oral. L'échec à cet examen oral est définitif.
7. L'étudiant-e inscrit-e au mode alternatif d'évaluation pour se retirer de ce mode d'évaluation au plus tard 14 jours avant la date fixée pour la restitution du travail écrit. Il ou elle sera alors soumis-e à l'examen oral.

6. Mode d'évaluation des connaissances pour le « Séminaire de Strasbourg »

L'évaluation des connaissances pour le « Séminaire de Strasbourg » s'effectue de la manière suivante :

A. Règles générales de validation des résultats du séminaire (option)

1. Le travail de chaque étudiant-e fait l'objet d'une appréciation personnelle sous forme d'une attestation de réussite, qui se base sur la prestation du groupe auquel il ou elle participe ainsi que sur sa prestation personnelle au sein du groupe.
2. En raison de la nature même de ce séminaire, en dérogation à l'art. 17 al. 3 du Règlement d'études et d'examens, l'étudiant-e qui échoue doit remplacer le séminaire par une autre branche à option.

B. Appréciation et évaluation du travail

Le travail de chaque groupe – et de chacun des membres du groupe – fait l'objet d'une évaluation, selon les modalités suivantes :

1. Dans un premier temps, le travail du groupe est évalué, pour chaque exercice, par une appréciation collective (appréciation de groupe). Celle-ci, qui sera identique pour tous les membres du groupe, se fonde sur les éléments d'appréciation suivants :
 - le résultat matériel du travail effectué par le groupe, tel qu'il est présenté lors des séances plénières et en fonction des attentes exprimées dans le mandat de l'exercice;
 - la méthode de travail et de présentation/négociation du groupe;
 - subsidiairement, l'intensité (effort) de travail du groupe lors de la préparation des séances plénières peut être prise en compte.

2. L'étudiant-e se voit également attribuer une appréciation individuelle en fonction de ses propres prestations au sein du groupe, que ce soit lors des séances de groupes ou lors des séances plénières. Cette appréciation se fonde sur les éléments suivants :
 - l'apport intellectuel et matériel de l'individu au travail et à la dynamique du groupe;
 - l'esprit d'initiative et la participation active au travail du groupe (y compris à la présentation/négociation en plenum);
 - le sens de la collégialité.
3. Les deux appréciations (collective et individuelle) sont prises en compte pour la délivrance de l'attestation de réussite.

7. Mode d'évaluation des connaissances pour les concours et les Moot Courts

L'évaluation des connaissances pour les concours et les Moot Courts s'effectue de la manière suivante :

1. Le Règlement de chacun des concours et des Moot Courts est applicable.
2. Une participation active est requise pour l'attribution des crédits ECTS. Une attribution différenciée du nombre de crédits ECTS peut être faite en fonction de la participation à tout ou partie du concours ou du Moot Court.
3. Une attestation de participation est remise à chaque participant-e.
4. Les modalités relatives au Swiss Moot Court sont indiquées dans la directive du 21 mars 2013 à télécharger sur le site de la Faculté de droit.

IX. DESCRIPTIFS DES COURS

Accompagnement d'un projet d'entreprise

Business Projects Structuring

Fernand Chappuis

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « innovation – propriété intellectuelle – PME » et du Master in innovation et
- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « Business & Tax Law »
- Cours blocs, en principe au début/milieu du semestre de printemps 2020, correspondant à 1 h hebdomadaire (2 crédits ECTS)

Contenu : dans le premier bloc, les problèmes de maintien du secret autour d'un projet d'entreprise seront examinés de manière approfondie et pluridisciplinaire (aspects civils et pénaux notamment), spécialement par rapport aux fondateurs, aux investisseurs, aux employés et autres partenaires (convention de confidentialité, prohibition de concurrence, interdiction de débauchage, etc.).

Dans les blocs suivants, une attention particulière sera portée sur des thématiques spécifiques, fréquentes en pratique (cf. plan du cours disponible sur Moodle).

Si la possibilité se présente, les étudiant-e-s seront impliqués dans la gestion d'un dossier réel de droit des affaires (p. ex. constitution d'une société) et pourront assister à l'instrumentation *live* d'une constitution de société (SA ou Sàrl), en présence du notaire et des clients (p. ex. fondateurs de la société).

Lors du cours, des exemples de documents habituellement utilisés dans la pratique des conseillers juridiques d'entreprises seront discutés et confrontés à des situations tirées de la pratique. Vu les tendances de la pratique à utiliser l'anglais comme langue de travail, une partie intégrera l'anglais (Legal Due Diligence), avec des documents à analyser rédigés en anglais (dépend du temps à disposition, notamment si la séquence de l'instrumentation d'une constitution de société est jouée).

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 h (« examen à blanc » réalisé pendant le cours).

Documentation : cas pratiques remis par l'enseignant, résumés, contrôle continu.

Forme de l'enseignement : examen de situations réelles permettant de dégager les aspects théoriques indispensables et les implications dans la pratique.

Cours donné en français et, le cas échéant, en anglais; examen de documents rédigés principalement en anglais. Si la possibilité se présente, un apéritif-rencontre avec des praticien-ne-s (préposé-e du registre du commerce, etc.) est organisé pour les étudiant-e-s.

Objectifs d'apprentissage :

- Connaissance et compréhension : décrire les principaux types d'entreprises (sociétés anonymes, Sàrl, etc.) en utilisant les concepts de base du droit suisse des affaires.
- Application des connaissances et la compréhension : utiliser des compétences théoriques afin de trouver des solutions pour résoudre des situations juridiques critiques. Préparer une synthèse en relation avec les questions théoriques du droit suisse des sociétés.
- Capacité de former des jugements : analyser les différentes solutions proposées par l'enseignant (p. ex. comment protéger les nouvelles idées d'une start-up par rapport au droit suisse des sociétés). Détecter les risques en ce qui concerne les situations pratiques en relation avec le conseil d'administration d'une société.
- Savoir-faire en termes de communication : expliquer la solution que l'étudiant-e choisit et pourquoi sa solution est préférable (étude de cas en droit suisse des sociétés). Discuter de questions pratiques sur le droit suisse des sociétés (p. ex. comment rédiger une documentation spécifique). Synthétiser le contenu d'une disposition légale afin de fournir un schéma (« dessine-moi du droit »).
- Capacités d'apprentissage en autonomie : détecter des différences entre des dispositions légales ou des disposition d'une convention. Assimiler de nouveaux concepts en matière de droit suisse des sociétés en utilisant d'anciennes compétences.

Compétences transférables :

- appliquer des connaissances générales à des situations concrètes
- communiquer dans une seconde langue
- générer des idées nouvelles (créativité)
- gérer des priorités et établir des feuilles de route pour la résolution de problèmes pratique (to do list)
- développer des réflexes d'analyse transversale (balayage à travers plusieurs domaines du droit)

Analyse économique du droit

Law and Economics

Blaise Carron

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « Business & Tax Law », « droit international et européen » et « innovation – propriété intellectuelle – PME »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS)

Contenu : le cours expose les résultats actuels de l'analyse économique du droit, en combinant formation théorique et analyse de cas. Le cours s'articule autour de trois axes principaux. Il s'agit d'abord de présenter les fondements de l'analyse économique du droit. Ensuite, le

cours aborde diverses applications de la théorie économique du droit aux principales branches du droit (droit des contrats et de la responsabilité civile, droit de la concurrence, droit de la propriété intellectuelle, droit pénal). Enfin, il s'agit de développer un point de vue critique sur les forces et les faiblesses de l'analyse économique du droit. Les thèmes sont traités en se fondant aussi bien sur le droit américain, européen ou suisse.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation, ou selon un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation : les supports de cours (plan, présentations power point, lectures préparatoires) sont disponibles en ligne, sur Moodle, selon les indications données au cours.

Forme de l'enseignement : les supports de cours (plan, présentations power point, lectures préparatoires) sont disponibles en ligne, sur Moodle, selon les indications données au cours.

Equipe enseignante : Blaise Carron, professeur; Valentin Botteron, assistant-doctorant.

Objectifs d'apprentissage :

- décrire et expliquer les méthodes développées par les économistes pour appréhender les effets des règles de droit sur le comportement des sujets de droit
- appliquer les connaissances à des modèles simples
- analyser une question, effectuer une présentation orale et rédiger une brève contribution écrite à son sujet (mode alternatif).

Compétences transférables :

- travailler avec des sources internationales et, éventuellement, en groupe
- produire des recherches à un niveau approprié. Promouvoir la curiosité intellectuelle

Apports de la psychologie à la justice pénale

Contributions of Psychology to Criminal Justice

Véronique Jaquier Erard

- Cours obligatoire (à titre transitoire) ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit pénal et criminologie »
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Contenu : la justice (pénale) ne peut se dispenser d'interroger la manière dont les protagonistes qui la composent et la côtoient pensent, ressentent et agissent. Partant, ce cours discute des principaux apports de la psychologie au fonctionnement de la justice pénale. Il convoque les théories et les recherches de la psychologie légale et de plusieurs de ses consœurs afin de mieux comprendre les procédures et les pratiques mises en œuvre au sein de la justice pénale, en Suisse et dans le monde, en s'intéressant spécifiquement aux phases de l'enquête pénale, du jugement et de l'exécution des peines et des mesures.

Après une introduction sur les amours tumultueuses de la psychologie et du droit, ce cours décortique la manière dont les individus pensent, ressentent et agissent. Nous verrons comment notre manière de percevoir et de comprendre le monde, les informations dont l'on se souvient et celles que l'on oublie revêtent une importance capitale en matière d'enquête et de preuves. Nous chercherons aussi à comprendre de quelle manière les heuristiques de raisonnement et autre biais cognitifs colorent nos jugements alors même que nous succombons à l'influence sociale de celles et ceux qui nous entourent.

Mobilisant les connaissances théoriques acquises lors des premières semaines, la seconde partie du cours met en scène plusieurs « puzzles psycholégaux » parmi ceux qui jalonnent le processus judiciaire pénal, sélectionnés au gré des actualités pénales. Différents thèmes pourront ainsi être développés, par exemple les erreurs d'indentification dans les témoignages oculaires et le rôle dans les erreurs judiciaires; les techniques d'audition des suspects et les faux aveux; la polémique des faux souvenirs et les méandres de la mémoire traumatique; les défis posés par l'appréciation des expertises judiciaires qu'elles soient psychiatriques, scientifiques et de crédibilité; les dérives des mesures thérapeutiques et les contours flous de la notion de dangerosité; ou encore les différents paradigmes qui régissent l'intervention correctionnelle. Chacune de ces illustrations représente une opportunité de questionner les apports de la psychologie (légale) à la pratique du droit; autrement dit, *les hommes et les femmes professionnels de la justice pénale doivent-ils être de fins psychologues ?*

Aucun pré-requis. Au besoin, des lectures complémentaires (hors matière à examen) seront proposées à l'étudiant-e en fonction de son parcours académique pour une meilleure contextualisation de la matière.

Forme de l'évaluation : l'évaluation du cours consiste en un examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation avec documentation, portant sur le contenu du cours, les lectures obligatoires et le résultat des recherches personnelles des étudiant-e-s sur la thématique qu'ils ou elles auront choisi de développer. Les modalités spécifiques de l'évaluation sont précisées dans le plan détaillé présenté lors du premier cours.

Documentation : support de cours de type PowerPoint, lectures obligatoires et complémentaires, et supports médias illustratifs mis à disposition sur Moodle.

Forme de l'enseignement : ce cours est dispensé sous la forme d'exposés théoriques, appuyés par des études empiriques ou de supports médias, privilégiant le débat. Il repose également sur un recueil de textes, dont la plupart seront discutés en classe. Le cours est aussi alimenté par les analyses des étudiant-e-s, résultant de la recherche autonome d'illustrations émanant de la jurisprudence ou de l'actualité.

Objectifs d'apprentissage :

- évaluer les impacts de la perception, de la mémoire, des émotions, de la prise de décision, et de la cognition sociale sur les phases de l'enquête pénale, du jugement et de l'exécution des peines et des mesures
- expliquer les mécanismes psychologiques sous-tendant les principales manières dont les individus pensent, ressentent et agissent dans le domaine de la justice pénale
- identifier les connaissances psychologiques pertinentes pour le traitement de questions légales et évaluer la scientificité des sources concernées et
- décrire les principaux enjeux contemporains de la justice pénale en lien avec des savoirs psychologiques (légaux)

Compétences transférables :

- appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- promouvoir l'esprit d'entreprise et la curiosité intellectuelle

Approche socio-historique du sport

A socio-historical approach to sport (FLSH)

Christophe Jaccoud

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit du sport »
- Le descriptif, le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines

Ce cours aura lieu dans le bâtiment de la FLSH.

Associations et organisations sportives

Sports Associations and Organisations

Sébastien Besson

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit du sport »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS)

Contenu : l'association de droit suisse représente la forme la plus courante de corporation de droit privé. Elle est particulièrement importante dans le domaine du sport, au vu du nombre d'organisations sportives (fédérations nationales et internationales, clubs de sport) disposant d'un siège en Suisse et ayant opté pour cette forme de personne morale. Après avoir analysé notamment la constitution, les statuts, les organes, le sociétariat, la responsabilité et la dissolution de l'association, ce cours propose également une présentation et une analyse de la fondation ainsi que de quelques autres formes de personnes morales rencontrées dans le sport.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min (cas pratique et/ou question théorique), précédé d'un temps de préparation. Matériel autorisé : lois et réglementations sportives; pas d'ordinateur ni de téléphone portable.

Documentation : pour chaque cours, les étudiant-e-s disposent d'un fascicule mis en ligne contenant (i) des textes de lois, règlements ou statuts d'organisations sportives applicables, (ii) des lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral ou du Tribunal Arbitral du Sport et des articles de doctrine.

Forme de l'enseignement : cours interactifs avec participation des étudiant-e-s.

Objectifs d'apprentissage :

- identifier les principaux types d'organisations sportives en Suisse et décrire les mécanismes de constitution, d'organisation et de dissolution de l'association et la fondation en droit suisse
- présenter les spécificités liées au domaine du sport et illustrer les aspects relatifs au contentieux associatif dans le contexte sportif en faisant référence notamment à la jurisprudence du Tribunal fédéral et du Tribunal Arbitral du Sport
- comparer avec d'autres formes juridiques suisses et dans d'autres Etats et reconnaître les problèmes spécifiques liés à la gouvernance de ces organisations sportives

Compétences transférables : appliquer ses connaissances à des problématiques complexes et résoudre des situations impliquant des questions juridiques liées aux associations et autres organisations sportives.

Biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie

Biotechnology and Legal Environment of Life Sciences

Valérie Wyssbrod (en remplacement du Prof. Daniel Kraus)

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit de la santé et des biotechnologies » et du Master commun bilingue en droit comparé de la santé ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « innovation – propriété intellectuelle – PME » et du Master in innovation
- 3 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (6 crédits ECTS)

Contenu : ouvert aux étudiant-e-s ayant suivi le cours de Principes généraux de la propriété intellectuelle ou d'autres formations jugées équivalentes, le cours de biotechnologies et environnement juridique des sciences de la vie propose de traiter les principales questions posées par la brevetabilité du vivant. La problématique est abordée non seulement sous l'angle de la loi sur les brevets d'invention, mais aussi en relation avec les législations se rapportant au génie génétique et à la recherche sur les cellules souches notamment.

Après une introduction au droit international de la propriété intellectuelle, le cours traite des questions de brevetabilité du vivant, des exceptions à la brevetabilité dans le domaine biotechnologique et de l'étendue de la protection, avant d'aborder les thèmes du génie génétique et de la recherche sur les cellules souches. Les questions d'accès aux ressources génétiques, de protection des connaissances traditionnelles et de l'accès aux médicaments y sont également traitées. Chaque étudiant-e est appelé-e à présenter une décision judiciaire en classe.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min (cas pratique ou question théorique), précédé d'un temps de préparation. Seules les versions imprimées des conventions et des lois sont autorisées à l'examen, à l'exclusion de tout moyen électronique. Les annotations autorisées se limitent à des marquages de couleur et des renvois d'un article à un autre. Toute infraction à ces règles constitue une situation de « fraude », auquel cas les éléments non admis seront retirés et l'examen pourra être réputé échoué.

Documentation : la documentation nécessaire au cours est mise à disposition sur la plateforme Moodle.

Equipe enseignante : Prof. Daniel Kraus, avec la collaboration du Prof. Félix Kessler (Faculté des sciences de l'UniNE).

Objectifs d'apprentissage :

- identifier et comprendre les principaux enjeux des biotechnologies et de l'environnement juridique des sciences de la vie
- développer un raisonnement juridique complet dans un cas concret de droit des biotechnologies et de l'environnement juridique des sciences de la vie
- évaluer les implications de l'élaboration et de l'application d'une règle de droit des biotechnologies et de l'environnement juridique des sciences de la vie à une situation donnée
- expliquer une problématique et une solution juridique concrète de droit des biotechnologies et de l'environnement juridique des sciences de la vie à des juristes et des non-juristes
- anticiper les opportunités et les risques dans le domaine des biotechnologies et de l'environnement juridique des sciences de la vie

Compétences transférables :

- appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- travailler en équipe

Circulation des connaissances : Introduction aux études genre

Knowledge in motion : Introduction to genre studies (non juridique)

Nolwenn Bühler Viredaz (FLSH)

- Le descriptif, le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines

Ce cours aura lieu dans le bâtiment de la FLSH.

Circulation des personnes : Le sport comme « fabrique de l'homme »

The movement of people : Sport as the « factory of man » (FLSH)

Christophe Jaccoud

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit du sport »
- Le descriptif, le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines

Ce cours aura lieu dans le bâtiment de la FLSH.

Comparative and European Private Law

Christoph Müller

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « Business & Tax Law » et « droit international et européen »
- 3 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (6 crédits ECTS)

Content: the lecture is divided into four parts: the first part consists in an introduction to Comparative Law (functions, goals, methods, overview of the principal legal systems). The second part is dedicated to the analysis of a specific legal figure (e.g. medical liability for the birth of an undesired child) in different legal systems. The third part studies different aspects of U.S. Law (Common Law), such as torts, negligence, products liability, punitive damages, class actions, lawyer's fees and jury trials. The subject of the fourth part is European Private Law and its influence on Swiss Private Law, with regard to legislation, case law and doctrine.

The lecture is designed for students who are interested in the international dimension of Private Law. It is highly recommended for students following the orientations « Business & Tax Law », « avocature (professions judiciaires) » and « droit international et européen ».

As this lecture is taught in English, a fair mastering of the language of Shakespeare is indispensable, even though it will of course be taken into account that most students are not English native speakers.

The lecture includes a half-day *extra muros* at the Swiss Institute of Comparative Law (ISDC) in Lausanne.

Examination: open book (book and personal notes) oral exam of 15 min in English, with preparation time; active participation in class discussions is required and counts for half of the final grade.

Documentation: the lecture is based on the following book : Müller-Chen Markus/Müller Christoph/Widmer Lühinger Corinne, Comparative Private Law, Zurich/St. Gall 2015.

Teaching method : socratic method combined with practical exercises.

Learning Outcome : understand « foreign » legal systems, better understand one's own legal system, compare legal institutions of different legal systems, conceptualise the main differences between Civil and Common Law, conduct a comparative Law analysis, distinguish the major legal traditions and their influence on today's legal world.

Soft Skills : communicate in legal English, present a specific legal institution of a legal system of your choice (within the framework of a micro-comparison).

Competition Law and Policy

Evelyne Clerc

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « Business & Tax Law » ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « avocature (professions judiciaires) », « droit international et européen », « innovation – propriété intellectuelle – PME » et du Master of Law in innovation
- 4 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (8 crédits ECTS)

Content: In the global economy, competition law affects the business activity on a daily basis. Non-compliance may result in multi-million fines, voidness of an agreement as well as behavioural or structural remedies with significant impact for future business. The course focuses mostly on Swiss and EU competition laws. A brief comparative approach with US antitrust law might be taken occasionally, where instructive. The course uses an interdisciplinary method by integrating law and economics.

The course addresses the main features of competition law: market power, cartels between rivals, anti-competitive clauses in vertical distribution agreements, unilateral abuse of a dominant position, and merger control. In addition, it assesses the interface between intellectual property rights and competition law, as well as the relationship between antitrust and sector-specific regulation. While contemporary competition law rests on insights gained from economics, it is not devoid of other non-economic (political, social, environmental) considerations. Apart from substantive law, particular attention is devoted to enforcement by competition authorities: imposition of fines and criminal penalties against firms and individuals, considerations of due process rights in administrative and judicial procedures, as well as international cooperation between competition authorities in a multi-jurisdictional system. Alongside public enforcement, private litigation is increasingly important and often involves third-country jurisdictions, in particular the United States. All topics are examined in the light of significant recent case-law.

The last part of the course will consider the public procurement law regime: the entities and contracts covered, the award procedures, the selection of bidders and the award criteria. It will highlight the regulatory mechanisms under which the state intervenes as an actor in a market economy.

Assessment: 15-min oral exam based on resolution of hypothetical case, with preparation time. The exam is closed book, which means that students may only rely on legislation and notes drafted during preparation. Computers, mobile phones and other electronic devices, as well as watches, are forbidden during the exams. Possession of an electronic device (even switched off) during the exam is considered as cheating.

Teaching and study materials : syllabus, reader, textbook, course materials and additional information regarding the precise topics of the lectures and how to prepare for them are provided on the Moodle course website.

Teaching method : The course includes both lectures and seminars dedicated to resolving practical cases. An active participation of the students to class discussions on the basis of prior readings of assigned materials and solving of case studies is required, in order to acquire the necessary legal skills to master competition law. A practical step-by-step toolkit will help students to analyse cases.

Instructor : Prof. Evelyne Clerc.

Learning Outcome :

- Identify the main business practices that may distort competition
- Explain the basic concepts, scope and key rules of competition law
- Find the relevant provisions of Swiss and/or EU competition law (legislation, policy documents, soft law, decisions and case-law), select and apply these provisions to solve specific case studies and complex fact patterns in a legally sound and structured manner, and identify the uncertainties in the law
- Be familiar with antitrust procedural enforcement and institutional framework, determine which authorities would be in charge of a specific case and outline the main steps of the administrative investigation
- Consider substantive and procedural issues both from the point of view of undertakings and from the perspective of competition authorities
- Assess critically the strengths and weaknesses of legal arguments to support a position and evaluate the consequences of a proposed solution
- Use economic principles and major policy concerns in the analysis of competition law problems
- Analyse interaction between various competition rules (EU/CH/US) and between competition law and other areas of business law
- Assess the implications of technological innovation in the recent developments of competition law and become aware of key discussions and novel issues in the field
- Discuss critically the legal and economic principles underpinning the control of anti-competitive practices, regulatory policies and institutional framework in a globalised world
- Orally present a selected topic or case study to peers in a clear, concise, correct and convincing manner
- Participate in a well-founded legal discussion with colleagues from different disciplines (in particular economists) and/or different legal cultures regarding practical application of competition law
- Work constructively either on your own or in a team

Soft Skills :

- Process a large amount of information within a short time frame and to deliver accurate solutions
- Work in an international context and in a multi-layered legal framework, discuss with colleagues from different disciplines and/or different cultures
- Work in English and in French, including through interaction with native speakers
- Apply knowledge to new societal and technological changes
- Develop a scientific research in clear and structured way
- Present and defend orally an issue or a personal position

Concours européen des Droits de l'Homme René Cassin

René Cassin European Human Rights Moot Court Competition

Pascal Mahon

- **Concours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « avocature (professions judiciaires) », « politiques publiques » et « droit international et européen »**
- **L'évaluation est déterminée par un mode alternatif (8 crédits pour la phase écrite ou 12 crédits ECTS pour les phases écrites et orales)**

Le concours Cassin, qui réunit plusieurs dizaines d'équipes en provenance de toutes les universités d'Europe, simule une procédure de recours devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Chaque équipe est composée de 2 à 3 étudiant-e-s par université. Le concours comporte une première phase, écrite, durant laquelle l'équipe rédige un mémoire soit de demande soit de réponse sur la base d'un cas pratique. A l'issue de cette première phase, les quinze à vingt meilleures équipes sont qualifiées pour la seconde phase, orale, qui se déroule à Strasbourg, sous forme de plaidoiries, dans les locaux de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Personne de contact et informations : Sabine Magoga Sabatier, assistante, sabrine.magoga@unine.ch / www.concoursassin.eu.

Objectifs d'apprentissage : ce concours permet aux étudiant-e-s d'interpréter la Convention européenne des droits de l'homme, d'identifier le champ de protection des droits fondamentaux qu'elle garantit et de pratiquer ceux-ci en défendant, dans le cadre d'une procédure concrète, les positions de l'Etat ou des victimes.

Compétences transférables : les étudiant-e-s sont appelé-e-s à travailler en équipe, à gérer un projet et prendre des initiatives, ainsi qu'à produire un résultat de haut niveau, tout en appliquant leurs connaissances à des situations concrètes.

Concours International Francophone de Médiation organisé par le CMAP

International Francophone Mediation Competition organized by CMAP

François Bohnet

- **Concours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « avocature (professions judiciaires) »**
- **L'évaluation est déterminée par un mode alternatif (8 crédits ECTS)**

L'objectif du concours est de permettre à des étudiant-e-s de Master issus d'universités de droit, d'écoles de commerce et d'écoles du Barreau, de mener une médiation dans des conditions aussi proches que possible de la réalité et d'être jugés par des professionnels issus du monde juridique, économique et judiciaire.

Une sélection des candidat-e-s est effectuée. L'octroi ultérieur des crédits ECTS dépend d'une participation suffisante des étudiant-e-s à toutes les phases du concours.

Informations : www2.unine.ch/droit/moot_courts.

Concours Jean-Pictet

Jean-Pictet Competition

Giovanni Distefano

- **Concours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « politiques publiques » et « droit international et européen »**
- **L'évaluation est déterminée par un mode alternatif (4 crédits pour la phase écrite ou 12 crédits ECTS pour les phases écrites et orales)**

Il s'agit d'un concours en droit international humanitaire rassemblant des équipes du monde entier. Chaque équipe est composée de 3 étudiant-e-s d'une même université. Après une sélection sur dossier, les équipes se retrouvent pendant 8 jours pour vivre une série de simulations (négociations, séances bilatérales ou multilatérales, etc.) et de jeux de rôles en tant qu'acteurs du droit humanitaire tels que délégués du CICR, membres d'ONG, juristes d'un ministère, ou encore commandants militaires.

Informations : www.concourspictet.org

Objectifs d'apprentissage : ce concours permet aux étudiant-e-s passionné-e-s par le droit international public et plus spécialement par le droit international humanitaire de se plonger en profondeur et de manière concrète dans les différentes branches du droit international applicables lors des conflits armés internationaux et non-internationaux. Par le droit des conflits armés au droit international des droits de l'homme en passant par le droit international des réfugiés, les participant-e-s seront amené-e-s à reconnaître les questions juridiques soulevées, à interpréter les normes internationales pertinentes, à présenter et à défendre leurs arguments. Changeant continûment de rôle dans un contexte en mutation permanente, ils ou elles devront faire preuve de leur capacité de persuasion et de dialogue avec les différents acteurs impliqués dans un conflit armé.

Compétences transférables : appliquer des connaissances à des situations concrètes; prendre des initiatives; travailler en équipe; travailler dans un contexte international.

Consolidation (ou autre cours de FSE)

Marco Passardi

- **Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « Business & Tax Law » et « innovation – propriété intellectuelle – PME »**
- **Le descriptif, les modalités de l'examen, le nombre de crédits ECTS et les horaires sont déterminés par la Faculté des sciences économiques de l'Université de Neuchâtel (cours dispensé en anglais)**

Ce cours aura lieu dans le bâtiment de la FSE.

Contentieux international en droit des affaires

International Business Litigation

Florence Guillaume

- **Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « avocature (professions judiciaires) », « Business & Tax Law » et « droit international et européen »**
- **2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)**

Contenu : cet enseignement est consacré aux aspects procéduraux du droit international privé des affaires. Il permet d'approfondir les connaissances acquises dans le cours de droit international privé dispensé dans le cadre du Bachelor of Law en développant les questions liées à la compétence internationale des tribunaux étatiques. Cette question centrale est abordée dans une perspective de droit comparé de manière à mettre en évidence les enjeux liés au choix du for. Le droit international privé des affaires présente une importance pratique considérable, dès lors que les relations commerciales sont très fréquemment déployées sur le territoire d'Etats différents dans notre monde globalisé. Les étudiant-e-s apprendront à intégrer les paramètres du droit international privé non seulement dans la conduite d'un litige international, mais également pour prévenir un tel litige au moment de l'entrée dans une relation d'affaires. Cet enseignement permet d'acquérir les réflexes pratiques nécessaires pour appliquer les règles de compétence internationale figurant dans le droit international privé

suisse (Loi fédérale sur le droit international privé, Convention de Lugano), le droit international privé européen (Règlement Bruxelles Ibis), ainsi que les principales règles du droit international privé anglais et américain.

Le cours traite notamment des questions suivantes :

- la compétence internationale des tribunaux (notamment aspects stratégiques liés au choix du for)
- l'élection de for (notamment validé et portée de l'élection de for)
- les compétences concurrentes et les procédures parallèles (notamment litispendance et connexité)
- le risque de déclinatoire (notamment *forum non convenien*; *anti-suit injunctions*)
- les mesures provisoires (notamment effet extraterritorial des *Mareva injunctions*)

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation. Le seul document autorisé pour l'examen est le Recueil de textes « Procédure civile, Exécution forcée, Droit international privé » (F. Bohnet/ F. Guillaume (édit.), Helbing & Lichtenhahn) ou le Recueil de textes « Droit international privé » (A. Bucher/ F. Guillaume (édit.), Helbing & Lichtenhahn); les annotations suivantes sont autorisées : mises à jour, renvois entre articles, soulignements et références de jurisprudence. Aucun objet connecté n'est autorisé. L'examen porte sur des cas pratiques.

Documentation : la documentation, et notamment le plan du cours est disponible sur *Moodle*. Le contenu de l'« Abrégé de droit international privé – Principes généraux » (F. Guillaume, Helbing & Lichtenhahn) est considéré comme acquis.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra, commentaires d'arrêts, exercices.

Equipe enseignante : Prof. Florence Guillaume et un-e assistant-e.

Objectifs d'apprentissage : à l'issue du cours, les étudiant-e-s seront en mesure d'identifier les enjeux procéduraux d'une relation d'affaires internationale en procédant à un examen de droit comparé, de mesurer les risques liés au for et de prendre les mesures anticipatoires nécessaires, d'analyser les fors disponibles dans un contexte international, d'établir les avantages et inconvénients des différents fors, de choisir et de recommander un for.

Compétences transférables : les étudiant-e-s maîtriseront les principales questions liées au contentieux international dans le domaine du droit des affaires et pourront appliquer leurs connaissances de droit suisse et de droit comparé ainsi que leur capacité d'analyse et de raisonnement juridique pour offrir des conseils avisés et conduire un litige international dans leur pratique d'avocat-e.

Cours interdisciplinaire sur les théories de l'innovation

Interdisciplinary Lecture on Innovation Theories

Hugues Jeannerat

- Cours obligatoire de tronc commun dans le cadre du Master of Law in innovation
- Le descriptif, le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines
- Cours interdisciplinaire exclusivement destiné aux étudiant-e-s qui suivent le Master in Innovation

Ce cours interdisciplinaire aura lieu dans le bâtiment de la FLSH.

Cycle de conférences sur les enjeux contemporains de l'innovation

Conference Cycle on Contemporary Issues of Innovation

Hugues Jeannerat

- Cycle de conférences obligatoire de tronc commun dans le cadre du Master of Law en innovation
- Le descriptif, le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines
- Ce cycle de conférences est exclusivement destiné aux étudiant-e-s qui suivent le Master in Innovation

Ce cours interdisciplinaire aura lieu dans le bâtiment de la FLSH.

Digital Law Moot Court

Le ou la professeur-e responsable sera désigné-e en fonction du domaine choisi par les organisateur-trice-s

- Concours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « innovation – propriété intellectuelle – PME » et dans le cadre du Master en innovation
- L'évaluation est déterminée par un mode alternatif (4 crédits ECTS pour la phase de rédaction du mémoire de demande ou 8 ECTS pour la phase écrite et orale)

Le Digital Law Moot Court est un concours de plaidoiries en droit numérique, ouvert à tous-tes les étudiant-e-s inscrit-e-s dans une Université en droit, en science politique, dans des cursus techniques et scientifiques ou dans des écoles de formation des barreaux. Il donne l'opportunité aux étudiant-e-s de s'aguerrir sur des sujets tels que les objets connectés, l'intelligence artificielle, la protection des données personnelles et bien d'autres domaines en rapport avec le droit numérique. La thématique varie d'année en année.

Des équipes formées de 2 à 4 personnes doivent rédiger un mémoire de demande. Après sélection, les équipes retenues rédigent un mémoire en défense. L'épreuve finale consiste en une plaidoirie devant un jury composé d'universitaires et de professionnels.

Informations : <https://digitalawmootcourt.net/>

Droit approfondi de l'insolvabilité des entreprises

Advanced Corporate Insolvency Law

Olivier Hari

- Cours obligatoire (mais à choix avec « Financement d'entreprises et marchés financiers ») dans le cadre du Master of Law avec orientations « Business & Tax Law » et « innovation – propriété Intellectuelle – PME » et cours à option dans le cadre du Master en innovation
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS). Ce cours sera dispensé en 2019-2020. Le plan de cours figure sur le site du cours (Moodle)

Contenu :

- analyse des sources possibles des difficultés financières : la perte de capital, le surendettement, et la notion d'insolvabilité/cessation de paiement. La postposition de créances et les enjeux économiques.
- l'ajournement de la faillite du Code des obligations et les diverses mesures d'assainissement possibles.
- la procédure concordataire et les diverses mesures d'assainissement possibles. Examen détaillé de certaines problématiques :
 - a) effets du sursis sur les droits des débiteurs et des créanciers, y compris sur les contrats de durée et de travail
 - b) les différents types de concordat, contenu, effets et perspectives de remboursement
 - c) processus d'acceptation et d'homologation : critères, aspects économiques et émotionnels
 - d) l'exécution du concordat ordinaire : survie et pérennité de l'exploitation
 - e) la procédure concordataire (sursis et concordat par abandon d'actif) en tant que vecteur d'acquisition d'une entreprise insolvable
- les droits et les obligations patrimoniaux et sociaux des actionnaires dans les procédures d'insolvabilité
- la responsabilité patrimoniale des organes (dirigeant, et organe de révision) en cas d'insolvabilité
- l'insolvabilité transfrontalière CH/EU (LDIP et Règlement (UE) 2015/848)
- introduction au Chapter 11 du droit américain, avec une analyse des prepacked plans

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min sans documentation, précédé d'un temps de préparation identique sans documentation, à l'exception des textes légaux raisonnablement annotés. L'examen consiste en la résolution d'un cas pratique et une question théorique.

Documentation : les lectures de référence (doctrine et jurisprudence) et les cas pratiques sont disponibles sur le portail Moodle.

Forme de l'enseignement : les leçons consistent habituellement en une analyse et une discussion d'un thème préparées à l'avance au moyen de lectures. Une participation active des étudiant-e-s est attendue.

Objectifs d'apprentissage :

- distinguer les différentes sources des difficultés financières d'une entreprise commerciale et les identifier dans la comptabilité
- examiner les outils juridiques, procéduraux et de droit de fond, permettant de restructurer et refinancer une entreprise commerciale en difficulté
- reconnaître les parties prenantes à une restructuration
- développer les rôles et responsabilité des parties prenantes
- résoudre une situation d'insolvabilité, de perte de capital ou de surendettement. Etablir un plan d'assainissement
- défendre ou critiquer le cadre juridique suisse applicable dans un contexte de difficultés financières
- comparer le cadre juridique suisse avec celui d'autres ordres juridiques
- synthétiser les rôles et responsabilité des parties prenantes
- expliquer et motiver une stratégie d'assainissement d'une entreprise commerciale en difficulté financière

Compétences transférables :

- critiquer des enjeux complexes
- gérer des projets
- travailler dans un contexte international
- communiquer les résultats d'une analyse à l'oral
- concevoir des projets
- produire des recherches à un niveau approprié
- appliquer ses connaissances à des situations concrètes

Droit constitutionnel comparé et européen

Comparative and European Constitutional Law

Pascal Mahon

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « politiques publiques » ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit international et européen »
- 3 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (6 crédits ECTS), comprenant principalement des cours ex cathedra, avec possibilité pour les étudiant-e-s de faire des travaux écrits dans le cadre du mode alternatif de validation des connaissances

Contenu : la première partie du cours, générale, est consacrée à la théorie générale du droit comparé et aux développements spécifiques de l'approche comparative dans les études constitutionnelles, ainsi qu'à un survol des différents systèmes de droit (droits d'Europe et d'Amérique, droits d'Afrique et d'Asie, etc.), des diverses formes d'Etat (libéral et démocratique, socialiste, fasciste, théocratique) et des principaux régimes politiques (parlementaires, présidentiels, mixtes). La deuxième partie est dédiée soit à la présentation et à la comparaison de certains systèmes constitutionnels nationaux, comme ceux des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Grande-Bretagne, d'Israël et de l'Allemagne, par exemple (le choix étant ouvert et discuté avec les étudiant-e-s), soit à la présentation de thématiques spécifiques, examinées sous l'angle du droit comparé (libertés fondamentales, par exemple, comme la liberté d'expression ou la liberté religieuse, ou institutions spécifiques, comme la procédure d'impeachment ou les modes de révisions des constitutions), dans divers systèmes juridiques.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation.

Les étudiant-e-s peuvent opter pour un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation : les supports relatifs au cours de droit constitutionnel comparé et européen sont distribués ou mis à disposition en ligne, sur le site de la Faculté ou sur *Moodle*, selon les indications données au début du cours.

Forme de l'enseignement : cours.

Equipe enseignante : Prof. Pascal Mahon.

Objectifs d'apprentissage : ce cours entend familiariser les étudiant-e-s à l'approche comparative en droit constitutionnel (comme méthode d'analyse), à les sensibiliser à l'existence d'autres systèmes juridiques, en particulier d'autres systèmes constitutionnels, et à les familiariser à l'étude approfondie de certains de ces systèmes, en leur fournissant les méthodes et techniques d'analyse du droit comparé, ainsi qu'à éveiller leur sens critique par rapport aux règles juridiques. Il doit permettre aux étudiant-e-s de découvrir et d'identifier les différentes familles de droit ainsi que les systèmes politiques, d'interpréter les constitutions et certaines institutions publiques, de les distinguer et de les présenter, ainsi que de les critiquer ou de les défendre.

Compétences transférables : les étudiant-e-s sont appelé-e-s à travailler en équipe, à travailler dans un contexte international, ainsi qu'à produire et communiquer un résultat de recherche de haut niveau.

Droit de la communication

Communication Law (FLSH)

Stéphane Werly

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « politiques publiques »
- Le descriptif, le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines

Ce cours aura lieu dans le bâtiment de la FLSH.

Droit de la consommation

Consumer Law

Dario Hug

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « Business & Tax Law », « droit social » et innovation – propriété intellectuelle – PME »

- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS).

Contenu : la protection du consommateur est une problématique transversale relevant de domaines aussi divers que le droit des contrats (p.ex. conclusion du contrat par le biais de conditions générales d'affaires), le droit international privé (p.ex. droit applicable et for dans le commerce transfrontalier), le droit de la procédure (p.ex. droit d'action des associations de la protection des consommateurs, class actions) ou encore le droit de la concurrence déloyale (p.ex. clauses contractuelles abusives). L'émergence récente du commerce électronique a encore accentué l'importance de ce nouveau domaine du droit.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min (question théorique et cas pratique), précédé d'un temps de préparation.

Documentation : la référence bibliographique principale est l'ouvrage de SYLVAIN MARCHAND, Droit de la consommation – Le droit suisse à l'épreuve du droit européen, Genève/Zurich/Bâle, 2012. D'autres références bibliographiques plus spécifiques sont indiquées dans les slides des cours et une documentation est transmise par le biais du portail de cours Moodle.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra et cas pratiques.

Equipe enseignante : Dario Hug, avocat, chargé d'enseignement.

Objectifs d'apprentissage :

- identifier et reconnaître la transversalité du droit de la consommation
- décrire le phénomène de la consommation de masse en droit suisse et en droit de l'UE
- synthétiser les différents domaines composant le droit de la consommation
- développer les connaissances théoriques au sujet des moyens de protection de la personne qui consomme (not. droit de révocation et lutte contre les conditions générales abusives) en vue d'une utilisation pratique
- appliquer les connaissances préalablement acquises dans une optique de résolution pragmatique des litiges de consommation

Compétences transférables :

- se familiariser avec un système vaste et complexe
- appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- promouvoir l'esprit d'entreprise et la curiosité intellectuelle
- travailler dans un contexte avec des influences internationales (en particulier européennes)
- comprendre l'importance de principes généraux dans l'appréhension de situations spécifiques
- reconnaître l'utilité de la recherche de solutions alternatives face à certaines limites pratiques

Droit de la prévoyance professionnelle

Pensions Law

Guy Longchamp

- Cours obligatoire (mais à choix avec « Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes », « Droit des migrations : droits humains », « Droit des migrations : partie générale », « droit du bail » et « Organisation et financement des soins de santé ») ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit social »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS).

Contenu : accent donné sur les droits et obligations de l'employeur, des assurés et de l'institution de prévoyance. Aspects de la responsabilité civile des différents acteurs de la prévoyance professionnelle. Analyse de cas pratiques et de la jurisprudence.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation. Lois à disposition.

Documentation : support de cours; casus.

Objectifs d'apprentissage :

- décrire les droits et obligations des employeurs, des institutions de prévoyance et des assurés
- analyser et résoudre des cas
- comprendre les incidences et les liens entre assurances sociales, droit du travail et droit fiscal

Compétences transférables : appliquer ses connaissances à des situations concrètes.

Droit de la propriété collective (descriptif provisoire)

Co-Ownership Law

Amédéo Wermelinger

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « avocature (professions judiciaires) » et « droit social »
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS).

Objectifs : fournir aux étudiant-e-s des connaissances approfondies dans le domaine de la propriété collective et en particulier dans celui de la propriété par étages (PPE). Il leur permet de développer les outils nécessaires à l'analyse et à la résolution des questions pratiques qui se posent dans ce domaine.

Au terme de cet enseignement, les étudiant-e-s doivent être capables :

- présenter les principes de base en matière de propriété collective et d'expliquer leur portée
- définir, d'illustrer, de comparer et de mettre en relation les différentes notions faisant partie de la matière d'examen
- identifier les problèmes qui peuvent se poser au vu de la réglementation légale
- résoudre des cas pratiques qui se posent en matière de propriété collective, en étayant la solution proposée.

Contenu : la propriété collective, et en particulier la PPE, connaît un essor sans précédent ces dernières années. Cependant, en achetant un appartement en PPE, les acquéreurs n'ont pas toujours conscience des problèmes qui peuvent se poser par la suite. Il est par conséquent fondamental de les anticiper.

Ce cours examine en détail la vie d'une PPE, de sa création à son extinction, en passant par son mode de fonctionnement (droits des propriétaires d'étages, obligations financières, litiges au sein de la PPE ou en relation avec des tiers, etc.). Il traite également des interactions entre le droit de la propriété collective et d'autres domaines, tels que les droits réels en général, le droit de la responsabilité civile et le droit du bail. Il mêle théorie, cas pratiques et jeux de rôles. L'analyse de documents destinés à la constitution et à la réglementation de la copropriété et de la PPE complète le cours.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation.

L'étudiant-e peut se munir du Code civil, du Code des obligations et de l'Ordonnance sur le registre foncier (versions de la Chancellerie fédérale ou PDF). Ces documents ne sont admis qu'à la condition qu'ils ne contiennent pas d'autres annotations que des corrections et des renvois d'articles. Ces documents doivent avoir été contrôlés par l'enseignante. Ils sont présentés en entrant dans la salle d'examen. L'utilisation d'ordinateurs, de téléphones connectés, etc. n'est pas autorisée.

En cas d'infraction à ces règles, les étudiant-e-s sont en situation de fraude. Les éléments non admis leur sont retirés et l'examen peut être réputé échoué.

Documentation : la documentation nécessaire au cours est disponible sur *Moodle*.

Forme de l'enseignement : cours, sessions de cas pratiques et jeux de rôles.

Droit de la santé publique (descriptif provisoire)

Public Health Law

Géraldine Marks

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit de la santé et des biotechnologies » et du Master commun bilingue en droit comparé de la santé ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « politiques publiques »
- 4 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (8 crédits ECTS)

Objectifs : au terme du cours, les étudiant-e-s :

- maîtriseront les notions de base en la matière (santé, maladie, handicap, soins, déterminants de la santé, systèmes de santé v. systèmes de soins, recherche en santé)
- auront une vision générale des enjeux dans le domaine avec une compréhension des principales étapes historiques du développement de la santé publique au niveau international, européen et suisse
- connaîtront l'organisation des principaux acteurs dans le domaine, en particulier les autorités compétentes aux niveaux international (OMS), européen (Commission européenne, Conseil de l'Europe, ECDC, EMA, EFSA) et suisse (OFSP, Swissmedic)
- auront une connaissance détaillée de la législation applicable dans les domaines de la police sanitaire (en particulier la lutte contre les maladies transmissibles et la lutte antitabac) et de la prévention et la promotion de la santé
- seront en mesure d'anticiper les principaux enjeux actuels dans le domaine.

Contenu : dès les années 70 a été mise en évidence l'existence de déterminants de la santé, dont l'influence sur la santé de chacun et sur celle de la population en général s'avèrent largement supérieurs au simple accès aux soins, ceci malgré les progrès fulgurants de la médecine moderne. L'environnement physique, les relations sociales et les comportements individuels sont ainsi des facteurs essentiels afin de garantir la protection et la promotion de la santé de tous. Le premier objectif du cours sera de familiariser les étudiant-e-s aux dernières connaissances dans le domaine ainsi qu'aux notions de base en la matière (santé, maladie, handicap, soins, déterminants de la santé). Sur cette base, les étudiant-e-s apprendront à distinguer les systèmes de santé des systèmes de soins, ainsi qu'à connaître leurs principaux éléments constitutifs. L'importance de la recherche dans le domaine de la santé sera également abordée dans ce cadre.

Les étudiant-e-s seront ensuite amené-e-s à étudier le développement de la santé publique dans ces principales dimensions, de la police sanitaire au sens strict (en particulier la lutte contre les maladies transmissibles et la lutte antitabac), à la prévention et la promotion de la santé. Cette analyse reposera sur une approche historique des développements du droit public de la santé aux niveaux international (OMS), européen et suisse. Elle sera complétée par une analyse des enjeux de santé publique que représentent l'explosion démographique et le réchauffement planétaire avec leurs conséquences en termes de migration (approche de santé globale).

Il s'agira dans chaque domaine d'identifier les enjeux, de connaître les autorités compétentes et d'analyser les principales règles matérielles et procédurales applicables. Dans la mesure du possible, le cours se basera sur des cas concrets afin de donner une vision dynamique de la mise en œuvre du droit dans le domaine.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 h (open book avec accès à toute la documentation avec ordinateur et/ou téléphone connecté).

Documentation : la documentation du cours est mise à disposition sur *Moodle* et sera complétée par des liens vers les sites des principales instances compétentes aux niveaux international (OMS), européen (Commission européenne, Conseil de l'Europe, ECDC, EMA, EFSA) et suisse (OFSP, Swissmedic).

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra, interventions de représentants des autorités compétentes et d'experts extérieurs, travaux en groupe, analyse d'arrêtés et de textes.

Objectifs d'apprentissage :

Compétences transférables :

Droit des assurances privées

Private Insurance Law

Matthias Stacchetti

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « Business & Tax Law », « droit de la santé et des biotechnologies », « droit social » et « innovation – propriété intellectuelle – PME »
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Contenu : après une introduction permettant de saisir l'importance de l'assurance privée dans la vie professionnelle et privée, la première partie porte sur la technique d'assurance, l'historique et les sources du droit des assurances privées. La deuxième expose l'impact économique de l'assurance et des assureurs privés, la définition de l'assurance et plusieurs délimitations et distinctions, notamment entre assurances privées et sociales, ainsi qu'entre les différents types d'assurances privées. La troisième partie décrit l'entreprise d'assurance et les règles importantes qui la régissent, puis les différentes catégories d'intermédiaires d'assurance, leur statut et leur surveillance. La quatrième et la cinquième parties sont consacrées au contrat d'assurance proprement dit, aux règles applicables à sa conclusion, aux obligations des personnes concernées aux différents stades de la vie du contrat, en insistant sur des points importants tels que les conditions générales, la réticence, la fraude, le recouvrement des primes et les obligations en cas de sinistre. La réassurance et la coassurance sont également abordées. Enfin, la sixième partie traite de la surveillance des entreprises d'assurance par la finma et des mesures administratives et pénales à disposition des autorités pour appréhender les violations commises.

Cet enseignement est principalement basé sur une transmission des connaissances théoriques, illustrée par l'étude de jurisprudences.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation. Les étudiant-e-s peuvent avoir à disposition les textes des lois étudiées, raisonnablement annotés, ainsi que le matériel complémentaire indiqué durant le cours. Tout autre matériel, en particulier les objets connectés, est interdit.

Documentation : les références bibliographiques sont indiquées en début de cours, et au fur et à mesure de l'enseignement. La documentation est transmise aux étudiant-e-s par le biais du portail de cours *Moodle*.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra et exercices.

Equipe enseignante : Matthias Stacchetti, chargé d'enseignement. En fonction des thèmes étudiés, l'intervention de tiers pour des éclairages sur des points spécifiques peut être prévue.

Objectifs d'apprentissage :

- identifier et comprendre les principaux enjeux autour du contrat d'assurance et de la surveillance des entreprises d'assurance, ainsi que des intermédiaires;
- développer un raisonnement juridique autour d'un cas concret mettant en œuvre le droit des assurances privées en se plaçant dans le rôle du preneur d'assurance ou de l'assureur
- défendre sa position tant dans le rôle de l'assureur que de celui de l'assuré

Compétences transférables :

- appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- agir sur la base d'un raisonnement éthique

Droit des assurances sociales approfondi

Advanced Social Security Law

Anne-Sylvie Dupont

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit social » ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit de la santé et des biotechnologies »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS)

Contenu : après un rappel des différents régimes d'assurances sociales, des risques couverts et des prestations, ce cours aborde, sur la base de cas pratiques, les normes de coordination contenues dans la loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) pour étudier la manière dont ces différents régimes s'articulent entre eux, matériellement et temporellement. Dans un deuxième temps, toujours en partant de faits inspirés de situations réelles, ce cours permet d'étudier comment les assurances sociales interagissent avec les autres

régimes indemnitaires. C'est l'occasion d'enseigner quelques éléments importants en lien avec le droit de la responsabilité civile, les assurances privées et l'aide sociale. La fin du cours est, toujours en suivant la même méthode, consacrée à l'étude de quelques conventions internationales de coordination, une attention toute particulière étant portée aux règlements européens.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 h. Les étudiant-e-s peuvent avoir à disposition les textes des lois étudiées, raisonnablement annotés, ainsi que le matériel complémentaire indiqué durant le cours. Tout autre matériel, en particulier les objets connectés, est interdit.

Documentation : les références bibliographiques sont indiquées en début de cours, et au fur et à mesure de l'enseignement. La documentation est transmise aux étudiant-e-s par le biais du portail de cours *Moodle*.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra et exercices.

Equipe enseignante : la professeure et ses assistantes. En fonction des thèmes étudiés, l'intervention de tiers pour des éclairages sur des points spécifiques peut être prévue.

Objectifs d'apprentissage :

- identifier les règles applicables à la coordination des assurances sociales entre elles
- distinguer les interactions possibles entre les assurances sociales et les autres régimes indemnitaires
- appliquer les règles étudiées pour coordonner l'intervention des régimes indemnitaires
- appliquer les règles applicables aux situations internationales en matière de sécurité sociale
- percevoir les enjeux pratiques de l'application des règles de droit

Compétences transférables : appliquer ses connaissances à des situations concrètes.

Droit des migrations : droit la libre circulation des personnes

Migration Law : Free Movement of Persons

Minh Son Nguyen

- Cours obligatoire (mais à choix avec « Droit de la prévoyance professionnelle », « Droit des migrations : droits humains », « Droit des migrations : partie générale », « droit du bail » et « Organisation et financement des soins de santé ») ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit social »
- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « politiques publiques » et « droit international et européen »
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Contenu : ce cours semestriel de master a pour objet l'étude de la libre circulation des personnes en droit international, européen et suisse. Le cours se concentre sur la réception de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et des Accords d'association à Schengen et à Dublin en droit suisse, en particulier par le biais de la jurisprudence du Tribunal fédéral et des décisions du Comité mixte. L'enseignement est agrémenté de cas pratiques et de séminaires lors desquels les étudiant-e-s sont appelé-e-s à discuter de différents thèmes sur la base des lectures qui leur sont proposées.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min (question théorique et/ou résolution d'un cas pratique), précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les lectures préparatoires se trouvent sur *Moodle*.

Forme de l'enseignement : cours agrémenté de cas pratiques.

Objectifs d'apprentissage :

- savoir identifier les enjeux
- chercher et utiliser avec rigueur les sources d'informations (norme, jurisprudence, pratique administrative, doctrine et informations extra-juridiques)
- application aux cas concrets

Compétences transférables :

- construire avec rigueur un raisonnement juridique
- produire des recherches à un niveau approprié
- promouvoir l'esprit d'entreprise et la curiosité intellectuelle

Droit des migrations : droits humains

Migration Law : Human Rights

Fanny Matthey

- Cours obligatoire (mais à choix avec « Droit de la prévoyance professionnelle », « Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes », « Droit des migrations : partie générale », « Droit du bail » et « Systèmes de soins et assurance maladie ») ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit social »
- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « politiques publiques », « droit international et européen » et « droit pénal et criminologie »

- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Contenu : bien que les instruments garantissant leur respect contiennent peu de références spécifiques aux droits des migrants, les droits humains occupent une place essentielle dans le contentieux migratoire. Qu'il s'agisse du regroupement familial, de la protection de personnes vulnérables ou du renvoi et de son exécution notamment par le biais de mesures de contrainte, la jurisprudence en droit des migrations fait l'objet d'une tension constante entre le développement des droits humains et le fait que les Etats tirent argument de leur souveraineté dans le contexte migratoire pour exercer leur pouvoir. La migration est le domaine dans lequel l'Etat fait intervenir un très large pouvoir discrétionnaire, les droits humains étant plutôt considérés comme une limite à ce pouvoir. Le cours a pour objectif général d'analyser la tension entre les droits humains et la souveraineté dans le contexte migratoire. Après une brève présentation des tensions existantes entre le principe de souveraineté de l'Etat, les droits humains et le droit des migrations, le cours se concentre, dans un premier temps, sur l'examen des instruments pertinents des droits humains et des différents mécanismes de contrôle, puis dans un second temps, sur l'analyse des principes et droits les plus importants tels que le principe de non-refoulement, l'interdiction du travail forcé, le droit à la liberté et à la sûreté, le droit au respect de la vie privée et familiale, la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté maritale et l'interdiction de discrimination. L'enseignement est illustré au travers de l'analyse de la jurisprudence (CourEDH, CJUE, TF et TAF), de cas pratiques et de présentations dans le cadre desquelles les étudiant-e-s sont appelé-e-s à approfondir différents thèmes.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min (question théorique et/ou résolution d'un cas pratique), précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les documents préparatoires se trouvent sur Moodle.

Forme de l'enseignement : cours, cas pratiques, présentations.

Objectifs d'apprentissage : identifier les différentes normes des droits humains, discuter les tensions entre ces normes et la souveraineté étatique, utiliser ces notions dans des domaines spécifiques, analyser le contenu des normes et la jurisprudence, apprendre à synthétiser et transmettre ses connaissances.

Compétences transférables : travailler en équipe, développer son esprit critique sur la base d'un raisonnement éthique et produire des recherches à un niveau approprié.

Droit des migrations : partie générale

Migration Law : General Part

Minh Son Nguyen

- Cours obligatoire (mais à choix avec « Droit de la prévoyance professionnelle », « Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes », « Droit des migrations : droits humains », « Droit du bail » et « Organisation et financement des soins de santé ») ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit social »
- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « politiques publiques » et « droit international et européen »
- 4 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (8 crédits ECTS). La théorie est un exposé ex cathedra. Dans le cadre des cas pratiques qui seront traités, les étudiant-e-s seront appelé-e-s à participer et à donner leur avis

Contenu : ce cours a trait à la présence des étrangers en Suisse, avec ou sans exercice d'une activité économique ou encore au titre du regroupement familial. Après une introduction consacrée aux droits humains et les migrations, il sera question de l'analyse des régimes suivants :

- régime juridique applicable à tous les étrangers (LEtr)
- régime spécial des Accords sur la libre circulation des personnes
- régime spécial du droit d'asile.

Enfin, on traitera des droits politiques et du droit de la nationalité.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les plans détaillés, les schémas, la bibliographie ainsi que les liens seront indiqués sur Moodle.

Objectifs d'apprentissage :

- savoir identifier les enjeux
- chercher et utiliser avec rigueur les sources d'informations (norme, jurisprudence, pratique administrative, doctrine et informations extra-juridiques)
- application aux cas concrets

Compétences transférables :

- construire avec rigueur un raisonnement juridique
- produire des recherches à un niveau approprié
- promouvoir l'esprit d'entreprise et la curiosité intellectuelle

Droit des professions judiciaires

Legal Professions

François Bohnet

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientations « **avocature (professions judiciaires)** » et « **droit pénal et criminologie** »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS)
- **Equivalence** : ce cours est reconnu par le Tribunal cantonal vaudois comme équivalent à celui donné par l'Université de **Lausanne** : « **Droit et éthique de la profession d'avocat** », et permet l'accès à l'examen du barreau vaudois (décision du 19 mai 2014, 84/11-nje). Il est aussi reconnu par le canton de **Berne**.

Contenu : les domaines suivants sont abordés, par une approche interactive et centrée sur l'analyse d'arrêts et de cas pratiques.

Profession d'avocat :

- accès à la profession, libre circulation en Suisse et en Europe, règles professionnelles, procédures disciplinaires et responsabilité professionnelle.

Profession de notaire :

- accès à la profession, libre circulation en Suisse et en Europe, règles professionnelles, procédures disciplinaires et responsabilité professionnelle.

Fonction de juge :

- statut, devoirs de fonction, procédures disciplinaires, responsabilité et contrôle de la justice.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min. Dans la mesure où l'examen consiste en l'analyse d'un cas pratique et de questions juridiques lui étant liées, chaque étudiant-e bénéficie d'un temps de préparation pendant lequel elle ou il peut consulter l'abrégé de droit des professions judiciaires, le recueil d'arrêts, ses notes personnelles et les lois examinées lors du cours. Des exemples de cas d'examen se trouvent sur Moodle.

Documentation : un abrégé et un recueil d'arrêts sont à disposition des étudiant-e-s.

Le site internet www.droitetcinema.ch créé par la Faculté est utilisé dans le cadre du cours.

Forme de l'enseignement : participation active des étudiant-e-s.

Objectifs d'apprentissage : ce cours décrit le cadre juridique des diverses professions liées à la justice. Il permet d'expliquer les diverses facettes de celles-ci aux étudiant-e-s et de les sensibiliser à la déontologie, également dans l'optique d'éventuels stages.

Compétences transférables : ce cours permet de développer la capacité des étudiant-e-s à appliquer leurs connaissances théoriques à des situations concrètes, ainsi qu'à agir sur la base d'un raisonnement professionnellement éthique.

Droit du bail

Landlord and Tenant Law

Philippe Conod

- Cours obligatoire (mais à choix avec « **Droit de la prévoyance professionnelle** », « **Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes** », « **Droit des migrations : droits humains** », « **Droit des migrations : partie générale** » et « **Systèmes de soins et assurance maladie** ») ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « **droit social** »
- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « **avocature (professions judiciaires)** »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS)

Contenu : le cours du droit du bail porte sur les différents éléments centraux du droit du bail. Il s'intéresse tout particulièrement au mécanisme mis en place pour protéger la partie faible au contrat : réglementation des défauts, protection contre les congés, loyers abusifs, travaux à plus-value et étude des règles de procédure mises en place par le législateur fédéral.

Le cours est complété par l'étude et l'analyse de cas pratiques et de la jurisprudence. Il traite également des dispositions du CPC suisse en relation avec le droit du bail.

Possibilité d'assister à une audience du Tribunal d'arrondissement de Lausanne (sous-location non autorisée, enrichissement illégitime / gestion déloyale, etc.), voire également d'assister à une délibération publique de la 1^{re} Cour de droit civil du Tribunal fédéral.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un bref temps de préparation. Sont autorisées les éditions officielles et imprimées des textes légaux, sans annotation.

Documentation : un certain nombre d'exemplaires du cours sont encore disponibles sous référence Droit du bail, fond et procédure, collection Les Abrégés, Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel. Si la seconde édition en cours d'élaboration n'est pas terminée, le cours sera alors distribué sous forme de photocopiés aux étudiant-e-s. La documentation utile (formules officielles de hausse de loyer, de nouvelles

prétentions, de résiliation de baux, exemples de calcul de loyer, jurisprudence, etc.), ainsi que de nombreuses références jurisprudentielles peuvent être consultées sur *Moodle*. Les PowerPoint principes généraux, loyers et résiliations sont également disponibles sur *Moodle*.

Forme de l'enseignement : participation active des étudiant-e-s, cours ex cathedra.

Objectifs d'apprentissage :

- identifier et comprendre les principaux enjeux bailleur/locataire, soit principalement la problématique des loyers et des résiliations
- développer un raisonnement juridique complet dans un cas concret de droit du bail
- analyser voire critiquer les solutions jurisprudentielles
- mettre en œuvre les enseignements droit du bail

Compétences transférables : appliquer ses connaissances à des situations concrètes.

Droit du développement territorial

Land Use Regulation

Valérie Défago Gaudin

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « politiques publiques »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS)

Contenu : le droit du développement territorial recouvre avant tout le droit de l'aménagement du territoire mais également le droit des constructions, de la protection de l'environnement ou de la mobilité. Le cours est structuré de manière telle qu'il présente les fondements de la matière dans trois chapitres généraux; enjeux, instruments et procédure. Des thématiques particulières (« focus ») sont, en sus, abordées au fil du cours; elles sont choisies en fonction de l'actualité politique ou judiciaire, en prenant en compte les souhaits des étudiant-e-s exprimés en début de semestre. Les étudiant-e-s auront, en outre, l'occasion de travailler sur des projets d'aménagement du territoire en présentant le contenu, les plans et le contexte juridico-politique qui a mené à leur adoption, lors d'exposés en groupe; cela leur donnera une expérience pratique dans la recherche des sources du développement territorial et leur permettra de se familiariser avec le Géoportail du Système d'information du Territoire Neuchâtelois (SITN).

Forme de l'évaluation : l'examen est oral et dure 15 min, précédé d'un temps de préparation. Il consiste en la résolution d'un cas pratique. Toute documentation est autorisée. Les étudiant-e-s doivent se munir des textes légaux mentionnés dans le document intitulé « Plan de cours ». Les ordinateurs, téléphones portables et tous autres objets connectés sont interdits; en cas d'infraction à cette règle, les éléments non admis seront retirés et l'examen peut être réputé échoué.

Documentation : la documentation nécessaire au cours est disponible sur *Moodle*.

Forme de l'enseignement : l'enseignement est dispensé sous la forme de présentations *ex cathedra* ainsi qu'au travers de la résolution de cas pratiques.

Equipe enseignante : Prof. Valérie Défago Gaudin, Séverine Beuret, assistante-doctorante.

Objectifs d'apprentissage : à l'issue du cours, les étudiant-e-s seront en mesure de maîtriser les connaissances de base en droit du développement territorial, l'une des branches importantes du droit administratif spécial. Elles et ils pourront les appliquer à des situations concrètes dont la variété, la diversité et la technicité imposent de disposer de fondements solides dans ce domaine spécifique.

Compétences transférables : les étudiant-e-s disposeront d'une expérience pratique dans la recherche des sources et plans du développement territorial et maîtriseront les stratégies de recherche qui s'y rapportent. Elles et ils auront pratiqué le travail en groupe et la communication orale, pendant le cours et lors de l'examen.

Droit du dopage

Anti-Doping Law

Antonio Rigozzi

- Cours obligatoire (mais à choix avec « Droit économique et sport » et « Statut personnel du sportif ») ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit du sport »
- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « droit de la santé et des biotechnologies » et « droit pénal et criminologie », et du Master commun bilingue en droit comparé de la santé
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Contenu : pas un jour ne se passe sans que la presse fasse état d'une affaire de dopage. Le dopage est devenu un problème de société. Historiquement du ressort quasi exclusif des fédérations sportives, le dopage fait aujourd'hui l'objet de nombreuses conventions internationales et lois étatiques. Ce cours a pour objectif d'aborder de manière systématique les différentes facettes juridiques de la lutte antidopage. Il s'agira dans un premier temps de reconnaître le rôle central de l'Agence mondiale antidopage (AMA), tant dans la définition de la liste des substances interdites que dans l'élaboration de la réglementation sportive applicable. Parmi les autres acteurs de la lutte antidopage, il sera porté une attention particulière au rôle des médecins, notamment s'agissant de la délivrance, très importante en pratique, des autorisations d'usage thérapeutique. Au niveau des fédérations sportives, le cours abordera les principales étapes d'une procédure pour dopage, du contrôle antidopage aux éventuelles sanctions disciplinaires, en passant par les analyses des échantillons, sans oublier les

nombreuses questions soulevées par le passeport biologique. En ce qui concerne le droit étatique, c'est avant tout le renforcement des dispositions pénales contre le dopage, prévu par la révision de la Loi fédérale encourageant la gymnastique, qui sera étudié. On n'oubliera toutefois pas que la survenance d'un cas de dopage peut avoir de nombreuses conséquences, également au niveau du droit général tant privé (résolution des contrats de travail et de sponsoring) que pénal (escroquerie à l'encontre des organisateurs).

Forme de l'évaluation : examen oral « open book » de 15 min, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : pour chaque cours, les étudiant-e-s disposent d'un fascicule contenant (i) des documents, par exemple règlement antidopage, (ii) des lectures, notamment des sentences du Tribunal arbitral du sport et (iii) un cas pratique.

Objectifs d'apprentissage : reconnaître et expliquer les problématiques du dopage et ainsi que ses implications juridiques, notamment afin d'être en mesure de conseiller (i) un sportif en cas de question juridique liée au dopage (ii) une organisation sportive dans le cadre de ses activités liées à la lutte contre le dopage.

Compétences transférables : appliquer ses connaissances à des situations concrètes; promouvoir la curiosité intellectuelle.

Droit du travail approfondi

Advanced Labour Law

Aurélien Witzig (en remplacement du Prof. Jean-Philippe Dunand)

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit social » ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « avocature (professions judiciaires) », « Business & Tax Law », « droit de la santé et des biotechnologies » et « innovation – propriété Intellectuelle – PME » et du Master en innovation
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Contenu : le cours porte sur l'étude des organes (Conférence internationale du travail, Conseil d'administration et Bureau international du travail), des normes (conventions, protocoles et recommandations) et des mécanismes de contrôle de l'OIT (contrôle régulier et contrôles spéciaux). Une attention particulière est portée aux conventions fondamentales de l'OIT et à leur impact en Suisse. Une visite dans les locaux du BIT à Genève est prévue.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation. Documentation libre. Pas d'ordinateur et pas d'objets connectés.

Documentation : un recueil de textes est en vente auprès de l'ANED.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra, exercices et commentaires des documents pertinents.

Objectifs d'apprentissage : acquisition de terminologie et de règles, capacité à analyser, comparer, découvrir, interpréter, critiquer, former des jugements, anticiper, catégoriser et synthétiser.

Compétences transférables : appliquer ses connaissances à des situations concrètes, travailler dans un contexte international, générer des idées nouvelles et gérer des priorités.

Droit économique et sport

Economic Law and Sports

Madalina Diaconu

- Cours obligatoire (mais à choix avec « Droit du dopage » et « Statut personnel du sportif ») ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit du sport »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS)

Contenu : le cours est structuré autour de trois thèmes principaux :

- Le financement et la commercialisation du sport
Les différentes sources de financement du sport, tant publiques que privées, et particulièrement les contrats qui servent à mettre en œuvre la commercialisation du sport : la cession des droits de retransmission TV, le sponsoring, les stratégies de ticketing, le merchandising, etc. Un accent spécial est également porté sur la nouvelle commercialisation du sport par les paris sportifs, dans un contexte de droit comparé.
- Le droit de la concurrence et le sport
Depuis plusieurs années, la soumission du sport au droit de la concurrence est devenue certitude. Dans ce contexte, sera étudiée l'application au domaine sportif des règles suisses et européennes concernant la prohibition des ententes et de l'abus de position dominante, ainsi que l'octroi des aides publiques au sport. Les pratiques en lien avec la vente et l'achat, centralisé ou décentralisé, des droits de retransmission TV seront notamment analysées. Une comparaison avec le droit américain de la concurrence est également opérée.
- Sport et libertés de circulation dans le marché intérieur

Depuis l'arrêt Bosman, il est devenu incontestable que la libre circulation des personnes s'applique également aux sportifs professionnels, dépassant même les limites géographiques de l'Union européenne. En sa qualité de partenaire de l'Union européenne, la Suisse est elle aussi concernée par ce phénomène. Également, les principes de la libre circulation des services ont un impact de plus en plus considérable dans le domaine du sport. Une attention particulière sera prêtée dans ce contexte à la jurisprudence pertinente de la Cour de justice des Communautés européennes et à la pratique de la Commission européenne.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 h. Aucune documentation n'est admise à l'examen.

Documentation : manuel du cours et bibliographie citée.

Droit et progrès médical

Medical Progress and the law

Dominique Sprumont

- Cours obligatoire dans le cadre du Master commun bilingue en droit comparé de la santé ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation et « droit de la santé et des biotechnologies »
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Objectifs : si les progrès de la médecine sont indéniables, ils soulèvent des problèmes éthiques épineux et exigent des juristes qu'ils procèdent à une prudente pesée des intérêts. Il s'agit au départ d'appréhender des notions fondamentales comme celles de santé et de progrès, mais également de définir précisément le statut du corps humain et de ses parties détachées. Les questions du début et de la fin de vie doivent également être clarifiées et le cadre de la recherche impliquant des êtres humains doit être précisé. A la fin du cours, les étudiant-e-s seront capables de résoudre des cas pratiques dans ces différents domaines.

Contenu :

- la notion du corps humain et de son statut juridique
- l'évolution du droit dans le secteur de la recherche biomédicale
- la recherche impliquant les êtres humains.

Forme de l'évaluation :

- pour les étudiant-e-s suivant le cursus Master of Law avec ou sans orientations, examen oral de 15 min (open book avec accès à toute la documentation avec ordinateur et/ou téléphone connecté) ou selon un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études
- pour les étudiant-e-s suivant le cursus Master commun bilingue en droit comparé de la santé, examen oral de 15 min.

Documentation : recueil de documentation en support du cours (plan du cours, législation, jurisprudence, doctrine, bibliographie) accessible sur Moodle. Le plan précise les lectures à faire avant chaque cours.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra comprenant des exercices, ainsi que des intervenants émanant du domaine de la recherche impliquant des êtres humains.

Equipe enseignante : Prof. Dominique Sprumont et collaborateurs.

Droit fiscal de l'entreprise

Corporate Tax Law

Thierry Obrist

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « Business & Tax Law » ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « innovation – propriété Intellectuelle – PME » et du Master en innovation
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS), cours ex cathedra comprenant de multiples cas pratiques ainsi que l'intervention ponctuelle de représentants de l'administration fiscale ou de l'industrie

Contenu : le cours est divisé en trois parties principales. La première traite de l'impôt sur le bénéfice avec, en particulier, l'examen du fonctionnement des règles sur les distributions dissimulées de bénéfice, des règles sur la sous-capitalisation de sociétés de capitaux, des statuts fiscaux cantonaux (sociétés holding, sociétés mixtes ou sociétés de domicile) ou les allègements existants en faveur d'entreprises nouvellement créées. La deuxième partie se concentre sur plusieurs impôts fédéraux importants en fiscalité de l'entreprise que sont l'impôt anticipé, les droits de timbre et la TVA et représente, dans ce contexte, un approfondissement du cours de droit fiscal suisse. La troisième partie fournit un aperçu des règles régissant les restructurations d'entreprises, en particulier les fusions, les scissions et les démembrements d'entreprises.

Aucune connaissance préalable de comptabilité n'est requise mais le cours préparera les étudiant-e-s à la lecture de la comptabilité d'entreprise (bilan et compte de pertes et profits), matière extrêmement importante en pratique.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation. Les étudiant-e-s peuvent prendre à l'examen toutes les lois, ordonnances et circulaires, avec éventuels renvois (chiffres uniquement) à d'autres bases légales et/ou mises en évidence (sous-lignage/couleurs), sans ordinateur, ni téléphone connecté.

Documentation : les présentations powerpoint, arrêts, articles de doctrine et documents administratifs (circulaires, lettre-circulaires, notices, etc.) sont consultables sur *Moodle*. Tous les cours sont filmés et les vidéos sont mises en ligne sur *Moodle* la semaine suivant le cours.

En outre, les étudiant-e-s peuvent se procurer deux livres qui les aideront à préparer les examens, à savoir Obrist Thierry, Introduction au droit fiscal suisse, Collection les Abrégés, 2015 et Obrist Thierry, Recueil de cas pratiques en droit des affaires, droit fiscal et droit commercial, 2014.

Forme de l'enseignement : cours interactif agrémenté de nombreux exemples pratiques et commentaires d'arrêts.

Droit international des espaces

International Law of Spaces

Giovanni Distefano

- Cours obligatoire (mais à choix avec « Droit international public approfondi (ONU, maintien de la paix et recours à la force ») ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit international et européen »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS). Ce cours sera dispensé en 2020-2021. Discussion de cas jurisprudentiels incluse

Contenu : la réglementation internationale des espaces terrestres et maritimes – c'est-à-dire l'appréhension de l'espace par le droit et les différents régimes juridiques que ce dernier a conçus à cet effet – constituera l'objet de ce cours. Dans le cadre de celui-ci seront également étudiés les conflits territoriaux : le territoire en tant qu'objet de convoitises aussi bien entre Etats qu'entre les autres sujets de l'ordre juridique international (peuples, mouvements de libération nationale, mouvements rebelles). De même, seront passés en revue les différents aspects qui composent le droit international relatif au territoire et aux controverses territoriales ainsi qu'à leur règlement : acquisition et perte de la souveraineté territoriale, usage de la force dans l'établissement des titres territoriaux, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, sécessions, normes impératives et titres territoriaux. Enfin, une partie conséquente de ce cours sera consacrée à l'examen des régimes territoriaux particuliers : administration internationale, concessions, bail, *protectorats divers*, les territoires internationalisés, les « *drowning States* », les « *failed States* », l'Antarctique, l'Arctique ainsi que les mandats de la Société des Nations et l'administration fiduciaire de l'Organisation des Nations Unies.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min.

Documentation : la lecture de la jurisprudence internationale et d'ouvrages doctrinaux pertinents est requise en complément nécessaire à l'enseignement et en vue de la préparation à l'examen. Des références bibliographiques seront fournies en début de semestre.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra, analyse de jurisprudence et étude de crises internationales.

Droit international public approfondi (ONU, maintien de la paix et recours à la force)

Advanced Public International Law (UN, Peacekeeping and Use of Force)

Giovanni Distefano

- Cours obligatoire (mais à choix avec « Droit international des espaces ») ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « droit international et européen » et « droit public »
- 2 heures hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS). Ce cours sera dispensé en 2019-2020

Contenu : une brève incursion dans les aspects historiques précèdera l'analyse du droit positif, notamment le devoir des Etats de ne pas recourir à la force dans les relations internationales, l'exception de la légitime défense, les pouvoirs du Conseil de sécurité, les opérations de maintien de la paix, les pouvoirs des organisations régionales, les questions de neutralité, etc. Des problèmes actuels comme la lutte contre le terrorisme, la question de l'intervention humanitaire par la force, son usage contre les acteurs armés non-étatiques et son utilisation « préventive » seront également évoqués.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 heures.

Documentation : la lecture de la jurisprudence internationale et d'ouvrages doctrinaux pertinents est requise en complément nécessaire à l'enseignement et en vue de la préparation à l'examen. Des références bibliographiques seront fournies en début de semestre.

Objectifs d'apprentissage : ce cours, qui vise à compléter les connaissances acquises par le cours d'introduction en droit international public (Bachelor), porte sur le droit des Nations Unies et avant tout sur le système de maintien de la paix, qui est la fonction majeure assignée à l'ONU. Dans ce contexte, les participant-e-s seront sensibilisé-e-s à la question de l'organisation de la Communauté internationale sur la toile de fond de la réglementation internationale du recours à la force. Ils ou elles seront amené-e-s à reconnaître et à distinguer les deux approches fondamentales du droit international contemporain, à savoir le droit international de coexistence et le droit international de coopération.

Compétences transférables :

- travailler dans un contexte international
- agir sur la base d'un raisonnement éthique
- promouvoir la curiosité intellectuelle

Droit médical

Medical Law

Olivier Guillod

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit de la santé et des biotechnologies » et du Master commun bilingue en droit comparé de la santé; cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit social »
- 4 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (8 crédits ECTS)

Contenu : après une introduction (sources, organisation du système de soins), le cours analyse le régime juridique des relations entre patient-e-s et professionnel-le-s de la santé ou établissements de soins (mandat, gestion d'affaires, relation de droit public). Sont plus spécialement abordés la réglementation des professions de la santé; la conclusion de la relation de soins; les droits et obligations des parties, en particulier les droits des patient-e-s (accès aux soins, choix de la personne soignante, information et choix des soins, directives anticipées), en général et pour des classes particulièrement vulnérables de patient-e-s (personnes âgées, personnes atteintes de troubles psychiques, enfants); la protection des données médicales et le secret professionnel protégé par le droit pénal; la problématique de l'indemnisation des accidents médicaux et de la responsabilité médico-hospitalière, tant personnelle que pour autrui, fondée sur le droit privé, public ou pénal. Sur chaque thème, le cours met en relief les interactions entre les divers domaines du droit et illustre les différentes manières de mettre en œuvre le droit matériel.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 h. L'examen est « *open books* », c'est-à-dire que chaque personne passant l'examen est libre de prendre avec elle toute la documentation qu'elle juge utile (textes législatifs, jurisprudence, doctrine, documents powerpoint et autres documents figurant sur Moodle, note de cours, etc.). Les ordinateurs, téléphones et autres objets connectés sont interdits.

Documentation : le plan détaillé du cours, l'horaire et la thématique des séances, les références aux décisions judiciaires et autres documents à lire, des indications bibliographiques et la liste des textes législatifs nécessaires pour l'examen sont mis à disposition des étudiant-e-s sur la plateforme *Moodle*.

Forme de l'enseignement : l'enseignement est donné sous forme de cours ex cathedra, d'analyse de cas pratiques et de discussions. Les étudiant-e-s présentent durant tout le semestre de brefs exposés (en général, une présentation critique d'un arrêt).

Objectifs d'apprentissage : maîtriser les sources du droit médical, comprendre le raisonnement juridique, identifier les questions juridiques et droit médical, savoir les analyser de manière transversale et argumenter leur résolution, pouvoir répondre à une demande de consultation pointue en droit médical.

Compétences transférables : rechercher et traiter l'information, identifier les intérêts et les valeurs en jeu dans une situation concrète, faire le lien entre théorie et réalités concrètes, poser un regard critique sur les idées communément admises, générer des idées nouvelles, synthétiser une problématique complexe, communiquer de manière convaincante ses opinions.

Droit pénal administratif

Criminal Administrative Law

Nadja Capus

- Cours obligatoire ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « droit pénal et criminologie », « *avocat* (professions judiciaires) », « *Business & Tax Law* », « politiques publiques », « droit de la santé et des biotechnologies » et « droit social »
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)
- Ce cours est ouvert aux étudiant-e-s en sciences sociales et économiques

Contenu : sont abordés dans ce cours les fondements du DPAdmin, les infractions qui sont soumises à cette juridiction spéciale, l'impact des règles du droit pénal général et la relation avec les infractions de la partie spéciale du Code pénal, ainsi que les sanctions. De plus, seront examinées les règles de la procédure pénale administrative prévues par la Loi fédérale sur le droit pénal administratif, ainsi que leur relation avec les règles du Code de procédure pénale. Il est recommandé d'avoir suivi le cours Procédure pénale. Des intervenant-e-s issus de la pratique de la DPA présentent leur domaine de compétences.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 h. Obligation pour le ou la candidat-e de se munir d'un exemplaire de la Loi sur le droit pénal administratif, le Code Pénal (CP) et le Code de la Procédure Pénale (CPP), version Chancellerie fédérale ou analogue. Sont interdits les notes et le matériel de cours, les manuels de droit et les objets connectés. En cas de fraude, les documents non admis sont retirés et l'examen peut être réputé échoué.

Documentation : support, présentation powerpoint du cours et présentations des intervenants publiés sur Moodle.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra avec des interventions de praticien-ne-s.

Objectifs d'apprentissage :

- identifier le champ d'application du droit pénal administratif
- résumer l'histoire de l'introduction de la loi sur le DPA
- énumérer les objectifs lors de l'introduction de la loi sur le DPA
- savoir appliquer les règles de hiérarchie et de subsidiarité retenues

- déterminer les IPO et expliquer son introduction
- comprendre les règles de base du concours
- saisir les particularités du droit pénal administratif (la conversion, l'assujettissement, la dénonciation spontanée)
- connaître les ECO + ECS des infractions prévues à la Loi sur le droit pénal administratif
- résumer les points pertinents de la relation entre DPA-CPP
- maîtriser les principes fondamentaux sous-jacents à la procédure pénale administrative
- connaître le déroulement d'une procédure pénale administrative et les parties impliquées

Compétences transférables :

- appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- résoudre une problématique en appliquant le syllogisme juridique

Droit pénal économique

Business Criminal Law

Nadja Capus

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit pénal et criminologie » ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « Business & Tax Law », « droit du sport », « droit international et européen » et « innovation – propriété intellectuelle – PME »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS)
- Ce cours est ouvert aux étudiant-e-s en sciences sociales et économiques

Contenu : sont abordés la phénomologie et la notion du DPÉco, les liens internationaux, des aspects du droit pénal du droit du travail et du droit social, la responsabilité pénale de l'entreprise, les infractions de tromperie et de trahison, ainsi que des questions spécifiques de procédure pénale.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation. Obligation pour les candidat-e-s de se munir d'un exemplaire des lois utiles, version Chancellerie fédérale ou analogue. Sont interdits les notes et le matériel de cours, les manuels de droit et les objets connectés. L'étudiant-e tire au sort une question. En cas de fraude, les documents non admis sont retirés et l'examen peut être réputé échoué.

Documentation : support et présentation powerpoint du cours publiés sur *Moodle*; Corboz Bernard, Les infractions en droit suisse, Volume I, Berne 2002 / Corboz Bernard, Les infractions en droit suisse, Volume II, Berne 2010 / Commentaire romand du Code pénal II, Macaluso et al., Helbing Lichtenhahn, Bâle 2017.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra avec des activités interactives.

Objectifs d'apprentissage :

- identifier les éléments pertinents spécifiques à la criminalité économique
- intégrer les trois phases de l'analyse d'une situation concrète (typicité, illicéité, culpabilité)
- distinguer les éléments constitutifs objectifs, subjectifs et les conditions de la punissabilité
- analyser de manière approfondie et interpréter les éléments constitutifs de l'infraction
- comprendre l'articulation entre la partie générale du CP et la partie spéciale
- intégrer les difficultés procédurales liées à l'aspect international des infractions

Compétences transférables :

- appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- résoudre une problématique en appliquant le syllogisme juridique
- travailler avec des problématiques à caractère international

Droit pénal et procédure pénale des mineurs

Juvenile Criminal Law and Litigation

André Kuhn

- Cours obligatoire ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « droit pénal et criminologie » et « avocature (professions judiciaires) »
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)
- Ce cours est ouvert aux étudiant-e-s des autres Facultés de l'UniNE

Contenu : à côté du Code pénal et du Code de procédure pénale appliqués aux affaires concernant des adultes, il existe une justice pénale des mineurs dont les fondements sont très différents. Si les adultes et les mineurs sont susceptibles de commettre les mêmes infractions, la prise en charge des délits commis par chacun des deux groupes est très différente. Les premiers sont soumis à une justice dite *de l'acte*, faisant principalement dépendre la réaction sociale de la gravité de l'infraction commise et, subsidiairement seulement, de la personnalité

de l'auteur, alors que les seconds sont soumis à une justice dite *de l'auteur* qui met principalement l'accent sur la personne de l'auteur et accessoirement sur l'acte qu'il a commis.

C'est ainsi que la procédure appliquée et les sanctions infligées aux deux catégories de délinquants que sont les adultes et les mineurs sont très différentes, rendant intéressante l'étude du droit pénal et de la procédure pénale appliqués aux mineurs à titre de système alternatif de prise en charge de la déviance criminalisée.

Forme de l'évaluation : tirage au sort d'une question. Examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation. Possibilité pour le ou la candidat-e de se munir d'un exemplaire des lois utiles, version Chancellerie fédérale ou analogue.

Documentation : mentionnée lors du cours.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra.

Equipe enseignante : Prof. André Kuhn

Objectifs d'apprentissage :

- identifier la différence entre le droit pénal des adultes et celui des mineurs
- découvrir l'articulation entre le CP et le DPMIn
- découvrir l'articulation entre le CPP et la PPMIn

Compétences transférables : appliquer ses connaissances à des situations concrètes.

Droit pharmaceutique et des autres produits de santé

Therapeutic and other Health Products Law

Valérie Junod

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « droit de la santé et des biotechnologies » et innovation – propriété intellectuelle- PME »
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Objectifs : à la frontière entre le système de santé et le système de soins, les produits de santé remplissent un rôle particulier.

Indispensables pour le maintien ou le rétablissement de la santé, ils présentent aussi des risques contre lesquels l'Etat est amené à prendre des mesures de protection de la santé et des consommateurs. Le but du cours est de permettre aux étudiant-e-s de connaître les spécificités de ces différents produits avec les enjeux particuliers qu'ils soulèvent sous l'angle du droit de la santé. Après avoir défini et délimité ces produits, le cours portera sur les différentes procédures de contrôle, de sécurité et de qualité, dont ils font l'objet ainsi que sur l'organisation des autorités compétentes. Le cours couvrira la matière en partant du droit suisse avec des volets de droit européen et de droit international (EMA, EFSA, OMS, FAO).

Contenu :

- La définition et la délimitation des différents produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux, denrées alimentaires, produits cosmétiques, etc.)
- Les différents régimes d'autorisation applicables et leur coordination
- La place de ces produits dans la définition des politiques de santé
- La lutte contre la criminalité, notamment au niveau international, dans le domaine des « faux médicaments ».

Forme de l'évaluation :

- pour les étudiant-e-s, suivant le cursus Master of Law avec orientations « innovation – propriété intellectuelle – PME » et « droit de la santé et des biotechnologies », examen oral de 15 min (open book avec accès à toute la documentation avec ordinateur et/ou téléphone connecté) ou selon un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études
- pour les étudiant-e-s, suivant le cursus Master commun bilingue en droit comparé de la santé, examen oral de 15 min.

Documentation : recueil de documentation en support du cours (plan du cours, législation, jurisprudence, doctrine, bibliographie) accessible sur Moodle.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra comprenant des exercices, ainsi que des intervenants émanant des autorités fédérales et cantonales ainsi que de spécialistes dans les domaines des denrées alimentaires et des produits thérapeutiques.

Droit public approfondi : questions choisies (protection des données, transparence et fonction publique)

Advanced Public Law : Selected Issues (Data Protection, Transparency and Civil Service)

Daniela Ivanov

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « politiques publiques », « avocature (professions judiciaires) » et « droit social » et du Master en innovation (partie Protection des données)

- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Contenu : le cours est divisé en trois parties :

- **La protection des données :** après une présentation générale du système (bases légales, principes régissant la collecte et le traitement des données personnelles par les organes étatiques, questions de procédure, etc.), le cours porte sur des thèmes plus spécifiques, tels que la surveillance de la vie privée ou la vidéosurveillance, examinés principalement à partir de cas pratiques.
- **La transparence de l'activité étatique :** cette partie du cours aborde le principe de la transparence, notamment l'accès à des documents officiels, ainsi que les éventuels conflits avec la protection des données personnelles.
- **Le droit de la fonction publique :** cette partie du cours est consacrée au régime applicable aux relations de travail lorsque l'employeur est une collectivité publique et à ses particularités par rapport au droit privé. Une attention particulière est portée aux droits fondamentaux des fonctionnaires, notamment à la liberté d'expression.

Forme de l'évaluation : examen oral « openbook » de 15 min, avec un temps de préparation. Les ordinateurs, téléphones portables et autres objets connectés ne sont pas admis. Toute infraction à ces règles constitue une fraude entraînant le retrait des éléments non admis, voire l'échec à l'examen.

Documentation : présentations Powerpoint, lectures de références et cas pratiques mis en ligne.

Forme de l'enseignement : l'enseignement, hebdomadaire et semestriel, est donné sous la forme d'un cours de 2h. Le cours est dispensé sous la forme de présentations *ex cathedra*, de discussions d'arrêts et de résolution de cas pratiques.

Objectifs d'apprentissage : les étudiant-e-s comprennent les fondements théoriques dans les domaines de la protection des données, de la transparence et de la fonction publique et connaissent les bases légales ainsi que la jurisprudence pertinente en la matière. Elles ou ils apprennent à développer des raisonnements interdisciplinaires, en synthétisant des connaissances acquises antérieurement, notamment dans le cadre des cours de droit constitutionnel, administratif et du droit du travail. Les étudiant-e-s sont capables d'analyser, individuellement et en groupe, des cas pratiques portant sur une ou plusieurs thématiques vues en cours et de présenter des solutions en plénum.

Compétences transférables :

- analyser et synthétiser des informations
- développer la curiosité intellectuelle des étudiant-e-s
- appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- travailler et échanger des idées en équipe
- présenter des solutions concrètes en plénum.

Droit social et droits sociaux : perspectives théorique et internationale

Social Law and Social Rights : Theoretical and International Perspectives

Pascal Mahon

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit social » ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « politiques publiques »
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS), comprenant principalement des cours *ex cathedra*

Contenu : à cet effet, le cours propose une double, voire une triple approche, fondée à la fois sur la perspective historique et sur la perspective internationale, le tout dans une démarche largement comparative. Dans une première partie, l'idée est ainsi de remonter aux sources du « droit social », c'est-à-dire à la genèse de la discipline, dans la foulée de l'industrialisation naissante dans l'Europe du début du XIX^e siècle et du passage de la notion de « faute » à celle de « risque » induit par cette transformation du mode de production économique, pour suivre ensuite la concrétisation et l'évolution de cette notion au cours du XX^e siècle.

Dans la deuxième partie, l'accent est mis sur le développement, principalement dans la seconde moitié du XX^e siècle, d'un système de protection et d'un arsenal normatif importants, mais souvent négligés, autour du concept de « droit social » et de la notion voisine de « droits sociaux », dans le cadre du droit international. Seront ainsi étudiés les principaux instruments internationaux de promotion de ces « droits sociaux », comme le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Charte sociale européenne, notamment.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : les supports relatifs au cours sont mis à disposition en ligne, sur le site de la Faculté de droit ou sur *Moodle*, selon les indications données au début du cours.

Forme de l'enseignement : cours.

Equipe enseignante : Prof. Pascal Mahon.

Objectifs d'apprentissage : ce cours doit permettre aux étudiant-e-s d'identifier, de comprendre et de distinguer la notion même de « droit social », afin d'expliquer la spécificité de cette discipline du droit, et de reconnaître ainsi les liens et les traits communs qui unissent les diverses matières composant l'orientation du même nom

Compétences transférables : les étudiant-e-s sont appelé-e-s à travailler dans un contexte international, ainsi qu'à produire et communiquer un résultat de recherche de niveau approprié.

Epistémologie des dominé.e.s : Décentrer les études genre (non juridique)

Faten Khazaei (FLSH)

- Le descriptif, le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines

Ce cours aura lieu dans le bâtiment de la FLSH.

European Intellectual Property Law

Jane Schurtz Taylor (en remplacement du Prof. Daniel Kraus)

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « Business & Tax Law », « droit international et européen » et « innovation – propriété intellectuelle – PME » et dans le cadre du Master en innovation
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Contenu : the course starts by providing a general overview of the European IP framework and structure resulting from the EU Treaties and the relevant regulations and directives. We shall then study the European patent system under the European Patent Convention and the European unitary patent initiative, including the issue of computer-implemented inventions, the EU supplementary protection certificate (SPC) system, utility models and trade secrets.

The European trademark regime will constitute the third block of study, including language issues, proceedings, aspects of requirements for protection regarding compound marks, colors, and appearance/shape of the product, acquired distinctiveness, flags, use, fair use, exhaustion and the loss of right.

Copyright issues will then be studied, including latest adaptations of copyright law to the digital age.

The course also focuses on other IP rights and issues, including design law (incl. spare parts issues), parallel imports, enforcement and interface between IP and Competition Law from a European perspective.

Examination : 15 min oral exam with preparation time. As regulations and directives are numerous, they may be taken to the exam in an electronic form on a laptop or tablet. Those items however need to be disconnected from the internet. No smartphone or connected watch is allowed. Allowed annotations are limited to colour markings and references from one article to another. Any breach of these rules is considered as fraud and may lead to the withdrawal of the item and to the exam being considered as failed.

Teaching and study materials : the teaching materials will be made available on *Moodle*.

Teaching method : the course is based on some theoretical input, interaction with and presentations by the students as well as some practical exercises.

Learning Outcome :

- identify and understand the main economic, social and legal issues of intellectual property in the European context
- develop a complete legal reasoning in a concrete case of EU intellectual property law, taking into account the specificities of the European single Market
- explain the advantages and disadvantages of a concrete EU-wide legal solution of intellectual property to lawyers and non-lawyers

Soft Skills :

- teamwork
- apply knowledge to concrete situations
- communicate in English

European Law Moot Court (ELMC) Competition

Evelyne Clerc

- Concours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « Business & Tax Law » et « droit international et européen », ou équivalent à 1 / 2 / 3 séminaires thématiques
- L'évaluation est déterminée par un mode alternatif (12 crédits pour la phase écrite ou 16 crédits ECTS pour les phases écrite et orale)

Contenu : ce concours bilingue (français/anglais), rassemblant des équipes provenant d'universités européennes ou nord-américaines, simule un procès construit sur la base d'un cas pratique fictif lié à une problématique actuelle de droit de l'UE. Dans la première phase écrite, une seule équipe, constituée de 3 ou 4 étudiant-e-s, rédige deux mémoires (demandeur et défendeur) jusqu'à fin novembre. Dans la deuxième phase orale, les meilleures équipes sont sélectionnées pour des plaidoiries dans l'une des quatre Finales régionales ayant lieu en février-mars dans une ville européenne ou américaine. Dans la troisième phase orale, les gagnants de chaque Finale régionale participent en avril à la Finale européenne devant des juges de la Cour de justice de l'UE, à Luxembourg.

Personne de contact et informations complémentaires : Prof. Evelyne Clerc, evelyne.clerc@unine.ch, <http://www.europeanlawmootcourt.eu>.

Equipe enseignante : Prof. Evelyne Clerc.

Learning Outcome :

- Analyse a complex fact pattern, assess the relevance and importance of the facts and deduct the legal issues on one or more contemporary topics in EU law, as well as identify the relevant provisions of EU law, the topical case law of the CJEU and the legal doctrine that are applicable to solve the case, and recognise the uncertainties in the law
- Distinguish main issues from side-issues
- Recognise the key points in leading cases of the Court of Justice of the EU
- Compile different legal arguments to support the position of either the applicant or the defendant in a legal dispute, and assess the strength and weaknesses of these arguments
- Construct and structure coherent written submissions, in a legally sound manner, which make the best possible case in favour of one party to the dispute
- Prepare oral pleadings and plead a case in two languages (FR/EN) in a simulated procedure before the Court of Justice of the EU, presenting convincing legal arguments to the best advantage of one party to the dispute and responding critically to arguments from the other party, as well as standing up to the judges' questioning
- Organise and carry out in-depth research on contemporary complex topics in EU law and apply the acquired knowledge, both independently and in a team
- Discuss and defend arguments in a team, cooperate with fellow students in order to reach a common position and final product
- Apply professional standards, including assurances for quality control and work under time constraints typical in a legal practitioner's environment
- Acquire insights in judicial procedure before the Court of Justice

Soft Skills :

- Develop independent research-based learning
- Process a large amount of information within a short time frame and deliver accurate results
- Adopt team work attitude, discuss and defend your arguments in a group
- Manage a project and priorities
- Develop oral skills and pleading techniques
- Work in an international context and interact with colleagues from different cultures
- Work in English and in French, including through interaction with native speakers
- Develop an active interest in scientific research

External Relations of the EU

Petros C. Mavroidis

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit international et européen »
- 4 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (8 crédits ECTS)
- Le cours est enseigné en anglais
- **Students must decide whether to participate or not in this course at the latest by February 24, 2020. To this effect, they have to enroll in the class before the closing of business of February 24, 2020. No student will be admitted after that.**

Contents : the course is divided in two parts. In the first part, we discuss the foundations of the law of external relations of the EU, and in the second, specific policies (e.g., common commercial policy, human rights, etc.). The course visits the European Court of Justice in Luxembourg on April 6-7, 2020. This is a required aspect of the course.

European Court of Justice in Luxembourg on April 6-7, 2020. This is a required aspect of the course.

The students who take both this course and the « Module européen – La Concurrence en pratique (UE et Suisse) » have the possibility to participate in the « **Semaine européenne** ».

Readings : Bart van Vooren and Ramses A. Wessel. 2014. EU External Relations Law, Text, Cases and Materials, Cambridge University Press : Cambridge, UK.

Assessment : the mode of examination is described in detail in the relevant Law Faculty statutes. Students are required to take two multiple-choice exams, one in the mid-semester, and one at the end of the semester. Students who have not taken the mid-term exam (which takes place in April, 2020), will not be allowed to take the final exam (end of May 2020). Class participation will be taken into account when grading students.

Profile of Professor : <https://www.unine.ch/petros.mavroidis/home.html>

Learning Outcome : students will develop an understanding of the manner in which the European Union acts in the international sphere.

Soft Skills : students will acquire knowledge regarding gains from cooperation between states in various areas of international relations (ranging from environmental to development to trade policy).

Fusions, acquisitions et restructurations d'entreprises

Mergers, Acquisitions and Corporate Restructuring

Olivier Hari

- Cours obligatoire (mais à choix avec « Droit approfondi de l'insolvabilité des entreprises ») dans le cadre du Master of Law avec orientations « Business & Tax Law » et « innovation – propriété Intellectuelle – PME » et cours à option dans le cadre du Master en innovation
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS). Ce cours sera dispensé en 2019-2020. Le plan de cours figure sous l'onglet « Documents » du portail Moodle

Objectifs : ce cours a pour objectif de dispenser aux étudiant-e-s une présentation théorique et pratique des mutations et cessions d'entreprises. Il leur donnera les outils nécessaires pour expliquer ces transactions et leur déroulement pratique, recommander une forme de restructuration plutôt qu'une autre ou encore réviser un contrat en lien avec la vente d'actions ou d'actifs d'une société.

Contenu : le cours aborde en premier lieu les formes de restructurations prévues par la loi sur la fusion (fusion, scission, transformation, transfert de patrimoine). Les aspects internationaux de telles transactions sont également introduits. Une partie du cours est ensuite consacrée aux méthodes d'assainissement et de restructurations d'entreprises en difficulté. Seront ensuite analysés les aspects juridiques des ventes d'actions et ventes d'actifs, avec examen, sous l'angle juridique, des *Letters of Intent*, *Due Diligence*, conventions de vente d'actions (*Share Deal*) et de vente d'actifs (*Asset Deal*). Finalement, seront abordées les opérations de prise de contrôle de sociétés cotées (OPA) et non cotées. Chaque thématique est traitée sous un angle éminemment pratique (cas pratique réel) et théorique (lectures préalables de jurisprudence et de doctrine).

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min sans documentation, précédé d'un temps de préparation identique sans documentation, à l'exception des textes légaux raisonnablement annotés. L'examen consiste en la résolution d'un cas pratique et une question théorique (voir également la section « EVALUATION » du portail Moodle).

Documentation : les lectures de référence (doctrine et jurisprudence) et les cas pratiques sont disponibles sur le portail Moodle.

Forme de l'enseignement : les leçons consistent habituellement en des présentations théoriques agrémentées de cas pratiques et d'analyses de documents. Une participation active des étudiant-e-s est attendue.

Histoire de la codification en Europe

History of Codification in Europe

Jean-Philippe Dunand

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit pénal et criminologie », « droit international et européen » et « politiques publiques »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS)

Contenu : la première partie porte sur les notions de code et de codification comme instrument de l'action publique, les trois grandes vagues de codification en Europe, ainsi que sur les résistances à la codification.

Dans la deuxième partie sont présentés plusieurs codes civils et pénaux européens (codes allemands, français et suisses notamment).

Enfin, la troisième partie est consacrée aux codifications récentes, au processus de décodification et aux projets d'unification du droit en Europe.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation (seul ouvrage autorisé, librement annoté : Jean-Philippe Dunand, avec la collaboration d'Adrien Wyssbrod, Histoire du droit privé, 45 textes fondamentaux, Neuchâtel, 2015. Pas d'ordinateur et pas d'objets connectés), ou selon un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation : recueil de textes vendu par l'ANED.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra et commentaire des sources. Il sera donné la possibilité aux étudiant-e-s qui le souhaitent de préparer un petit exposé et un texte écrit sur un sujet relatif à la codification. Sur une base volontaire, il sera aussi proposé de tourner des capsules vidéos.

Objectifs d'apprentissage : acquisition de terminologie et de règles, capacité à analyser, comparer, découvrir, interpréter, critiquer, former des jugements, anticiper, catégoriser, synthétiser, présenter et illustrer.

Compétences transférables : travailler en équipe, prendre des initiatives, travailler dans un contexte international, générer des idées nouvelles et gérer des priorités.

ICC International Commercial Mediation Competition

Olivier Hari

- **Concours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « avocature (professions judiciaires) » et « Business & Tax Law »**
- **L'évaluation est déterminée par un mode alternatif (8 ou 12 crédits ECTS)**

The International Commercial Mediation Competition is an annual moot mediation competition organized by the ICC ADR Secretariat. This one-of-a-kind event gathers teams from universities and mediation experts from around the world. The Competition consists of two parts; written and oral advocacy. During three days of preliminary rounds, competitors must apply ICC's Amicable Dispute Resolution (ADR) Rules to solve problems devised by a special Drafting Working Group of international mediation experts. Student teams are divided into requesting party and responding party in mock mediation sessions, where individual team members act out the role of counsel and client before a mediator and two judges.

On the fourth day of the competition the eight finals will take place in the morning and the quarter-final in the afternoon. The semi-final will take place on the morning of the last day. The ICC ADR Secretariat will organise during the course of the competition a training day for the professionals to share their experience and best practices with other professionals and students. In the afternoon of the last day, two teams will participate in the final of the ICC International Commercial Mediation Competition.

Combining competition, sharing of best practices, learning and networking, this one-of-a-kind event gives participants a unique opportunity to participate in moot mediations, to explore cultural differences in international commercial mediation and to enjoy numerous social activities. Student teams are composed of a maximum four students, and they may be accompanied by a professor or coach. The role of counsel in the mediation shall be taken by a law student. All written and oral communication during the Competition shall take place in English.

Informations: <http://www.iccwbo.org/training-and-events/competitions-and-awards/mediation-competition/university-application/>

Internal Market Law of the EU

Evelyne Clerc

- **Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit international et européen » ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « Business & Tax Law »**
- **4 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (8 crédits ECTS)**

Content : the course addresses the 'four fundamental freedoms' which form the cornerstone of the EU integration: the free movement of goods, persons (workers, EU citizens, third-country nationals), services and capital. It considers the substantive law governing the EU internal market and, to a lesser extent, its bilateral extension to Switzerland.

This will be achieved by first discussing the basic Treaty rules (and the related provisions in the EU-CH bilateral agreements) and the case law of the Court of Justice. Attention will also be paid to the impact of positive harmonisation measures through key EU secondary legislation, on the basis of specific issues, such as technical barriers to the free movement of goods, recognition of diplomas, free movement of EU citizens, the services directive and the protection of posted workers.

Assessment : alternative evaluation as described in the Annex. Mid-term exam (2 hours) and final exam (2 hours) each count for 50% of the grade. Moreover, grade is raised to reflect a student's positive contribution to class discussion. Both exams are closed book; that means that students may only rely on legislation (in paper form). Computers, mobile phones and other electronic devices, as well as watches, are forbidden during the exams. Possession of an electronic device (even switched off) during the exam is considered as cheating. Additional logistical information is provided in the course outline. In case of failure, the retake is an oral exam (15 min + preparation time).

Teaching and study materials : syllabus, reader, course materials and additional information regarding the precise topics of the lectures and how to prepare for them are provided on the *Moodle* course website. Coursepack and book shall be purchased from ANED or from bookstore.

Instructor : Prof. Evelyne Clerc.

Learning Outcome :

- Understand the dynamic and evolving nature of the European (negative and positive) integration process, identify market access restrictions and discriminations, and explain potential justifications
- Identify the relevant provisions laid down by the Treaty, the EU secondary legislation and the relevant case law of the Court of Justice that are applicable to a given factual situation, and apply these various legal sources to solve case studies in a legally sound and structured manner
- Identify the uncertainties in internal market law
- Recognise the key points in leading cases of the Court of Justice of the EU
- Evaluate critically a recent case of the CJEU in the light of existing case law and indicate the possible relevance for further developments
- Work with interacting sources of EU law (primary law, secondary legislation and judgments) and in a multi-level (EU and national) legal framework
- Present orally a case study to peers in a clear, concise and convincing manner and deliver a sound legal solution
- Develop a scientific research in clear and structured way
- Develop an informed opinion on issues relating to free movement within the EU internal market as well as between the EU and Switzerland, and discuss critically with colleagues

Soft Skills :

- Work in an international context and discuss with colleagues from different cultures
- Work in English and in French, including through interaction with native speakers
- Present and defend orally an issue or a personal position
- Develop a scientific research in clear and structured way

International and European Taxation

Thierry Obrist

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « Business & Tax Law » ou cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit international et européen »
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS), cours ex cathedra comprenant de multiples cas pratiques ainsi que l'intervention ponctuelle de représentants de l'administration fiscale ou de l'industrie

Objectives : the course shall allow students to get more familiar to international and European taxation. At the end of the course, students shall be able to apply double tax conventions and to define how and where (state of source or state of residence) an income or a capital shall be taxed. They shall be able to identify tax risks in cross-border situations and find ways to mitigate the tax burden.

Content : the course is divided into two main parts. The first one, that is also the largest one, presents the functioning of the OECD model tax convention. In this regard, students will learn how to apply a double tax convention and the treatment applied to different types of income such as interests, dividends and royalties, employment income or business income. Particular attention will be paid to specific international tax concepts such as the beneficial ownership requirement, specific and general anti-abuse provisions, the concept of source and residence, exchange of information in tax matters, etc. The second part of the course will deal with European taxation and present various issues such as the prohibition of State aids, the impact of the European freedom in the field of direct taxes and the functioning of the EU-CH tax savings convention.

Examination : 2 hours long written exam. Students are allowed to take to the exam the OECD Model Convention and the OECD Commentary, with written references (numbers only) to relevant legal basis and highlights (colors, etc.). No computer or smart phones are allowed to the exam.

Teaching and study materials : Power points documentation and reading materials (including case studies, case law, articles, extracts from the OECD Commentary, etc.) will be uploaded on Moodle.

Teaching method : interactive course with many case studies and presentation of real life situations.

International Arbitration

Antonio Rigozzi

- Cours obligatoire (mais à choix avec « Modes amiables de gestion des conflits », « Négociation » et « Rhétorique ») ou cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « avocature (professions judiciaires) »
- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientations « droit du sport » ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « Business & Tax Law », et « droit international et européen »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS)

Contents : arbitration has become the natural method for resolving international commercial disputes, and Switzerland has a long-standing tradition as an important place of arbitration. Today, thanks to its modern, arbitration-friendly legislation and a supportive judiciary, Switzerland remains one of the preferred venues for the resolution of international disputes, where the parties look for an efficient and flexible alternative to the local court system, set up in conformity with their will. This class will examine, from a practical perspective, the answers offered by Swiss law to the main questions that will arise in any arbitration proceedings. The course focuses, in particular, on topics such as the arbitration agreement, the arbitrability of disputes, the tribunal's constitution, the arbitral proceedings, the tribunal's jurisdiction vis-à-vis that of municipal courts, the law applicable to the merits of the dispute, provisional measures, court assistance, available remedies against awards and their enforcement and execution. Special emphasis will be placed on recently-developed types of arbitration, such as sports and online arbitration, including an analysis of their specificities in comparison to « classic » international commercial arbitration.

Examination : 15 min, oral, open book exam, with some prior preparation time. *Active participation in class discussions is required and counts for half of the final grade.*

Teaching and study materials : the teaching of the course will be based on the following book: G. Kaufmann-Kohler and A. Rigozzi, *International Arbitration: Law and Practice in Switzerland*, 3rd edition, Oxford University Press, 2015. Additional course materials are available to students for downloading. Students will also receive a copy of the arbitration rules that will be studied throughout the course (the ICC Rules of Arbitration, the Swiss Rules of International Arbitration and the Code of sports-related arbitration).

Learning Outcome : use the basic essential knowledge of the law and practice of international arbitration that is required to (i) make a reasoned decision before electing to resort to this kind of dispute resolution mechanism (ii) identify the main legal issues and/or problems that may arise in connection with arbitration proceedings, and (iii) be sufficiently familiar with the relevant sources, so as to be in a position to find responses and/or solutions to such issues or problems.

Soft Skills : apply knowledge to concrete situations; communicate in a second language (English).

International Financial Reporting Standards

Peter Fiechter

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « Business & Tax Law » et « innovation – propriété intellectuelle – PME »
- Le descriptif, les modalités de l'examen, le nombre de crédits ECTS et les horaires sont déterminés par la Faculté des sciences économiques de l'Université de Neuchâtel

Ce cours aura lieu dans le bâtiment de la FD.

International Humanitarian Law (Law of Armed Conflicts)

Gloria Gaggioli

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « droit international et européen », « droit social » et « droit pénal et criminologie »
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Objectives : ce cours vise à donner aux étudiant-e-s un panorama des règles du droit international humanitaire – (DIH) issues notamment des quatre Conventions de Genève de 1949 et de leurs Protocoles additionnels de 1977 tout en abordant les principaux problèmes liés à son application pratique.

Contenu : les questions essentielles qui seront abordées dans ce cours sont les suivantes : quand et comment s'est développé le DIH et à quoi sert cette branche de droit ? Comment qualifie-t-on les conflits armés ? Qui sont les personnes protégées par le DIH ? Quelles sont les règles essentielles en matière de détention ? de conduites des hostilités ? d'occupation ? Quels sont les mécanismes de mise en œuvre prévus par le DIH ? Sont-ils efficaces et pourraient-ils être améliorés ? Quel est le rôle du Comité international de la Croix-Rouge ? Comment le DIH interagit-il avec d'autres branches du droit international visant à la protection des individus telles que le droit international des droits de l'homme ?

Assessment : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation sur une question tirée au sort. Les questions porteront sur l'ensemble du cours, y compris les cas discutés lors des séances. Lors de l'examen, les étudiant-e-s pourront consulter leurs traités, raisonnablement annotés, à l'exclusion de tout autre document.

Teaching and study materials : la lecture de la jurisprudence internationale et d'articles/ouvrages doctrinaux pertinents est requise en complément nécessaire à l'enseignement et en vue de la préparation à l'examen. Des références bibliographiques sont fournies pour chaque thématique abordée. Le site Internet du CICR représente également une source importante d'informations sur la matière.

Teaching method : il s'agit d'un enseignement en présentiel de 2 h par semaine. La méthode d'enseignement combine exposés interactifs avec présentations power point à l'appui et études de cas contemporains. La participation active des étudiant-e-s en cours est encouragée.

Introduction à la sociologie du sport

Introduction to the sociology of sport (FLSH)

Christophe Jaccoud

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit du sport »
- Le descriptif, le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines

Ce cours aura lieu dans le bâtiment de la FLSH.

Introduction aux études des migrations I : perspectives des sciences sociales et du droit

Introduction to migration studies I : Perspectives from the social sciences and law (FLSH)

Christin Achermann

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « politiques publiques »
- Le descriptif, le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines

Ce cours aura lieu dans le bâtiment de la FLSH.

Introduction aux études des migrations II : perspectives des sciences sociales et du droit

Introduction to migration studies II : Perspectives from the social sciences and law (FLSH)

Christin Achermann

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « politiques publiques »
- Le descriptif, le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines

Ce cours aura lieu dans le bâtiment de la FLSH.

Lawyering Skills and Legal Writing

Paul Andres

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « Business & Tax Law » et « droit international et européen »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS)

Content : the course will concentrate on the following skills and corresponding forms of legal writing, 1. (a) interviewing and counseling clients, (b) legal memoranda and client e-mails; 2. (a) negotiating and documenting commercial transactions, (b) term sheets and contract clauses; 3. (a) resolving contentious issues, (b) demand letters and settlement clauses. For each subject covered, students will also work on improving their legal reasoning, writing skills, and oral advocacy.

Assessment : students will take a written examination at the end of the semester that will require answering questions about lawyering skills and drafting a formal legal memorandum with proper legal reasoning and expression. The exam is closed book. No documentation, books, computers, telephones or other devices are allowed during the examination. Class attendance and participation are essential. Grades may be positively adjusted to reflect class attendance and participation.

Teaching and study materials : the documentation for the course will consist of PowerPoint slides and other course materials which will be provided on the Moodle course website. The purchase of two reference books is recommended : (1) *Legal Writing in Plain English* (Second Edition – 2013), by Bryan A. Garner, and (2) *The Elements of Style*, by William Strunk, Jr. & E.B. White (Fourth Edition – 2000).

Teaching method : the course will consist of lectures, occasional guest presentations by experienced lawyers, in-class exercises, and assigned homework. Students will be expected to participate in class exercises and discussions, to submit written homework assignments on time, and to provide constructive comments to classmates.

Learning Outcome :

- to identify and produce predictive, persuasive, and transactional legal documents
- to draft legal memoranda, issue statements, discussion sections, and conclusions in accordance with conventional legal writing formats
- to develop and support legal conclusions by applying facts to the law
- to interview and counsel clients
- to orally communicate legal concepts and arguments in an organized and persuasive manner
- to learn and practice basic negotiation strategies
- to advocate effectively on behalf of clients

Soft Skills : active listening techniques, effective interpersonal communication, and persuasion.

Legal Aspects of Swiss Company Law in an Innovative Perspective

Christophe Wilhelm

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientations « Business & Tax Law » et « innovation – propriété intellectuelle – PME » et cours à option dans le cadre du Master en innovation
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS) / 2 weekly hours during the fall semester 2019 (4 ECTS Credits)

Contents : this course is given through practical examples of contracts, agreements, case-law related to the set-up, the management of the different legal phases of a start-up growth. Will be addressed the following topics:

- choice of the most appropriate legal vehicle
- organisation of the management of the company
- relationships with and among founders, investors and other shareholders
- relationships with the employees (ESOP)
- the role of the auditor
- finance turnaround and legal acts such as subscription agreements and convertible loans
- review of possible lawsuits under Swiss company laws
- shareholders agreements with investors.

Evaluation : oral test of 15 min with NO legal materials and following adequate preparation time with necessary legal documentation. The oral test will consist in the presentation of a specific topic and/or the review of a specific deed/contract.

Teaching Method : lecture based on practical cases and review of practical examples of legal deeds.

Learning Outcome : this course is design to develop and/or improve your understanding of the regulations pertaining to Swiss Company Law in the real world of start-ups and SMEs.

Soft Skills : this course will enhance and promote mainly (i) your entrepreneurial think and (ii) your decision making capability.

Le marketing social pour l'innovation sociale (FSE)

The Social Marketing for Social Innovation (FSE)

Valéry Bezencon

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit de la santé et des biotechnologies » et du Master en innovation
- Le descriptif, les modalités de l'examen, le nombre de crédits ECTS et les horaires sont déterminés par la Faculté des sciences économiques de l'Université de Neuchâtel (cours dispensé en anglais)

Ce cours aura lieu dans le bâtiment de la FD.

Les contrats dans le domaine du sport

Sports-related Contracts

Sébastien Besson

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit du sport »
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Contenu : les contrats ont une importance capitale dans le domaine du sport. Ils régissent le cadre dans lequel le sportif et la sportive exerce son activité et définissent les droits et obligations de chaque intervenant du monde sportif (athlète, agent-e sportif, club, fédération, organisateur, sponsor, etc.). Ce cours propose d'analyser les principaux contrats ayant une importance pratique dans le domaine du sport, notamment le contrat de travail, de transfert, de sponsoring, de management sportif, de merchandising, de licence, d'organisation de manifestation sportive ou encore le contrat de retransmission télévisée. Lors de chaque cours, un exemple de contrat sera analysé, en mettant en lumière ses caractéristiques, sa conclusion, les distinctions par rapport à d'autres contrats, les droits et obligations de chaque partie, les conséquences d'une inexécution par l'une des parties ainsi que la fin du contrat.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min (cas pratique et/ou question théorique), précédé d'un temps de préparation. Matériel autorisé : lois et réglementations sportives; pas d'ordinateur ni de téléphone portable.

Documentation : pour chaque cours, les étudiant-e-s disposent d'un fascicule mis en ligne contenant (i) un contrat à analyser, (ii) des textes de lois, règlements ou statuts d'organisations sportives applicables, (iii) des lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral ou du Tribunal Arbitral du Sport et des articles de doctrine.

Forme de l'enseignement : cours interactifs avec participation des étudiant-e-s.

Objectifs d'apprentissage : savoir analyser les contrats dans le domaine du sport, reconnaître les différents types de contrats dans le sport (ex. contrats de transfert de joueurs et joueuses, de management sportif, de sponsoring, etc.), identifier et interpréter les clauses pertinentes notamment en lien avec la formation, les droits et obligations des parties et la résiliation de ces différents contrats et évaluer leur validité au regard du droit suisse.

Compétences transférables : identifier, analyser et résoudre des questions juridiques liées à la compréhension et à la rédaction des contrats étudiés dans le domaine du sport.

Modes amiables de gestion des conflits

Amicable Dispute Resolution

Cinthia Lévy

- Cours obligatoire (mais à choix avec « International Arbitration », « Négociation » et « Rhétorique ») ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « avocature (professions judiciaires) »
- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « droit social » et « droit pénal et criminologie »
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Contenu : apport théorique et mises en situation pour illustrer la dynamique du conflit et les différents modes de gestion et de résolution des conflits. Accent mis sur la médiation et la conciliation et comparatif avec les autres modes de résolution des conflits. Utilisation de séquences

de cinéma et films pédagogiques pour illustrer les modes de résolution des conflits et encourager les échanges sur les thématiques abordées au cours. Outils créatifs de la gestion des conflits. Exercices et jeux de rôles.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation. Pendant la préparation ou l'examen, il n'y a aucun document ni appareil connecté autorisés.

Documentation : publications et articles en français et en anglais mis à disposition sur *Moodle*. Liste bibliographique d'ouvrages spécialisés sur les modes amiables.

Forme de l'enseignement : cours interactif et participatif. Exercices et jeux de rôles.

Objectifs d'apprentissage :

- analyser la dynamique du conflit et les modes de gestion et de résolution des conflits
- intégrer des outils pour régler les conflits autrement, en complément du recours classique aux cours et tribunaux
- conceptualiser les différences entre les modes juridictionnels, décisionnels et amiables de résolution des conflits
- mesurer l'utilité du recours aux modes amiables de résolution des conflits et la complémentarité des processus notamment entre la conciliation, la médiation, les cours et tribunaux et l'arbitrage
- intégrer la dimension préventive de la gestion des conflits à l'échelle individuelle, organisationnelle et de la société
- Compétences transférables :
- appliquer les nouvelles connaissances dans sa vie professionnelle et personnelle
- promouvoir la capacité d'initiative, l'esprit critique et la créativité

Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale

Restorative Justice

André Kuhn

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit pénal et criminologie » ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « avocature (professions judiciaires) » et « droit social »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS)
- Ce cours est ouvert aux étudiant-e-s en sciences sociales et économiques

Contenu : à côté de la justice rétributive (ou justice du glaive qui tranche le litige de manière à rééquilibrer les positions des parties) telle que nous la connaissons en occident aujourd'hui, il existe une autre forme de justice dite réparatrice (ou justice de l'aiguille qui tente de recoudre le tissu social déchiré par la commission de l'infraction). Cette forme de justice, principalement mise en œuvre en Océanie, en Afrique et en Amérique du Nord, commence à faire son apparition en Europe également.

Le cours de modes amiables de résolution des conflits débutera par une mise en perspective de la justice rétributive telle que nous la connaissons, puis se poursuivra par une étude des modes alternatifs de résolution des conflits connus à l'intérieur du système judiciaire actuel (arbitrage, conciliation, négociation, plea bargain, etc.), avant de passer à l'étude des fondements d'un système de justice réparatrice avec ses modes amiables de résolution des conflits particuliers que sont – entre autres – la médiation, les conférences de groupe et les cercles de paix et de sentence.

Forme de l'évaluation : tirage au sort d'une question. Examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation. Possibilité pour le candidat de se munir d'un exemplaire des lois utiles, version Chancellerie fédérale ou analogue.

Documentation : Perrier C., *Criminels et victimes : quelle place pour la réconciliation ?*, Charmey : l'Hèbe, Collection La Question, 2011;

Kuhn A., *Quel avenir pour la justice pénale ?*, Charmey : l'Hèbe, Collection La Question, 2012;

Ainsi que d'autres textes mentionnés lors du cours.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra.

Equipe enseignante : Prof. André Kuhn.

Objectifs d'apprentissage :

- identifier que le droit pénal est culturel et donc variable dans le temps et dans l'espace
- identifier les deux grandes manières de régler des conflits pénaux
- découvrir des notions de justice réparatrice.

Compétences transférables : agir sur la base d'un raisonnement éthique.

Négociation

Negotiation

Cynthia Lévy

- Cours obligatoire (mais à choix avec « International Arbitration », « Modes amiables de gestion des conflits » et « Rhétorique ») ou cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « avocature (professions judiciaires) »

- Cours à option spécifique dans le cadre du master of Law avec orientations « Business & Tax Law » et « politiques publiques »
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Contenu : principes de communication et de négociation. Utilisation de séquences de cinéma pour illustrer les bonnes pratiques de négociation et encourager les échanges sur les thématiques abordées au cours. Exercices et jeux de rôles.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation. Pendant la préparation ou l'examen, il n'y a aucun document ni appareil connecté autorisés.

Documentation : publications et articles en français et en anglais mis à disposition sur *Moodle*. Liste bibliographique d'ouvrages spécialisés sur la communication et la négociation.

Forme de l'enseignement : cours interactif et participatif. Exercices et jeux de rôles.

Equipe enseignante : Cinthia Lévy, chargée d'enseignement.

Objectifs d'apprentissage :

- mettre en œuvre les principes de la négociation et de la communication à travers un apport théorique et des jeux de rôles
- évaluer les techniques de négociation et les intégrer à travers des mises en situation. Analyser les difficultés de la négociation
- analyser la composante de genre associée à la négociation
- identifier les aspects multidisciplinaires de la négociation : juridique, psychologique et sociologique
- Compétences transférables :
- travailler en équipe et participer activement à des jeux de rôles
- prendre du recul, se remettre en question et essayer de nouvelles approches

Organisation et financement des soins de santé

Organization and Funding of Healthcare

Anne-Sylvie Dupont

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit de la santé et des biotechnologies » ou cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « politiques publiques » et du Master commun bilingue en droit comparé de la santé
- Cours obligatoire (mais à choix avec « Droit de la prévoyance professionnelle », « Droit des migrations : droit de la libre circulation des personnes », « Droit des migrations : droits humains », « Droit des migrations : partie générale » et « droit du bail ») ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit social »
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Contenu : ce cours est introduit par l'exposé des différents paramètres qui influencent l'organisation et le financement des systèmes de soins, et par l'étude des textes internationaux (OMS, OIT) en matière de soins de santé. Il se poursuit par une comparaison des choix helvétiques avec les options prises dans d'autres pays. Il donne ensuite l'occasion d'étudier le partage de compétences entre la Confédération et les cantons, et d'examiner les rôles respectifs des différents intervenants (Etat, institutions de soins, professionnels de la santé et assureurs sociaux). Le cours se termine par l'étude du financement du système de soins helvétique, en particulier de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et des autres assurances sociales qui prévoient des prestations en cas de recours au système de soins. L'articulation entre assurance sociale et assurance privée (complémentaire) dans ce domaine et l'intervention de l'Etat sont également abordées.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation. Examen open book, les objets connectés sont interdits.

Documentation : les références bibliographiques sont indiquées en début de cours, et au fur et à mesure de l'enseignement. La documentation est transmise aux étudiant-e-s par le biais du portail de cours *Moodle*.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra.

Equipe enseignante : la professeure et son assistante. En fonction des thèmes étudiés, l'intervention de tiers pour des éclairages sur des points spécifiques peut être prévue.

Objectifs d'apprentissage :

- identifier les normes juridiques applicables en matière d'organisation et de financement des soins
- discuter la pertinence des normes juridiques étudiées
- critiquer les choix du législateur
- analyser les jurisprudences importantes dans le contexte du thème du cours
- percevoir les enjeux pratiques de l'application des règles de droit

Compétences transférables :

- analyser des enjeux complexes
- concevoir une analyse critique

Procédure administrative

Administrative Procedure

Minh Son Nguyen

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientations « avocature (professions judiciaires) », « politiques publiques » ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit social »
- 4 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (8 crédits ECTS)

Contenu : le cours est consacré à l'étude, illustrée par des données pratiques, de la procédure et la juridiction administratives fédérales (PA, LTAF et LTF), ainsi que de la procédure et la juridiction administratives neuchâteloises (LPJA). L'apprentissage de la rédaction des principaux actes de procédure (décisions, recours, décisions sur recours, etc.) se fait sur la base de dossiers réels. Des spécialistes externes interviennent pour mettre l'accent sur certains points importants dans la pratique, comme par exemple la rédaction d'un recours.

Forme de l'évaluation : examen écrit de 2 h *open book*.

Documentation : divers traités et commentaires sur la procédure en matière de droit public et l'ouvrage Procédure administrative par la jurisprudence.

Objectifs d'apprentissage :

- savoir identifier les enjeux
- chercher et utiliser avec rigueur les sources d'informations (norme, jurisprudence, pratique administrative, doctrine et informations extra-juridiques)
- application aux cas concrets
- rédiger des actes juridiques relevant de la PA

Compétences transférables :

- construire avec rigueur un raisonnement juridique
- produire des recherches à un niveau approfondi
- promouvoir l'esprit d'entreprise et la curiosité intellectuelle

Procédure pénale

Criminal Procedure

Nadja Capus et André Kuhn

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientations « avocature (professions judiciaires) » et « droit pénal et criminologie »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS), sous forme de cours *ex cathedra*

Contenu : la première partie du cours de procédure pénale traite des grands principes spécifiques au procès pénal et à l'organisation judiciaire et administrative pénale. Il traitera principalement de la procédure pénale unifiée et de ses particularités. Dans la seconde partie du cours, les connaissances acquises sont illustrées et mises en application au travers de l'analyse de dossiers pénaux réels.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation. Obligation pour les candidat-e-s de se munir d'un exemplaire des lois utiles, version Chancellerie fédérale ou analogue. Sont interdits les notes et le matériel de cours, les manuels de droit et les objets connectés. L'étudiant-e tire au sort une question/un cas pratique.

Documentation : Jeanneret Y., Kuhn A., *Précis de procédure pénale*, 2^e édition, Stämpfli, Berne, 2018.

Kuhn A., *Procédure pénale unifiée : reformatio in pejus aut in melius ?* l'Hèbe, Charmey, 2008.

Forme de l'enseignement : cours *ex cathedra* et exercices de contrôle de connaissances en ligne.

Objectifs d'apprentissage :

- identifier les principes fondamentaux sous-jacents à la procédure pénale
- décrire le déroulement ordinaire d'une procédure pénale en Suisse
- reconnaître les diverses procédures spéciales
- analyser la problématique de l'adoption du système du Ministère public II
- analyser l'articulation entre la procédure préliminaire et la procédure de première instance
- reconnaître un éventuel défaut de procédure

Compétences transférables : appliquer ses connaissances à des situations concrètes.

Procès civil social

Civil Social Procedure

Patricia Dietschy

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « avocature (professions judiciaires) » et « droit social »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS)

Contenu : procédure simplifiée en général: règles spéciales applicables aux litiges de droit du bail, du travail, des assurances complémentaires à l'assurance-maladie et de la consommation, en particulier au regard de la compétence locale et matérielle du tribunal, de la représentation professionnelle, des frais, du déroulement du procès et des maximes applicables; actions collectives en droit suisse, américain, allemand, français et européen; procédures en matière de droit de la famille (procédures de droit matrimonial et procédures indépendantes concernant les enfants).

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation; seuls les textes légaux officiels sont autorisés, avec renvois insérés manuellement.

Documentation : les supports relatifs au cours (notamment plan de cours, bibliographie, présentations powerpoint, cas pratiques à résoudre) sont disponibles en ligne, sur Moodle, selon les indications données au cours.

Forme de l'enseignement : mélange d'apports théoriques et de résolution de cas pratiques; participation des étudiant-e-s souhaitée mais pas imposée.

Objectifs d'apprentissage :

- comprendre les mécanismes procéduraux mis en place dans les procès civils à caractère social et réfléchir aux implications pratiques de ces règles spéciales
- appliquer ces règles à des cas concrets et expliquer leur mise en œuvre
- analyser leurs avantages et leurs inconvénients

Compétences transférables :

- appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- résoudre des problèmes; exercer son jugement critique
- communiquer de façon appropriée
- conduire et structurer son raisonnement

Propriété intellectuelle

Intellectual Property law

Nathalie Tissot

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « innovation – propriété intellectuelle – PME » et du Master en innovation et cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « avocature (professions judiciaires) », « Business & Tax Law » et « droit de la santé et des biotechnologies »
- 4 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (8 crédits ECTS) données sous forme de cours ex cathedra, mais émaillées aussi souvent que possible de cas pratiques et jurisprudentiels

Contenu : le cours permet aux étudiant-e-s de compléter l'approche de base de la propriété intellectuelle qu'ils ou elles ont acquise dans le cadre du cours consacré aux principes généraux de la PI, par l'étude des biens immatériels directement impliqués dans le processus d'innovation, et leurs liens avec la loi contre la concurrence déloyale. L'ensemble du droit de la propriété intellectuelle, marque, droit d'auteur, designs et brevets d'invention, est ainsi évoqué et traité de manière détaillée avec de nombreux exemples et cas pratiques tirés de la jurisprudence suisse et européenne notamment pour ce qui est du droit des marques et du design. Un accent particulier est porté sur le droit des marques et des indications de provenance, y compris les appellations d'origine protégées et les critères permettant de déterminer la « suissitude » (Swissness) d'un produit ou d'un service. La mise en œuvre judiciaire des différents droits est abordée, également pour ce qui est de la procédure spécifique devant le Tribunal fédéral des brevets.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min (deux questions théoriques et une question pratique), avec une période de préparation, sans autre documentation que la législation concernée.

Documentation : le cours ne comporte pas de polycopié. Des documents sont mis à la disposition des étudiant-e-s en lien avec chaque cours sur la plate-forme Moodle. Une bibliographie sélective est présentée aux étudiant-e-s.

Objectifs d'apprentissage : le cours permet aux étudiant-e-s d'identifier et de décrire chacun des différents droits de PI, ainsi que d'en discuter la portée et les limites. En sachant reconnaître ces droits et les examiner, les étudiant-e-s apprennent également à en organiser l'acquisition de la protection et à les mettre en œuvre judiciairement. Ils ou elles sont ainsi à même d'analyser chaque innovation à laquelle ils ou elles se trouvent confronté-e-s, de choisir le droit de PI adapté à sa protection, de décrire et expliquer les raisons de leurs choix, et ainsi d'anticiper et de gérer les problèmes liés à l'obtention d'une protection efficace pour ces innovations et à sa mise en œuvre.

Compétences transférables : les étudiant-e-s acquièrent les compétences nécessaires pour travailler dans le contexte juridique global du système des droits de PI. Ils ou elles savent ensuite appliquer leurs connaissances à des situations concrètes.

Propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication

Intellectual Property Law & Information and Communication Technologies

Vincent Salvadé

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « innovation – propriété intellectuelle – PME » et cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « Business & Tax Law » et « droit de la santé et des biotechnologies » et du Master en innovation
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS) données sous forme de cours ex cathedra et d'exercices pratiques

Contenu : le cours de propriété intellectuelle et technologies de l'information et de la communication traite de toute la problématique posée par Internet sur le plan du droit d'auteur et du droit des signes distinctifs. Les relations entre marques, droit à la raison sociale, droit au nom et concurrence déloyale sont abordées s'agissant de la protection des noms de domaine. De plus, tout ce qui concerne la mise à disposition d'œuvres protégées (musique, films, jeux, etc.) dans des réseaux numériques est traité, notamment les questions de piratage, celles qui sont soulevées par la radio et la télévision à l'ère d'Internet, par les DRMS, ou par les licences libres. Une attention toute particulière est donnée aux aspects touchant à la responsabilité (civile et pénale) en cas de violation des droits de propriété intellectuelle, à la gestion collective des droits d'auteur et à la copie privée dans l'univers numérique. Le cours est destiné aux personnes ayant déjà des connaissances de base en propriété intellectuelle.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min comportant une question théorique et un cas pratique, précédé d'un temps de préparation. Les seuls documents autorisés lors de l'examen sont les textes de lois, non annotés, sous forme papier. Tous autres documents ou appareils (connectés ou non) sont interdits.

Documentation : des copies de l'exposé Powerpoint seront disponibles sur *Moodle*, accompagnées d'autres documents de référence.

Forme de l'enseignement : enseignement théorique ex cathedra, accompagné tout au long du semestre de la discussion d'un cas pratique.

Objectifs d'apprentissage :

- distinguer les droits applicables aux différentes situations exposées
- expliquer les conséquences juridiques de ces qualifications
- appliquer les connaissances au cas pratique présenté
- recommander des solutions de lege lata et de lege ferenda

Compétences transférables :

- générer des idées nouvelles
- promouvoir la curiosité intellectuelle
- appliquer ses connaissances à des situations concrètes

Protection des données (partie du cours de Droit public approfondi : questions choisies)

Data Protection

Daniela Ivanov

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master en innovation
- 1 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (2 crédits ECTS)
- Cours réservé exclusivement aux étudiant-e-s immatriculés dans le Master in Innovation

Contenu : après une présentation générale du système (bases légales, principes régissant la collecte et le traitement des données personnelles par les organes étatiques, questions de procédure, etc.), le cours porte sur des thèmes plus spécifiques, tels que la surveillance de la vie privée ou la vidéosurveillance, examinés principalement à partir de cas pratiques.

Forme de l'évaluation : examen oral « openbook » de 15 min, précédé d'un temps de préparation. Les ordinateurs, téléphones portables et autres objets connectés ne sont pas admis. Toute infraction à ces règles constitue une fraude entraînant le retrait des éléments non admis, voire l'échec à l'examen.

Documentation : présentations Powerpoint, lectures de références et cas pratiques mis en ligne.

Forme de l'enseignement : l'enseignement, hebdomadaire, est donné sous la forme d'un cours de deux h durant les sept premières semaines du semestre de printemps. Le cours est dispensé sous la forme de présentations *ex cathedra*, de discussions d'arrêts et de résolution de cas pratiques.

Objectifs d'apprentissage : les étudiant-e-s comprennent les fondements théoriques dans le domaine de la protection des données et connaissent les bases légales ainsi que la jurisprudence pertinente en la matière. Ils ou elles apprennent à développer des raisonnements interdisciplinaires et sont capables d'analyser, individuellement et en groupe, des cas pratiques portant essentiellement sur la protection des données et de présenter des solutions en plénum

Compétences transférables :

- analyser et synthétiser des informations
- développer la curiosité intellectuelle des étudiant-e-s
- appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- travailler et échanges des idées en équipe
- présenter des solutions concrètes en plénum

Recherche juridique informatisée avancée

Advanced Computer-assisted Legal Research

Benjamin Cheynel

- Cours à option libre dans le cadre du Master of Law
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Contenu : ce cours vise à approfondir les méthodologies de recherche juridique informatisée en permettant aux étudiant-e-s d'être en capacité d'identifier et de trouver les ressources juridiques nécessaires à la réalisation de leurs travaux, qu'ils soient professionnels ou académiques.

S'appuyant sur une approche pratique, il conduira à présenter les différentes catégories de bases de données disponibles (bases de législation, bases de doctrine, bases de documents dépouillés, ...) et leur complémentarité, à approfondir les méthodes de recherche disponibles (recherches en plein texte, par opérateurs booléens, par formulaire, ...), à explorer le fonctionnement des principales bases de données juridiques internationales tant publiques (Conseil de l'Europe, Union européenne, ...) que commerciales (Westlaw,...), tout en abordant les outils alternatifs de recherche juridique.

Il vise également à initier les étudiant-e-s à l'intérêt des stratégies de veille informationnelle digitale, intégrant notamment l'usage des réseaux sociaux appliqué au secteur du droit.

Forme de l'évaluation : l'évaluation se fera en contrôle continu et comprendra deux notes :

- Un dossier de recherche/veille juridique réalisé en groupe et portant sur un sujet spécifique
- Un exercice noté portant sur des recherches juridiques en temps limitée des étudiant-e-s

Documentation : toutes les séances du cours seront accompagnées d'un document type Powerpoint détaillé mis à la disposition des étudiant-e-s dès avant la séance de cours afin de leur permettre, s'ils le souhaitent, de se familiariser avec le thème abordé à l'occasion de celle-ci.

Forme de l'enseignement : le cours sera organisé sous forme de modules-blocs tout au long du semestre afin de permettre un apprentissage efficace, progressif et dans la durée.

Chacun donnera lieu, à titre liminaire, à une mise en contexte théorique, illustrée d'exemples et assortie d'exercices poussés de mise en pratique réalisés en petits groupes.

Objectifs d'apprentissage :

- identifier les bases de données juridiques pertinentes pour un travail donné
- formuler des requêtes efficaces dans les bases de données
- mettre en place une stratégie de recherche et de veille juridique
- évaluer les outils de recherche utilisés et les résultats obtenus
- produire une veille juridique

Compétences transférables :

- travailler en équipe
- produire des recherches à un niveau approprié
- appliquer ses connaissances à des situations concrètes

Rédaction de contrats

Contract Drafting

Christoph Müller

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master en innovation et dans le cadre du Master of Law avec orientations « avocature (professions judiciaires) », « Business & Tax Law », « droit international et européen », « droit social » et « innovation – propriété intellectuelle – PME »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS)

Contenu : après une introduction sur la liberté contractuelle (ses dangers et ses limites) et la négociation de contrats (lettre d'intention, *Memorandum of Understanding*, contrat-cadre, lettre de patronage, etc.), la première partie du cours sera consacrée à la structure du contrat

et à ses relations avec d'autres documents (p.ex. conditions générales d'affaires). La deuxième partie traitera du titre du contrat, de la désignation des parties, du préambule et des définitions. La troisième partie portera sur l'accord de base dans les différents types de contrats (d'aliénation, de service, d'usage, etc.), sur les conditions et les garanties. La quatrième partie sera consacrée aux clauses de responsabilité (force majeure, *hardship*, clause pénale, etc.). La dernière partie du cours traitera des clauses de résiliation, des clauses standards (*boilerplate clause*, clause d'intégration, clause de confidentialité, etc.), des clauses de règlement des litiges et du protocole de signature.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : pas de photocopiés. La documentation (essentiellement des cas pratiques de négociation et de rédaction) se trouve sur Moodle.

Forme de l'enseignement : méthode socratique combinée avec des séances d'exercices de négociation et de rédaction.

Objectifs d'apprentissage :

- connaître les limites de la liberté contractuelle
- identifier les différents types de clauses contractuelles
- rédiger des clauses contractuelles en fonction d'un état de fait donné
- négocier des clauses contractuelles avec d'autres étudiant-e-s sur la base d'instructions confidentielles

Compétences transférables : négocier et rédiger des clauses contractuelles.

Relations familiales internationales

International Family Law

Florence Guillaume

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « **avocat** (professions judiciaires) », « **droit international et européen** » et « **droit social** »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS)

Contenu : cet enseignement est consacré aux relations internationales entre époux (ou entre partenaires enregistré-e-s) et entre parents et enfants, d'une part, et aux successions internationales, d'autre part. Il permet d'approfondir les connaissances acquises dans le cours de droit international privé dispensé dans le cadre du Bachelor of Law en développant les questions liées aux relations familiales internationales. La mondialisation entraîne une augmentation des relations internationales de droit privé, notamment dans le domaine du droit de la famille, à tel point que les relations familiales sont très rarement rattachées à un seul pays. Le droit des relations familiales internationales présente ainsi une importance pratique considérable. Cet enseignement permet d'acquérir les réflexes pratiques nécessaires pour appliquer les règles de droit international privé figurant dans le droit international privé suisse (Loi fédérale sur le droit international privé; principales conventions internationales ratifiées par la Suisse) et le droit international privé européen (principaux règlements européens).

Plusieurs thématiques spécifiques sont abordées, en fonction de l'actualité internationale, telles que :

- la reconnaissance des différentes formes d'union matrimoniale (mariage, partenariat enregistré, cohabitation hors mariage)
- le divorce international et les effets accessoires du divorce
- la planification successorale internationale
- le trust
- l'enlèvement international d'enfants

Les différents thèmes sont traités dans une perspective de droit international privé et de droit comparé (notamment droit international privé de l'Union européenne). Les étudiant-e-s apprendront à intégrer dans leur raisonnement les paramètres du droit international privé (droit applicable, compétence internationale des tribunaux et des autorités, reconnaissance et exécution des décisions étrangères, entraide judiciaire internationale en matière civile) aussi bien dans une perspective de conseil que de conduite d'un litige international.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation. Le seul document autorisé pour l'examen est le Recueil de textes (Procédure civile, Exécution forcée, Droit international privé) (F. Bohnet/ F. Guillaume (édit.), Helbing & Lichtenhahn) ou le Recueil de textes « Droit international privé » (A. Bucher/ F. Guillaume (édit.), Helbing & Lichtenhahn); les annotations suivantes sont autorisées : mises à jour, renvois entre articles, soulignements et références de jurisprudence. Aucun objet connecté n'est autorisé. L'examen porte sur des cas pratiques.

Documentation : la documentation, et notamment le plan du cours est disponible sur Moodle. Le contenu de l'« Abrégé de droit international privé – Principes généraux » (F. Guillaume, Helbing & Lichtenhahn) est considéré comme acquis.

Forme de l'enseignement : cours ex cathedra, commentaires d'arrêts, exercices.

Equipe enseignante : Prof. Florence Guillaume et un-e assistant-e.

Objectifs d'apprentissage : à l'issue du cours, les étudiant-e-s seront en mesure d'identifier les règles de droit international privé applicables à une relation familiale internationale, de mesurer les différences entre les ordres juridiques en procédant à un examen de droit comparé, d'intégrer ces différences dans l'analyse juridique, de choisir et de recommander l'application du droit d'un Etat, de prendre les mesures planificatrices souhaitées ou nécessaires.

Compétences transférables : les étudiant-e-s maîtriseront les principales questions liées aux relations familiales internationales et pourront appliquer leurs connaissances de droit suisse et de droit comparé ainsi que la méthodologie propre au droit international privé pour

offrir des conseils avisés en matière de planification et pour conduire un litige en matière de divorce international ou de succession internationale.

Rhétorique

Rhetorics

François Jongen

- Cours obligatoire (mais à choix avec « International Arbitration », « Modes amiables de gestion des conflits » et « Négociation ») ou cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « avocature (professions judiciaires) »
- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit pénal et criminologie »
- 4 h hebdomadaires tous les 15 jours au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Contenu :

Théorie

La rhétorique, de l'Antiquité à nos jours; définitions, histoire de la rhétorique; conceptions.

L'usage de la rhétorique aujourd'hui : éléments constitutifs et divisions traditionnelles, en ce compris les étapes de la rhétorique (invention, disposition, élocution, mémorisation, action) et les parties du discours (exorde, proposition, narration, confirmation, réfutation, digression, péroraison). Une place particulière est réservée à l'étude des principales figures rhétoriques.

La rhétorique est envisagée dans ses dimensions politique, judiciaire et épideictique, mais on s'attache également aux nécessaires adaptations de la rhétorique dans le discours médiatique.

Observation et analyse

Travail collectif, soit par l'ensemble de l'auditoire, soit par petits groupes d'étudiant-e-s, sur quelques exemples choisis d'art rhétorique, tels que discours ou plaidoiries célèbres.

Pratique de la rhétorique

Exercices pratiques de construction de l'argumentation et de communication par les étudiant-e-s mêmes : de façon progressive, l'étudiant-e sera amené-e à prendre la parole en public, d'abord pour de simples lectures, puis pour des textes qu'il ou elle aura lui ou elle rédigés. Il sera tenu compte de la structure, de l'élocution, de la diction, de l'attitude générale.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min. L'étudiant-e devra rédiger et dire un discours sur un thème libre mais préalablement approuvé, en y montrant ses capacités à mettre en pratique les enseignements du cours.

Documentation : des indications bibliographiques seront fournies aux étudiant-e-s. Les présentations Powerpoint des cours ainsi que divers documents seront communiqués via Moodle.

Forme de l'enseignement : les parties théoriques seront enseignées par le professeur. Les parties pratiques, d'observation et d'analyse se dérouleront sous forme d'exercices impliquant directement les étudiant-e-s.

Objectifs d'apprentissage : apprendre aux étudiant-e-s à construire et ordonner leur argumentation et à la présenter oralement avec la meilleure force de persuasion, en prenant en considération l'ensemble des variables (sujet, interlocuteur-trice-s, médias, etc.) dans lesquelles ils ou elles inscrivent leur discours.

Compétences transférables : structurer, communiquer, convaincre.

Semaine Européenne

European week

Evelyne Clerc / Petros Mavroidis

Semaine-bloc organisée au semestre de printemps 2020 (30 mars – 2 avril 2020)

Addition optionnelle du « Séminaire thématique - module européen » (4 crédits ECTS) et du cours External Relations of the EU (8 crédits ECTS)

Contenu : la Semaine Européenne est un voyage d'études organisé du 30 mars au 2 avril 2020 auprès des institutions européennes à Luxembourg (30-31 mars 2020) et à Bruxelles (1-2 avril 2020). Elle permet de rencontrer des juges, fonctionnaires, diplomates, avocats et lobbyistes travaillant auprès de la Cour de justice de l'UE, de la Commission européenne, du Conseil du Parlement, de la Mission suisse auprès de l'UE et de l'AELE et d'une étude d'avocats spécialisée en droit de l'Union. L'UE est un acteur international majeur et un partenaire incontournable pour la Suisse, d'autant plus à l'heure où les relations bilatérales CH-UE sont remises en question. Grâce aux présentations et aux discussions offertes par différents experts travaillant auprès des institutions européennes et au travers d'une audience devant la Cour de justice de l'UE, les étudiant-e-s peuvent approfondir leurs connaissances sur des questions actuelles en droit de l'UE (p.ex. BREXIT, accord-cadre institutionnel Suisse-UE, protection des travailleurs détachés, etc.) et acquérir une compréhension plus pratique du fonctionnement et des limites inhérentes à cette entité supranationale qu'est l'Union européenne.

Les étudiant-e-s ont le choix entre 3 options :

1. soit participer uniquement au « Séminaire thématique – Module européen » (4 ECTS), qui a lieu du 16 mars au 5 avril 2020 et qui inclut la visite auprès des institutions européennes à Bruxelles (1-2 avril 2020)
2. soit participer uniquement au cours « External Relations of the EU » (8 ECTS), qui a lieu durant tout le semestre de printemps 2020 et qui inclut la visite auprès de la Cour de justice de l'UE à Luxembourg (30-31 mars 2020)
3. soit participer à la « Semaine européenne » complète (30 mars-2 avril 2020), qui combine le cours « External Relations of the EU » (y compris la visite auprès de la Cour de justice de l'UE à Luxembourg les 30-31 mars 2020) et le « Séminaire thématique – Module européen » (y compris la visite auprès des institutions européennes à Bruxelles les 1-2 avril 2020).

Les frais de voyage en train et d'hôtel (y compris petit déjeuner) sont pris en charge par la Faculté de droit. Les autres repas ainsi que les billets de metro/bus à Luxembourg et à Bruxelles sont à charge des étudiant-e-s.

Programme :

Dimanche 29 mars 2020 : Déplacement Neuchâtel-Luxembourg

Lundi-Mardi 30-31 mars 2020 : Visite à la Cour de justice de l'UE, Luxembourg

Déplacement Luxembourg-Bruxelles : mardi 31 mars, fin d'après-midi (*ou retour à Neuchâtel pour les étudiant-e-s qui ne participent pas à la visite à Bruxelles*)

Mardi 31 mars 2020 : Déplacement Neuchâtel-Bruxelles (*pour les étudiant-e-s qui n'ont pas participé à la visite à Luxembourg*)

Mercredi-Jeudi 1^{er}-2 avril 2020 : Visite auprès des institutions européennes à Bruxelles (Commission, Conseil, Parlement, Mission suisse auprès de l'UE/AELE et Etude d'avocats)

Retour à Neuchâtel : jeudi soir.

Forme de l'évaluation : le « Séminaire thématique - Module européen » (4 ECTS) est évalué sur la base de la participation écrite et orale des étudiant-e-s durant le séminaire. Le cours « External Relations of the EU » (8 ECTS) fait l'objet d'un mode alternatif d'évaluation, annexé au plan d'études Master, et qui consiste en deux tests organisés à la mi-semestre et à la fin du semestre.

Equipe enseignante : Prof. Evelyne Clerc / Prof. Petros Mavroidis.

Objectifs d'apprentissage :

- Distinguer les fonctions des différentes institutions européennes, les processus d'élaboration du droit de l'Union et la mise en œuvre juridictionnelle du droit de l'Union par la Cour de justice
- Reconnaître les points-clés d'une affaire pendante devant la Cour de justice de l'UE, situer cette affaire par rapport à la jurisprudence existante et évaluer sa pertinence au regard des futurs développements
- Evaluer de manière approfondie des questions actuelles et controversées relatives à l'évolution du marché intérieur de l'UE, à la concurrence entre entreprises et au rôle de l'UE dans monde globalisé (y compris les relations bilatérales UE-CH), et en discuter de manière critique avec des experts du domaine
- Evaluer les forces et faiblesses de différents arguments juridiques soutenus pour répondre à une question pratique
- Présenter et défendre oralement, seul ou en coopération avec d'autres étudiant-e-s, une question relative au droit européen sur la base d'une argumentation juridique claire, concise et persuasive ou d'une opinion personnelle

Compétences transférables :

- Traiter une masse conséquente d'informations en un temps limité et y réagir en formulant une opinion précise et réfléchie
- Travailler dans un environnement international et multiculturel
- Interagir et travailler en français et en anglais, y compris avec des locuteurs dont ce sont les langues maternelles
- Appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- Développer une argumentation scientifique claire supportée par un raisonnement logique
- Présenter et défendre oralement une argumentation personnelle

Séminaire de Strasbourg

Strasbourg Seminar

Pascal Mahon

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « **avocature (professions judiciaires)** » et « **politiques publiques** »
- Cours à option spécial qui se déroule, au semestre de printemps, sous forme d'un séminaire-bloc, d'une semaine (4 crédits ECTS), à Strasbourg, sous la responsabilité d'un groupe de professeurs

Contenu : organisé pour la première fois en 2000-2001 et renouvelé chaque année depuis lors, le séminaire de Strasbourg le sera probablement à nouveau durant l'année 2019-2020, pour autant toutefois que son financement soit assuré. Il s'agit d'un cours à option spécial, qui se déroule sous forme d'un séminaire-bloc, de quatre à cinq jours, sous la responsabilité d'un groupe de professeurs. Il porte sur des travaux pratiques de méthode et technique législatives, ainsi que de techniques de négociation, de rédaction et de plaidoiries. Le travail s'effectue en groupes.

L'édition 2019-2020 du séminaire se déroulera probablement en avril ou en mai 2020, à Strasbourg. Le nombre de places étant limité, l'admission au séminaire s'effectue sur inscription préalable et les organisateurs se réservent le droit de fixer les conditions d'admission; l'inscription peut se faire en ligne, sur le site de la Faculté de droit, selon les indications qui sont communiquées lors de la rentrée académique.

Forme de l'évaluation : l'évaluation a lieu selon un mode alternatif de validation des connaissances, dont les modalités sont déterminées par une annexe au plan d'études.

Documentation : les documents utilisés, notamment les exercices imposés, sont distribués ou mis à disposition en ligne, sur le site de la Faculté de droit ou sur *Moodle*, selon les indications données aux participants au moment de la confirmation de leur inscription au séminaire.

Forme de l'enseignement : séminaire extra-muros, exercices en groupes.

Equipe enseignante : divers professeurs et assistants de la Faculté.

Objectifs d'apprentissage : ce cours-séminaire, organisé à Strasbourg, permet aux étudiant-e-s, dans un climat de travail relativement intense et le plus proche possible de la réalité professionnelle, de découvrir, d'identifier et de traiter des problématiques nouvelles, de présenter, ainsi que de critiquer ou de défendre des positions, de dialoguer et négocier, ainsi que d'expérimenter des procédures inédites sur la base de cas concrets.

Compétences transférables : les étudiant-e-s sont appelé-e-s à travailler en équipe, à gérer un projet et prendre des initiatives, ainsi qu'à produire un résultat de niveau approprié, tout en appliquant leurs connaissances à des situations concrètes.

Séminaire interdisciplinaire en innovation contemporaine

Interdisciplinary Seminar on Contemporary Innovation

Hugues Jeannerat

- Séminaire obligatoire de tronc commun dans le cadre du Master of Law en innovation
- 4 séances blocs durant le semestre de printemps 2020 (attestation. 8 crédits ECTS obtenus en combinaison avec le Cours interdisciplinaire sur les théories de l'innovation et le Cycle de conférences sur les enjeux contemporains de l'innovation)
- **Cours réservé exclusivement aux étudiant-e-s Immatriculé-e-s dans le Master in Innovation**

Contenu : le séminaire est organisé sous la forme de 4 enseignements bloc de quatre périodes chacun préparant les étudiant-e-s au mémoire de recherche et au mémoire de stage. Le premier bloc porte sur le développement d'une question de recherche et d'une problématique à la fois théorique et empirique. Le deuxième bloc familiarise les étudiant-e-s à une démarche par étude de cas et introduit différentes méthodes de recherche empirique. Le troisième bloc aborde plus particulièrement l'approche « case study teaching ». Durant le quatrième bloc les étudiant-e-s présentent l'état de leurs travaux de mémoire en lien avec ce qu'ils ont appris durant le séminaire.

Forme de l'évaluation : attestation, participation active à au moins deux des trois premiers blocs et au quatrième bloc.

Documentation : la documentation nécessaire au séminaire est mise à disposition sur la plate-forme *Moodle*.

Objectifs d'apprentissage :

- savoir formuler une problématique et une question de recherche articulant des éléments théoriques et empiriques liés à l'innovation
- savoir distinguer et examiner un cas particulier et pouvoir expliquer en quoi celui-ci permet d'apprendre quelque chose au sujet de l'innovation
- être capable de rédiger un mémoire de recherche ou de stage de niveau universitaire

Compétences transférables :

- produire des recherches à un niveau approprié
- appliquer ses connaissances à des situations concrètes

Séminaire interdisciplinaire : Migrations forcées

Interdisciplinary seminar : Forced migrations (FLSH)

Marion Fresia, Etienne Piguet

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « politiques publiques »
- Le descriptif, le nombre d'heures par semaine, le nombre de crédits ECTS, les horaires et les modalités de l'examen sont déterminés par la Faculté des lettres et sciences humaines

Ce séminaire interdisciplinaire aura lieu dans le bâtiment de la FLSH.

Séminaire thématique

Thematic Seminar

Mmes Capus, Christinat, Clerc, Défago Gaudin, Diaconu, Dupont, Guillaume;

MM. Bohnet, Carron, Distefano, Hari, Kraus, Kuhn, Mahon, Müller, Obrist, Rigozzi

- 3 modules obligatoires dans le cadre du Master of Law (12 crédits ECTS)
- 1 module spécifique à l'orientation choisie du Master doit être obligatoirement suivi
- 3 modules obligatoires dans le cadre du Master bilingue (avec l'Université de Lucerne – 12 crédits ECTS)
- Une attestation est délivrée en cas de réussite du module

Contenu : le séminaire thématique permet aux étudiant-e-s d'approfondir et de concrétiser leur formation en abordant plusieurs problématiques actuelles dans une perspective interdisciplinaire. Cet enseignement est organisé en 14 modules. Les thématiques des modules changent en principe chaque année. La liste des modules pour l'année 2019-2020 figure sous chiffre II. D ci-dessus. Une brochure spécifique contenant des précisions quant à l'organisation du séminaire thématique ainsi que les descriptifs des différents modules est disponible sur le site de la Faculté de droit.

Inscription : l'inscription aux modules du séminaire thématique se fait pendant une période limitée au début de chaque semestre (se référer aux indications figurant dans la brochure et sur le site de la Faculté de droit).

Forme de l'évaluation : une attestation individuelle est délivrée en cas de réussite du module. La réussite du module est estimée par le(s) responsable(s) du module sur la base des prestations fournies par chacun des participants (pertinence des moyens et des arguments, méthodologie, intensité du travail, apport individuel, force de conviction, esprit d'initiative, participation active, collégialité, etc.). Si un participant n'obtient pas l'attestation, il peut passer un examen oral de 15 min sur la thématique du module non réussi; il peut également s'inscrire à un autre module (dans la limite des places disponibles).

Documentation : la documentation des différents modules est disponible sur *Moodle* ou est fournie par le(s) responsable(s) du module.

Forme de l'enseignement : se référer au descriptif de chaque module.

Equipe enseignante : se référer au descriptif de chaque module.

Objectifs d'apprentissage : les différents modules du séminaire thématique permettent, dans leur ensemble, d'approfondir les connaissances fondamentales de l'ordre juridique suisse, de ses fondements et de sa place dans le contexte socioéconomique national et international; d'intégrer une perspective interdisciplinaire dans la mise en œuvre des connaissances; de reconnaître les enjeux interdisciplinaires d'une situation juridique complexe; d'analyser des cas pratiques sous divers aspects (droit privé et droit public, droit matériel et droit formel, droit national et droit international, etc.); de travailler de manière indépendante et collective au sein d'un groupe; d'organiser le travail dans le respect des délais; de pratiquer le dialogue et la négociation; de conceptualiser et d'exposer ses idées dans un raisonnement juridique, par oral et par écrit, de façon structurée et précise; d'expérimenter le syllogisme juridique; de développer l'esprit critique et la capacité d'analyse et de synthèse; de s'interroger sur l'évolution du droit et la relativité du droit; de formuler des conseils pratiques; d'exercer la rhétorique dans le cadre de procès fictifs; de juger un cas concret en produisant une décision judiciaire, une sentence arbitrale ou un accord de médiation.

Compétences transférables : les étudiant-e-s pourront appliquer les connaissances et les compétences acquises grâce au séminaire thématique dans leur activité de praticien-ne du droit.

Statut personnel du sportif

Personal Status of Athletes

Antonio Rigozzi

- Cours obligatoire (mais à choix avec « Droit du dopage » et « Droit économique et sport ») ou cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit du sport »
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Contenu : ce cours se propose d'analyser tout d'abord le statut juridique du sportif dans les rapports avec sa fédération d'appartenance, notamment en ce qui concerne les questions de nationalité et, plus généralement, les problèmes de qualification, en particulier pour les grandes compétitions, comme par exemple les Jeux olympiques. Dans ce contexte, le domaine des sanctions sportives sera également abordé. Dans les sports d'équipe, le sportif est aussi un travailleur salarié. Sachant que le droit suisse joue un rôle très important en matière internationale, le cours analysera les spécificités du droit du travail en matière sportive en prêtant une attention particulière à la question de la résiliation immédiate pour justes motifs. Seront également abordées des problématiques très importantes en pratique, telles que les questions de responsabilité en cas de blessure, le droit à l'image des sportifs et les contrats de sponsoring, ainsi que le statut des sportifs face à la fiscalité. Comme ces domaines du droit suscitent, de par leur nature, de nombreux litiges, le cours abordera enfin le statut du sportif en tant que justiciable faisant valoir ses droits, soit devant les tribunaux ordinaires, soit devant le Tribunal arbitral du sport (TAS).

Forme de l'évaluation : examen oral « open book » de 15 min, précédé d'un temps de préparation.

Documentation : pour chaque cours, les étudiant-e-s disposent d'un fascicule contenant (i) des documents, par exemple des contrats de sponsoring ou de licence, (ii) des lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral et des articles de doctrine et (iii) un cas pratique.

Objectifs d'apprentissage : représenter efficacement un athlète dans les différentes relations juridiques qui le lie aux principaux acteurs de la scène sportive de manière à (i) savoir identifier les problèmes juridiques qui se posent et (ii) savoir où trouver les solutions.

Compétences transférables :

- appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- promouvoir la curiosité intellectuelle

Structures et organisations du sport suisse et international I

Swiss and International Sports Structures and Governance I

Sébastien Besson

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit du sport »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS)

Contenu : après un rappel historique, le cours examine les fondements juridiques sur lesquels reposent l'organisation du sport, en Suisse et dans le monde, le mode de fonctionnement des différentes entités qui le régissent ainsi que les relations, parfois complexes, qui existent entre ces dernières en particulier au travers de l'analyse du mouvement olympique et de la structure de fédérations internationales importantes comme la FIFA, de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) ainsi que du Tribunal Arbitral du Sport (TAS). Le financement, l'économie ainsi que la politique du sport en Suisse seront également analysés. Un accent particulier sera mis au surplus sur la gouvernance du sport.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation. Matériel autorisé : lois et réglementations sportives ; pas d'ordinateur ni de téléphone portable.

Documentation : pour chaque cours, les étudiant-e-s disposent d'un fascicule mis en ligne contenant (i) des textes de lois, règlements ou statuts d'organisations sportives applicables, (ii) des lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral ou du Tribunal Arbitral du Sport et des articles de doctrine.

Forme de l'enseignement : cours interactifs avec participation des étudiant-e-s.

Objectifs d'apprentissage : analyser la structure générale du sport mondial et suisse et des différentes entités qui la composent, identifier les relations juridiques entre ces entités et décrire les rapports hiérarchiques entre elles, analyser de manière critique le fonctionnement de ces différentes entités et la structure générale du sport, évaluer les performances de chacune de ces entités, examiner les problèmes et défis qui se posent.

Compétences transférables : comprendre et analyser des situations complexes liées aux structures et organisations du sport, en particulier les liens entre ces diverses organisations.

Structures et organisations du sport suisse et international II

Swiss and International Sports Structures and Governance II

Sébastien Besson

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « droit du sport » et « droit pénal et criminologie »
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Contenu : le cours est un approfondissement du cours « structures et organisations du sport suisse et international I » et se focalise sur l'organisation de certains sports en particulier et à des aspects choisis du règlement des différends dans le domaine du sport. Les différents types de litiges pouvant surgir entre les athlètes et les différentes organisations sportives seront également analysés en mettant l'accent sur les aspects procéduraux. Les questions théoriques et pratiques naissant dans le cadre des contentieux sportifs seront également étudiées (procédure interne, procédure devant le Tribunal Arbitral du Sport ou devant le juge étatique).

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min (cas pratique et/ou question théorique), précédé d'un temps de préparation. Matériel autorisé : lois et réglementations sportives; pas d'ordinateur ni de téléphone portable.

Documentation : pour chaque cours, les étudiant-e-s disposent d'un fascicule mis en ligne contenant (i) des textes de lois, règlements ou statuts d'organisations sportives applicables, (ii) des lectures, notamment des arrêts du Tribunal fédéral ou du Tribunal Arbitral du Sport et des articles de doctrine.

Forme de l'enseignement : cours interactifs avec participation des étudiant-e-s.

Objectifs d'apprentissage : approfondir la structure générale du sport en présentant les structures spécifiques de différents sports en Suisse et au niveau international, analyser certains aspects choisis du règlement des différends dans le domaine du sport, traiter et gérer des procédures contentieuses ou disciplinaires devant les principales instances sportives, y compris le Tribunal Arbitral du Sport.

Compétences transférables : comprendre et analyser des situations complexes liées aux structures et organisations du sport, en particulier les liens entre ces diverses organisations, et comprendre les enjeux des contentieux sportifs.

Swiss Moot Court

François Bohnet

- Concours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « avocature (professions judiciaires) »
- L'évaluation est déterminée par un mode alternatif (4 crédits ECTS pour la phase écrite ou 8 crédits ECTS pour les phases écrite et orale)

Le Swiss Moot Court est un concours de plaidoiries ouvert à tous-tes les étudiant-e-s en droit inscrit-e-s dans une Université.

Des équipes formées de 2 à 4 personnes doivent, lors d'un premier tour, rédiger un mémoire de demande ainsi qu'un mémoire de réponse portant sur le cas proposé. Le cas traite de sujets juridiques actuels dans plusieurs disciplines du droit. Il porte sur du droit suisse. Le domaine principal varie d'année en année.

Lors d'un deuxième tour, les douze meilleures équipes sont invitées à présenter des plaidoiries au Tribunal fédéral des assurances à Lucerne, devant un jury formé de juges, d'avocats et de professeurs de droit. L'évaluation se fait sur la base de la pertinence des arguments, ainsi que sur la rhétorique et la force de persuasion. Les deux meilleures équipes s'affrontent en finale.

Objectifs d'apprentissage : ce concours permet aux étudiant-e-s de mettre en pratique les connaissances qu'ils ou elles ont acquises dans le cadre de leur cursus universitaire et de les confronter à des circonstances aussi proches que possible de celles auxquelles sont confrontés les praticien-ne-s du droit.

Compétences transférables : ce concours permet de développer la capacité des étudiant-e-s à travailler en équipe. Ils ou elles développeront également leur aptitude à appliquer leurs connaissances théoriques à des situations concrètes, à gérer des priorités, compte tenu du temps limité à disposition, ainsi qu'à générer des idées nouvelles, devant parfois faire preuve de créativité.

Traitement des victimes d'évènements criminels par la justice

Victims in the Justice System

Véronique Jaquier Erard

- Cours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « droit social » et « droit pénal et criminologie »
- 2 h hebdomadaires au semestre d'automne 2019 (4 crédits ECTS)

Contenu : ce cours explore l'évolution de la place des personnes victimes dans la justice (pénale), à la lumière notamment des mouvements politiques et sociaux qui ont favorisé cette évolution. Il considère ensuite la notion même de victimisation en réfléchissant à la manière dont différentes disciplines et pratiques professionnelles lui imposent des définitions parfois contradictoires, mais aussi quelles sont ses conséquences sur le plan individuel, d'abord, sur les plans collectif et social, ensuite. Nous abordons ensuite la notion de traumatisme psychologique, ses mécanismes et ses impacts sur le fonctionnement cognitif et moteur des victimes, et partant réfléchissons à la pertinence d'une pratique juridique dite « *trauma informed* », c.-à.-d. tenant compte des expériences traumatiques des parties en présence. Cette première partie se termine par une analyse des convergences et dissensions (contemporaines) existant entre les besoins des victimes, leurs droits et rôles dans les processus de justice et les aides étatiques.

La seconde partie du cours décortique plus particulièrement trois phénomènes criminels – (1) les violences dans le couple; (2) le viol et les atteintes à l'intégrité sexuelle; et (3) les violences envers les personnes mineures - cela en traitant chaque fois de la compréhension de ces phénomènes et de leurs impacts sur les personnes victimes ainsi que des enjeux entourant les politiques publiques et légales qui leur sont proposées.

Aucun pré-requis. Au besoin, des lectures complémentaires (hors matière à examen) seront proposées à l'étudiant-e en fonction de son parcours académique pour une meilleure contextualisation de la matière.

Forme de l'évaluation : l'évaluation du cours consiste en un examen oral de 20 min (sans temps de préparation) portant sur le contenu du cours, les lectures obligatoires et le résultat des recherches personnelles des étudiant-e-s sur la thématique qu'elles et ils auront choisi de développer. Les modalités spécifiques de l'évaluation sont précisées dans le plan détaillé présenté lors du premier cours.

Documentation : support de cours de type PowerPoint, lectures obligatoires et supports médias thématiques mis à disposition sur Moodle.

Forme de l'enseignement : ce cours est dispensé sous la forme d'exposés théoriques appuyés par des études empiriques, privilégiant le débat. Il repose également sur un recueil de textes, dont la plupart seront discutés en classe. Le cours est aussi alimenté par les analyses des étudiant-e-s, résultant de la recherche autonome d'illustrations scientifiques ou émanant de l'actualité.

Equipe enseignante : Dre Véronique Jaquier Erard.

Objectifs d'apprentissage :

- décrire l'évolution de la place accordée aux victimes dans la justice (pénale)
- évaluer les impacts des mouvements pour les victimes et des organismes d'aide sur le traitement des victimes
- identifier les avantages et les inconvénients de différents modèles de participation des victimes au processus judiciaire pénal
- expliquer les concepts théoriques relatifs à la satisfaction des victimes et au sentiment de justice, en distinguant leurs contours
- expliquer les mécanismes et corrélats des expériences de victimisation et l'importance de prendre en compte les notions de traumatisme, réactions de stress et victimisation secondaire dans le processus judiciaire pénal, et
- critiquer les mécanismes juridiques concrets, en utilisant de manière raisonnée les données scientifiques disponibles

Compétences transférables :

- appliquer ses connaissances à des situations concrètes
- promouvoir l'esprit d'entreprise et la curiosité intellectuelle

Valorisation des droits de propriété intellectuelle et innovation

Technology Transfer, Intellectual Property Rights Management and Innovation

Nathalie Tissot

- Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientations « innovation – propriété intellectuelle – PME » ou à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit de la santé et des biotechnologies » et du Master en innovation
- 2 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (4 crédits ECTS)

Contenu : ouvert aux étudiant-e-s ayant suivi les cours de Propriété Intellectuelle, le cours évoque le rôle de la propriété intellectuelle dans l'innovation et la manière dont cette propriété intellectuelle peut être utilisée pour la favoriser, y compris dans le cadre de l'open source et des licences libres. Sont ainsi abordées les questions de titularité des droits de propriété intellectuelle (au sein des Hautes Ecoles ou dans le cadre des contrats de travail ou de mandat, ou encore en relation avec un contrat de recherche entre partenaires industriels et institutionnels), le rôle des Hautes Ecoles dans la promotion de l'innovation, ainsi que la politique contractuelle qui va de pair. Le cours est émaillé d'exemples pratiques concrets qui éveilleront les étudiant-e-s à la problématique de la mise en œuvre contractuelle de la propriété intellectuelle pour favoriser l'innovation. Ils ou elles se familiariseront avec les contrats de licence (y compris en matière de logiciels) et les contrats de cession des droits de propriété intellectuelle, les contrats de recherche et de développement pouvant générer de tels droits, les conventions de confidentialité et les contrats de transfert de matériel biologique notamment. Ils ou elles seront amené-e-s à alterner

régulièrement leurs réflexions entre identification des problèmes concrets, prise des mesures nécessaires à la constitution des droits de propriété intellectuelle permettant de répondre à ces problèmes, détermination de la titularité des droits, choix concernant leur exploitation et leur mise en œuvre dans le cadre de contrats spécifiques dont les clauses seront analysées sur la base d'extraits de documents réels en anglais.

Forme de l'évaluation : examen oral de 15 min, précédé d'un temps de préparation, sans autre documentation que la législation concernée.

Documentation : le cours ne comporte pas de polycopié. Des documents sont mis à la disposition des étudiant-e-s en lien avec chaque cours sur la plate-forme Moodle. Une bibliographie sélective est également proposée.

Objectifs d'apprentissage : les étudiant-e-s savent reconnaître les différents droits de PI mobilisés par une innovation et les associer au transfert de savoir et de technologie. Ils ou elles les appliquent à des cas concrets en étant à même de les choisir, de les organiser et de les combiner pour les mettre en œuvre contractuellement de façon à promouvoir l'innovation. Les étudiant-e-s sont à même d'estimer les chances de succès de la stratégie ainsi mise en place, d'expliquer leurs choix, d'anticiper et de gérer les différents problèmes qui peuvent en découler.

Compétences transférables : les étudiant-e-s acquièrent les compétences nécessaires pour travailler dans le contexte juridique global de la PI et du transfert de savoir et de technologie pour promouvoir l'innovation. Les stratégies présentées en matière de formalisation des droits de PI et de leur mise en œuvre contractuelle contribuent à promouvoir l'esprit d'entreprise et à développer la curiosité intellectuelle des étudiant-e-s. L'application de leurs connaissances à des situations concrètes devrait également générer des idées nouvelles et stimuler leur créativité.

Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot

Christoph Müller

- **Concours à option spécifique dans le cadre du Master of Law avec orientations « avocature (professions judiciaires) », « Business & Tax Law » et « droit international et européen »**
- **L'évaluation est déterminée par un mode alternatif (12 crédits pour la phase écrite ou 16 crédits ECTS pour les phases écrite et orale)**

Teams of 4 students from a steadily increasing number of universities from all over the world participate in this moot (in 2014-15 over 300 teams). All Swiss law faculties send regularly teams to this moot court. The moot involves arbitral proceedings concerning a contract of sale subject to the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods (CISG). The moot is held in English and is composed of two phases: a written phase where the teams submit a memorandum for claimant and another memorandum for respondent; an oral phase in Vienna where the teams plead the case in oral hearings.

The team must register before the end of June. Interested students are therefore invited to send to Ms Sabrina Pearson a motivation letter (in English) as well as their grades **before the end of May**. The members of the team will be selected based on the quality of these documents as well as a personal interview (in English).

Contact person : Ms Sabrina Pearson, attorney-at-law (sabrina.pearson@unine.ch)

Information : www.cisg.law.pace.edu/vis.html

Learning Outcome : apply the theoretical knowledge of the CISG in a real case, draft written submissions, prepare oral pleadings before arbitral tribunals.

Soft Skills : teamwork, drafting skills, advocacy skills, legal English.

WTO Law

Petros C. Mavroidis

- **Cours obligatoire dans le cadre du Master of Law avec orientation « droit international et européen »**
- **4 h hebdomadaires au semestre de printemps 2020 (8 crédits ECTS)**
- **Le cours est enseigné en anglais**

Content : the course focuses on trade in goods and dispute settlement in the WTO. We start with the economic history of the WTO, and then move to review sequentially first trade in goods (customs duties, quotas, environmental-, public health policies, safeguards, etc.), and finally the organization of dispute settlement in the WTO.

Readings : Petros C. Mavroidis 2016. The Regulation of International Trade, vols. 1&2, MIT Press: Cambridge, Massachusetts.

Copies of the book will be kept on reserve at the Library of the Law Faculty. Additional handouts will be used for topics not covered by the book. Students are welcome to use any other book they deem useful. In this respect, several sources will be proposed in the first class.

Evaluation : the mode of examination is described in detail in the relevant Law Faculty statutes. Students are required to take two multiple-choice exams, one in the mid semester, and one at the end of the semester. Students who have not taken the mid-term exam (which takes place in April 2020), will not be allowed to take the final exam (end of on May 2020). Class participation will be taken into account when grading students.

Profile of Professor : <https://www.unine.ch/petros.mavroidis/home.html>

Learning Outcome : the aim of this course is to provide a comprehensive introduction into WTO Law (trade in goods, services, intellectual property, and dispute settlement).

Soft Skills : trade integration occurs bilaterally, as well as multilaterally. Armed with knowledge from this course, students will be in position to understand trade liberalization at both levels.